

PROCES-VERBAL

Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du jeudi 29 juin 2023 à 17h

L'an deux mille vingt-trois, et le 29 juin, le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin, s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Louis ALIOT assisté de

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER ; M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Mme Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES , M. Roger TALLAGRAN, Mme Marie ESTEVES

PROCURATIONS

Mme Marie BACH ayant donné pouvoir à M. Véronique DUCASSY
M. Rémi GENIS ayant donné pouvoir à M. Sébastien MENARD
M. Jacques PALACIN ayant donné pouvoir à M. Frédéric GUILLAUMON
M. Roger BELKIRI ayant donné pouvoir à M. Jean-François MAILLOLS
Mme Michèle RICCI ayant donné pouvoir à Mme Patricia FOURQUET
Mme Marie-Christine MARCHESI ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GATAULT
Mme Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à M. André BONET
M. Pierre-Louis LALIBERTE ayant donné pouvoir à M. Xavier BAUDRY
M. Jean-Marc PUJOL ayant donné pouvoir à Mme Christine GAVALDA-MOULENAT
Mme Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à Mme Fatima DAHINE
Mme Catherine PUJOL ayant donné pouvoir à M. Bernard REYES

ABSENTS

Mme Charlotte CAILLIEZ

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Sébastien MENARD

MODIFICATION DE L'ETAT DES PRESENTS EN COURS DE SEANCE

- Point 1.03 :
M. Edouard GEBHART donne procuration à Mme Danielle PUJOL
- Point 5.01 :
Mme Anaïs SABATINI donne procuration à M. Charles PONS
Mme Chantal GOMBERT donne procuration à Mme Chantal BRUZI
- Point 7.07 :
M. Jean CASAGRAN donne procuration à Jean-Luc ANTONIAZZI

- Point 12.02 :
M. Gérard RAYNAL donne procuration à M. Louis ALIOT
- Point 13.01 :
M. Bruno NOUGAYREDE donne procuration à M. Pierre PARRAT

ETAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Philippe MOCELLIN, Directeur Général des Services
M. Jean-Philippe LOUBET, Directeur Général des Services Adjoint
M. Jean-Pierre BROUSSE, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources
Mme Sandrine RAYNARD, Directeur Général Adjoint des Services – Citoyenneté et Solidarité
M. Farid BELACEL, Directeur Général Adjoint des Services – Développement urbain, affaires juridiques, stratégie foncière et immobilière
M. Jochen ENGELMANN, Directeur des Ressources Humaines
Mme Véronique ALIOT-LOPEZ, Directrice Adjointe de la Communication
Mme Manon LELAURAIN, Responsable du Secrétariat Général
M. Jean-Luc ROIG, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU
Mme Catherine FONTANEL, Secrétariat Général

M. le Maire

Je déclare notre séance ouverte.

APPEL NOMINATIF DES ELUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Sébastien MENARD.

ANNONCE DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 novembre, septembre pardon ! A 17h00.
On passe maintenant à l'approbation du procès-verbal du 10 mai 2023.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 10 MAI 2023

M. le Maire

Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Page 5, j'avais bien précisé que j'étais contre, vous l'avez entériné, sauf que c'est noté que c'est voté à l'unanimité.

Donc je ne vais pas vous faire un cours entre la majorité et l'unanimité, merci de corriger.

M. le Maire

Ce sera fait.

Mme Chantal BRUZI

C'est la page 5, pour les services, du PV. Merci.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

On passe maintenant aux décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je fais du tri, pardon. Monsieur le Maire, avant de parler de ces décisions, j'aurais une petite question de méthodologie. Pourquoi est-ce qu'un certain nombre de décisions, qui sont affichées depuis longtemps en Mairie, sont reportées au prochain Conseil Municipal ? Par exemple, des décisions qui ont été prises le 12 juin, affichées publiquement en Mairie à ce moment-là le 12 juin, sont au Conseil Municipal du 21 septembre. Est-ce qu'il y a une raison ? (*hors micro*) Par exemple.

M. le Maire

Ce sont des délais d'impression qui partent de date à date.

M. Bruno NOUGAYREDE

Là, pardon, je n'ai pas compris.

M. le Maire

C'est la réponse. Ce sont des délais d'impression.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais des délais d'impression de quoi, pardon ?

M. le Maire

De ce que vous avez vu d'affiché pour la séance d'après.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais c'était affiché le 12 juin, donc le 12 juin, vous avez de quoi les afficher, elles sont affichées. Pourquoi elles ne sont pas à l'ordre du jour aujourd'hui ?

M. le Maire

Parce qu'elles le seront au prochain.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais vous comprenez bien que pour discuter d'actualité, c'est un peu compliqué d'avoir des décisions qui sont prises le 12 juin, dont on ne parlera pas en novembre mais le 21 septembre ou le 27 septembre.

M. le Maire

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? C'est comme ça.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je pense que ça contribue à la désaffection, encore une fois, de l'intérêt des Perpignanais et des citoyens en général pour la vie politique.

M. le Maire

D'ailleurs c'est bien connu, on affiche les décisions puis on les cache après.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais non, vous ne les cachez pas mais on ne peut pas en parler. Sauf si vous me permettez d'en parler.

M. le Maire

C'est le cheminement administratif de la chose.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais vous comprenez qu'il est, à mon avis, pas tout à fait adapté.

Je vais vous parler de la décision, s'il vous plaît, n° 2023-512, décision n° 133, sur une mission d'audit financier de cartographie des risques que vous avez sollicité. Vous avez donc pris une décision afin de contacter une mission d'audit financier. Des audits financiers, il y en a déjà eu plusieurs depuis le début de votre mandat, les premiers avaient été réalisés pour auditer la gestion de vos prédécesseurs, ce qui

pour le coup pouvait s'entendre, même si à mon avis ce n'était pas forcément utile. Là, vous prenez une décision de demander un audit sur la période 2020-2023. C'est-à-dire que vous faites dépenser, vous allez demander aux Perpignanais de payer quasiment 100 000 € pour faire faire un audit de la gestion financière qui est la vôtre. Alors soit vous n'avez pas confiance dans vos services, vous n'avez pas confiance dans les adjoints qui suivent ça, soit c'est pour moi totalement incompréhensible. D'autant plus que, Monsieur le Maire, je me permets de vous rappeler, vous faites faire très régulièrement des audits, et d'ailleurs je profite de ça pour vous demander, s'il vous plaît, de me faire faire un récap des audits qui ont été réalisés depuis le début du mandat. Je voudrais être sûr de ne pas en avoir oublié, parce que j'en ai vu passer beaucoup. Et un de ces audits m'a particulièrement stupéfait, en tout cas une de vos réponses l'autre jour sur France Bleu Roussillon m'a stupéfait. On vous parle de la vacance des commerces, vous avez commandé il y a quelques mois un audit qui a coûté quelques dizaines de milliers d'euros aux Perpignanais sur les commerces...

M. le Maire (hors micro)

Ce n'est pas nous qui l'avons fait.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si, c'est vous qui l'avez commandé, on l'a voté ici dans ce Conseil. Si, si, Monsieur le Maire.

M. le Maire

C'est la Banque des Territoires, excusez-moi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, non, pardon, Stéphane ROUSSEL, non, non...

M. le Maire

Vous racontez vraiment n'importe quoi.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, Monsieur le Maire. Stéphane ROUSSEL, c'est un audit qui a été commandé par la ville de Perpignan, qui a été rendu en juillet 2022. Le principal intérêt de cet audit, qui a coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros, c'est que dedans on y trouve le calcul d'un taux de vacance des commerces. Quand vous êtes interrogé sur cette question sur France Bleu Roussillon, vous répondez « il n'y a aucun chiffre récent », alors que vous avez fait dépenser beaucoup d'argent pour en avoir un, et vous dites « je pense qu'aujourd'hui on doit être à 16 % ». En réalité, cet audit montre qu'on est entre 19 et 20 %, ce qui malheureusement reste beaucoup trop et est assez constant avec ce que c'était auparavant.

Je pense qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, ces audits, ils sont tout à fait disproportionnés par rapport aux besoins. Et là, il y a une politique de fuite en avant dans ce domaine-là qui nous semble tout à fait dangereuse mais qui finalement rejoint ce qui est paru dans la presse sur ce fameux sondage à 40 000 €, parce que

derrière les 33 000 € HT il y a aussi la TVA que la communauté va payer. Sondage que, à mon sens, vous auriez pu éviter de faire puisqu'il vous suffisait de satisfaire à une de vos promesses de campagne, à savoir ne peut-être pas sanctuariser 2 jours par semaine à Paris, mais tout simplement sanctuariser une demi-journée par semaine pour recevoir les Perpignanais. Vous savez, 15 Perpignanais par semaine, au bout d'un an vous avez vu les 600 personnes que vous interrogerez dans ce sondage et vous auriez pu éviter à la collectivité de dépenser 40 000 € supplémentaires.

M. le Maire

Ecoutez, le dernier sondage a été excellent, ce sont les 4 députés dans les Pyrénées-Orientales, donc on verra.

M. Bruno NOUGAYREDE

Donc ne dépensez pas l'argent des Perpignanais, attendez les élections ! Mais Monsieur le Maire, si vous êtes sûr de vous, remballez vos 40 000 € !

M. le Maire

Mais ce n'est pas la question.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce n'est pas votre argent, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Oui, oui, mais ce n'est pas le vôtre non plus.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si, c'est un peu le mien, c'est le vôtre et le mien.

M. le Maire

Oui mais c'est aussi un peu le mien, excusez-moi !

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est le nôtre à tous.

M. le Maire

Le problème, c'est qu'à mi-mandat partout en France, je m'excuse, il y a des enquêtes d'opinion. Si, si, partout, pratiquement partout.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah, déjà, « pratiquement partout » c'est différent.

M. le Maire

Non, non, mais souvent...

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire...

M. le Maire

Et c'est bien normal.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, j'ai été regarder et les budgets ne sont pas du tout cela... Edouard PHILIPPE au Havre a dépensé 2 400 € si vous voulez un exemple.

M. le Maire

Non, parce que c'est un sondage, Edouard PHILIPPE, pour savoir sa notoriété sur la Ville et pas du tout... Là, c'est une enquête approfondie sur les attentes, sur les projets etc.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais vous nous avez déjà fait le point en début de mandat avec une enquête approfondie, où ont été interrogées moins de 20 personnes, alors on connaît la musique.

M. le Maire

Oui, oui mais vous verrez la restitution...

M. Bruno NOUGAYREDE

Et nous avons payé 25 000 € pour interroger 20 personnes.

M. le Maire

Vous verrez la restitution de l'enquête et puis vous parlerez après.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, je suis désolé, c'est l'argent public, il y a des pauvres dans cette Ville.

M. le Maire

Oui, oui, d'accord. Les gens qui vous écoutent, à mon avis, avec le balayage que vous venez de faire...

M. Bruno NOUGAYREDE

Dites « des gens » plutôt que « les gens », ça sera moins généraliste.

M. le Maire

...n'ont absolument rien compris à ce que vous avez raconté. Donc ça tombe bien, parce que finalement, vous faites votre show ici, mais on sait très bien à quoi il correspond.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah bah expliquez-nous parce que moi je ne sais pas à quoi il correspond.

M. le Maire

Monsieur GUILLAUMON va répondre sur les commerces ou pas du tout ? Monsieur GUILLAUMON, sur les commerces ou pas ? Sur les commerces, vous voulez répondre ?

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est vous que j'ai interrogé, ce n'est pas Monsieur GUILLAUMON.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je peux répondre sur le taux de vacance. Le taux de vacance que vous évoquez date d'il y a plus de 2 ans maintenant.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, juillet 2022, Monsieur GUILLAUMON, dans l'enquête.

M. Frédéric GUILLAUMON

Les informations datent, et depuis, les choses avancent, de l'eau coule sous le pont et dans le bon sens. Et on n'a pas de chiffre très récent sur le taux de vacance mais il a nettement régressé, le taux de vacance...

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous n'avez pas de chiffre mais il a baissé.

M. Frédéric GUILLAUMON

Il a baissé.

M. Bruno NOUGAYREDE

Sans chiffre.

M. Frédéric GUILLAUMON

Et si vous ouvrez les yeux en vous promenant dans Perpignan, vous devez le voir tous les jours.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah bah j'espère que tout le monde le verra comme moi.

M. le Maire

Bon, l'affaire est close.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire...

M. le Maire

Non, non, c'est bon. Quant à l'audit financier, il ne vous a pas échappé quand même que depuis que nous sommes arrivés le 3 juillet 2020, il s'est passé un certain nombre de choses. Il ne vous a pas échappé qu'avec l'Agglo, il y avait un certain nombre de situations très complexes que nos services suivent attentivement, mais que nous-mêmes, nous avons besoin d'une expertise et d'une comparaison avec d'autres agglos, et tout ça fait partie de cet audit financier. Donc je ne trouve pas ça aberrant, ce ne sont pas des chiffres extravagants pour le budget qui est le nôtre et c'est nous qui sommes aux manettes ; ça ne vous plaît pas, c'est votre affaire, mais on restituera aux Perpignanais les conclusions de toutes ces choses-là, et que ça vous plaise ou pas, c'est comme ça.

M. Bruno NOUGAYREDE

Le dernier audit que vous avez fait, vous ne l'avez toujours pas remis sur le site internet. Les Perpignanais ne peuvent toujours pas le consulter.

M. le Maire

Allez. Alors après, c'est fini ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui.

M. le Maire

Nous allons maintenant passer aux finances, avec quand même avant... Ah, Madame BRUZI.

Mme Chantal BRUZI

J'avais prévu un propos introductif.

M. le Maire

Moi aussi.

Mme Chantal BRUZI

Je suis désolée, vous avez démarré tellement vite avec les décisions du Maire que je n'ai pas pu. Vous aviez vous aussi prévu ? Allez-y, comme vous voulez.

M. le Maire

J'aimerais attirer votre attention sur la situation que connaît notre pays aujourd'hui. Après un drame dans une ville de la région parisienne, drame évidemment où un jeune homme de 17 ans a perdu la vie suite à un contrôle de police, et a découlé de là une enquête, sur laquelle je ne me prononce pas, je ne suis pas aussi savant que Monsieur MBAPPE ou qu'Omar SY ou que quelques autres, j'attends de voir le résultat avant de me prononcer.

En revanche, j'ai vu que ça servait de prétexte à beaucoup pour mettre à feu et à sang un certain nombre de quartiers en France, en s'attaquant précisément à des choses qui devraient être sanctuarisées, des écoles, des centres sociaux, des commissariats de police, y compris de police municipale, et qui pointent, avec l'aide de l'extrême gauche, la responsabilité finalement générale de la police, et notamment nationale. Ce qui est, évidemment, particulièrement gravissime. Et la même extrême gauche, d'ailleurs soutenue par Monsieur NOUGAYREDE qui traite notre Ville de ville fasciste. Donc je laisse aussi la responsabilité à certains des soutiens qu'elle veut. Mais moi, je trouve ça aujourd'hui d'une extrême gravité, parce qu'il y a des faits et puis il y a le système de la République Française, le système constitutionnel, le système de l'ordre légal de notre pays, et celui-ci a quelques garants, et notamment la police est la garante de l'ordre républicain. Si on commence à saper les fondements de cette police-là, eh bien toutes les aventures sont possibles. Et aujourd'hui, on le voit nettement, l'extrême gauche, la NUPES et les partis qui participent à cette NUPES sont clairement dans le camp de celles et ceux qui veulent abattre cet ordre républicain. Qu'on le veuille ou non, c'est gravissime. Je le dis solennellement, ça peut dégénérer gravement dans notre pays.

Et je voudrais réitérer mon soutien, celui en tout cas de ma majorité, à l'égard des forces de police, qui, ce soir encore, seront 40 000 mobilisées. 40 000, ce qui n'est pas rien. Pour tenter de ramener le calme, ou en tout cas de maintenir le calme, en espérant que ça ne dégénère pas comme en 2005 au moment où les émeutes avaient touché pratiquement toutes les banlieues françaises. Simplement aussi faire un appel à la responsabilité, et je le fais en tout cas à Perpignan puisque je sais qu'un certain nombre d'appels ont été lancés à manifester ce soir, je vous le dis et je vous en informe, devant le Castillet, et je vous prie d'être vigilants quand vous sortirez du Conseil Municipal. Parce que tout ce qui représente de près ou de loin l'autorité de l'État, l'autorité publique, la chose publique, peut être pris à partie par un certain nombre de personnes qui se considèrent en terrain conquis, qui se considèrent à la fois comme force d'instruction, force de justice, et qui sont désormais prêtes à faire justice elles-mêmes. Je dois dire que tout cela se terminera mal, je le dis solennellement.

Et je redis que, le jour où la police n'aura plus le dernier mot, il peut y avoir des fautes, je ne méconnaiss pas ce problème-là, mais le jour où la police n'arrivera pas à établir l'ordre républicain dans notre pays, à ce moment-là, nous verrons se mobiliser les citoyens eux-mêmes qui se feront justice. Et ce jour-là, je peux vous dire que ça dégénérera gravement et que nous aurons, moi je ne pense pas mais en tout cas beaucoup auront une part de responsabilité dans la situation qui sera alors celle de la France à ce moment-là, sous les yeux de tous les pays d'Europe et du monde entier. Parce que le Président de la République fait souvent la leçon,

notamment encore récemment dans le conflit russo-ukrainien et l'agression russe où, je le rappelle, il donne toujours son avis, tout ce qui se passe en Afrique et dans un certain nombre de pays, eh bien le Président de la République ferait bien de regarder ce qui se passe dans son propre pays. Et en lui demandant quand même un peu de retenue parce que pendant que nos policiers hier tentaient de ramener le calme dans un certain nombre d'endroits, Monsieur MACRON, lui, était au concert d'Elton JOHN. Ce que je trouve, laissez-moi vous dire, dans notre situation, particulièrement déplacé, particulièrement grossier, et qui fait partie des choses qui délégitiment les élus que nous sommes et qui demain peut porter gravement atteinte à la démocratie et au pluralisme de notre démocratie. Voilà, je n'en dirai pas plus, je trouve ça aberrant.

(applaudissements)

C'est Chantal BRUZI qui a la parole.

Mme Chantal BRUZI

Monsieur le Maire, effectivement j'avais prévu, vous vous en doutez, de dire un petit mot sur cette actualité. Je ne vais pas reprendre ce que vous avez dit puisque je considère effectivement que l'ordre républicain doit être rétabli au plus vite et que tout ce qui se passe est foncièrement inadmissible, quelle que soit la faute commise par le policier. Puisqu'on a tous compris, et quand je dis tous, la grande partie de la population a compris que ça n'avait rien à voir et que certains se servaient de ce prétexte pour semer le désordre et le trouble dans notre pays. Ce que je trouve aussi un grand paradoxe, ce que je disais à mon collègue Pierre PARRAT, c'est que tous les gens qui disent aujourd'hui à la radio qu'ils ont peur de la police, ont tous besoin de la police pour rétablir l'ordre. D'ailleurs, nous en aurons 40 000 pour essayer de rétablir l'ordre. On a vécu ça à Perpignan en 2005, c'était quelque chose d'atroce, et aujourd'hui on entend à la radio « on a peur de la police ». Donc quels que soient les faits qui ont été commis, quelle que soit la faute, la justice doit passer, on n'est pas là pour s'improviser procureur ; un tribunal, c'est le travail de la justice. D'ailleurs, les Français appellent souvent la justice à faire son travail, j'ai envie de leur dire « laissez-la à ce moment-là travailler ». Mais ça ne justifie pas de mettre un pays à sang comme on est en train de le faire parce que c'est catastrophique. Et j'ai entendu, vous l'avez entendu comme moi, qu'on a même des policiers municipaux dans une ville qui ont dû se réfugier dans une pièce parce qu'on s'en prenait à la mairie. Donc là, je pense qu'on a touché le fond et que véritablement, il va falloir un sursaut pour le coup en faveur de l'ordre républicain pour qu'on s'en sorte. Ça, c'était sur le plan de l'actualité nationale.

J'avais, dans mon avant-propos, Monsieur le Maire, deux autres sujets qui sont bien sûr d'une intensité moins importante et moins forte, puisque ça concerne la démission de votre élue. Je souhaitais quand même vous en parler, pourquoi ? Parce que je trouve que votre silence nous permet de nous inquiéter. C'est-à-dire qu'on a quand même une élue de la majorité qui démissionne. On l'apprend dans les journaux, comme tout le monde. On aurait pu avoir un élu de la majorité qui démissionne pour des raisons professionnelles, pour aller se consacrer à d'autres activités. Non, on a une élue de la majorité qui démissionne et qui fait le choix de s'expliquer sur cette démission, si j'ai bien compris, je n'ai lu que la presse. Elle explique que si elle s'en va, c'est parce qu'elle a choisi de suivre Louis ALIOT et le parti politique que vous représentez, mais pas la cour qui vous entoure et qui dirigerait la Mairie. Quand on est à notre place, on est en droit de s'inquiéter, Monsieur le Maire. Et je pense que même certains Perpignonnais qui ont dû lire cela,

sans parler des rumeurs, mais au moins qui se demandent « mais qui gère cette Mairie ? »

M. le Maire

Tout le monde se pose la question.

Mme Chantal BRUZI

Exactement. Donc je compte sur vous, je vous le dis, je compte sur vous pour briser ce silence. Parce que dans la presse on a entendu la version de Monsieur BONET, sauf erreur de ma part, on en a peut-être entendu d'autres, parce que moi je ne suis pas tout sur les réseaux et donc je suis peut-être en retard, et que d'autres élus se sont exprimés. Mais en l'occurrence, vous, on ne vous a pas entendu. Je pense que ça mérite effectivement quelques explications sur ce sujet.

Deuxième sujet, c'est qu'elle fait référence au fait que vous en êtes à, si j'ai bien compris, deux directeurs de Cabinet, dont le deuxième serait, j'emploie le conditionnel parce que personnellement je ne suis informée de rien et encore une fois je ne fais que lire la presse, on nous annonce que le deuxième Directeur de Cabinet, à mi-mandat, va ou serait ou bientôt, peut-être, on ne sait pas, mais plus votre Directeur de Cabinet. Là aussi, Monsieur le Maire, on a besoin quelque part d'être rassurés sur comment ça fonctionne, comment vous expliquez cela et pourquoi vous restez aussi, sur ce sujet, silencieux. Quant à la démission de votre élue, il y a un autre sujet, c'est que vous allez devoir faire « monter » quelqu'un, vous allez certainement désigner un autre élu. Est-ce que vous avez prévu, comme on le fait souvent à cette occasion, de modifier les délégations ou pas ? Question qui peut se poser. Je vous la pose par rapport à l'organisation de votre majorité.

Et enfin, un sujet nettement moins sensible, mais qui mérite quand même d'être rappelé, c'est qu'on est à mi-mandat, et je dirais qu'à mi-mandat j'ai les mêmes problèmes en termes d'organisation de groupe que j'avais au début du mandat. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on a un Conseil Municipal, à chaque fois qu'on pose des questions et que vous n'êtes pas en mesure d'apporter les réponses, quand je dis « vous » c'est la majorité dans son ensemble, vous nous dites « on vous répondra par écrit ». Et comme à chaque fois, à l'avant-veille de ce Conseil, nous avons eu des réponses mais alors plus laconiques les unes que les autres. Mais surtout, à la veille ou à l'avant-veille du Conseil, certaines, on ne les a pas. On pourra vous faire l'inventaire parce que j'avais prévu l'inventaire à la Prévert mais bon, hier ou avant-hier, on a eu quelques réponses. Et certaines sont même erronées, donc je vous le dis. D'ailleurs, à ce sujet, Monsieur NOUGAYREDE vous expliquera un point sur une réponse qui est erronée. En termes d'organisation, effectivement, ça pose quand même un souci, c'est que si on pose des questions, ce n'est encore une fois pas pour embêter la majorité, c'est pour mieux comprendre ce qui se passe, et pour que ça puisse apporter à l'intérêt général.

Le dernier point que j'évoque, c'est que souvent, et ça a un peu été dit tout à l'heure par Monsieur NOUGAYREDE, souvent on passe, en l'occurrence ce sera pour la Maison de Santé Jeanne Danjou, dont je me réjouis pour avoir connu cette personne qui mérite véritablement que son nom soit donné à cette maison de santé, on le passe aujourd'hui, l'inauguration a eu lieu, déjà, donc on la passe à posteriori. Deuxièmement, on a toujours des soucis au niveau des invitations. Au niveau des invitations, Monsieur le Maire, j'ai une suggestion à vous faire. Au niveau des invitations, pour cette manifestation, on va dire que le groupe n'a pas reçu l'invitation. Il peut y avoir des loupés. J'ai réfléchi parce que je pense qu'on ne va

pas se reprocher ça à chaque Conseil. Non, je peux vous le certifier, on n'a pas eu l'invitation, on l'a eue par d'autres biais, certains par l'État, d'autres par le Département, peu importe. Je vais vous suggérer quelque chose qui m'est venu à l'esprit en préparant votre Conseil Municipal. C'est que vous avez Monsieur GRANDAUT, sauf erreur de ma part, c'est une adresse mail qui envoie à un certain nombre de personnes qui sont connues dans la Mairie. Notamment, la profession à laquelle je fais partie reçoit beaucoup d'invitations sur les manifestations de la Mairie vis-à-vis de ce mail. A mon sens, un moyen pour simplifier notre communication, c'est que le mail de la secrétaire du groupe de Perpignan Pour Vous soit dans le listing de ce Monsieur, comme ça nous aurons les mêmes invitations que la population. Au moins, on résout le problème et on arrête de se reprocher les uns les autres de ne pas s'être invités à telle ou telle manifestation. Mais celle-ci, je trouve que, effectivement, ça a été regrettable que nous ne soyons pas invités, parce que véritablement on voulait être associés à cet événement, sur lequel nous avons d'ailleurs largement travaillé puisque cette maison de santé, elle ne s'est pas faite en quelques années, ça fait longtemps que le projet est initié par l'ancienne majorité.

Voilà les points que je voulais évoquer. J'ai mélangé des sujets qui n'ont rien à voir mais c'est pour ne pas alourdir le début du Conseil Municipal, mais je pense que tous les sujets demandent une réponse, surtout sur le fait de savoir si effectivement, Monsieur le Maire, ce que dit votre élue au moment de démissionner doit être ce que doivent en retenir les Perpignanais. Merci.

M. le Maire

Oui, alors je vais répondre. Vous savez, l'aigreur quelques fois est très mauvaise conseillère, surtout que cette fameuse lettre qui est parue dans la presse, elle n'a jamais été envoyée au Maire. C'est vous dire la correction de la personne. Et je n'en dirai pas plus. Donc c'était une élue déléguée, qui avait quelques délégations. Moi, je n'ai reçu qu'une lettre de démission sèche, sans objet, où elle manifestait finalement sa lassitude, elle trouvait que ce n'était pas intéressant, et derrière il y a eu d'autres choses. Mais je n'étais pas au courant, et ce sont mes élus qui ont reçu, et la presse évidemment. Donc je n'en dirai pas plus. Mais vous savez, quand vous avez mis dehors Madame MARCHESAN quand vous étiez à ma place, ou que vous avez mis Monsieur LAFONTAINE dehors etc., on n'en a pas fait des tonnes non plus. Et Romain GRAU. C'était quand même du poisson plus volumineux. C'était quand même des choses plus importantes. En termes de responsabilités je parle.

La deuxième chose. Ecoutez, je suis comme vous, à ce jour, mon Directeur de Cabinet est en maladie. Je ne commente pas les arrêts maladie des employés de la Ville. Donc je vous en informe. Et le Cabinet fonctionne parfaitement, et c'est Madame Sylvie BEAULIEU qui, pendant ce congé maladie, assure la gestion du Cabinet. Je ne vais pas prendre un haut-parleur en ville pour manifester, ce qui d'ailleurs relève du travail entre le Maire et son Directeur de Cabinet et qui est une relation plutôt spécifique et personnelle.

Ensuite, c'était la rue Jeanne Danjou, il me semble que c'est passé en Commission des Hommages, non ? Et que vous siégez à cette Commission. (*hors micro*) L'inauguration, je n'en sais rien, on attend le mail qui devrait confirmer que vous avez reçu le mail.

M. Charles PONS (*hors micro*)

Non, c'est une faute du Cabinet, ils le reconnaissent. Ils disent que le Cabinet s'est loupé et n'ont pas eu...

M. André BONET

Chantal, rassure-moi, tu reçois mes mails ? Parce que toutes les invitations, je te les fais passer. Normalement, tu as dû la recevoir au moins de ma part.

Mme Chantal BRUZI

Ce n'est pas certain. Mais ce qu'il faut régler, ce n'est pas BONET qui invite BRUZI ou BONET qui invite PARRAT ou PONS qui invite, vous voyez ce que je veux dire.

M. le Maire

Il y a matière de réponse.

Mme Chantal BRUZI

Soit le secrétariat des élus, soit ce mail qui est en charge des manifestations qui l'adresse à notre secrétaire du groupe, vous voyez ce que je veux dire ? On ne peut pas faire supporter le poids sur une personne, c'est tout.

M. le Maire

Nos secrétaires disent que c'est une erreur.

Mme Chantal BRUZI

Mais voilà, bien sûr, c'est pour ça que je n'accuse personne.

M. le Maire

Mais vous étiez invités aux autres. Non mais ça peut arriver. Et ensuite, je vais vous dire un truc qui ne va peut-être pas vous faire rigoler ou rigoler d'ailleurs. En matière de réponse, j'applique une excellence jurisprudence, la jurisprudence PUJOL. C'est-à-dire que j'ai siégé dans l'opposition 6 ans avec vous et j'avais les réponses sur table quand j'arrivais au Conseil Municipal. Le Directeur de Cabinet zélé, Monsieur SITJA, s'occupait de la chose. Et même sur plusieurs dossiers, c'était encore plus zélé, pour l'instant je ne vous l'ai pas fait, mais peut-être je peux vous le faire, j'attendais tellement que j'étais obligé de saisir la CADA pour vous obliger à me donner les documents. Peut-être que je vais y arriver. Mais sachez que les méthodes qui vous paraissent aujourd'hui critiquables sont les méthodes que vous m'avez appliquées et que malheureusement je vous applique. (*hors micro*) Oui mais je réponds, on répond. On répond, quelques fois avec retard. Si c'est à côté, il faut une correction parce que ça voudrait dire que mes services vous ont répondu à côté, et ça c'est un autre souci, et vous allez me dire sur quel sujet par exemple, je n'en sais rien. (*hors micro*) Comment ce n'est pas vrai ? Bien sûr que c'est vrai ! Vous voulez que je vous montre les courriers sur la CADA etc., Madame GAVALDA ? Non mais vous, de toute façon, vous étiez vraiment des gens à l'abri de tout soupçon. (*hors micro*) Oh oui, c'est vrai, on a vu le résultat. On a vu le résultat.

Alors, de quoi s'agit-il, Monsieur NOUGAYREDE ? Sur la réponse, peut-être qu'on peut éclairer vos lanternes.

M. Bruno NOUGAYREDE

Sur les réponses, il y a plusieurs sujets. Le premier des sujets c'est que certaines réponses me semblent quand même traitées plus que par-dessus la jambe, voire erronées. Je prends un exemple. J'avais posé la question, je crois, en mars dernier, de savoir qui était logé à l'hôtel dans le cadre des relogements des personnes de Saint-Jacques, déplacées à cause des difficultés sur leurs habitations. Vous m'avez répondu, et c'est écrit en gras dans le courrier, qu'aucun ménage n'était à l'hôtel. Un mois plus tard, vous faites un communiqué de presse dans lequel il est écrit « à partir d'aujourd'hui, 5 qui étaient encore logés à l'hôtel ne vont plus l'être ». Comment vous voulez qu'on ait confiance dans ce type de réponse ? Vous dites quelque chose dans un communiqué de presse un mois après m'avoir dit le contraire. Alors, sans doute qu'il y a une erreur matérielle de quelqu'un, mais il y a quelque chose qui ne va pas. Monsieur le Maire, il y a un sentiment véritable de mépris vis-à-vis des réponses qui nous sont apportées. La semaine dernière, on a posé un... Non mais vous pouvez considérer que nous sommes parfaitement inutiles dans ce Conseil Municipal, vous pouvez considérer que nos questions sont toutes absolument stupides et idiotes, mais vous devez au minimum en grand prince répondre de manière un petit peu argumentée.

Quand on vous pose la question de savoir, et je l'ai posée plusieurs fois au Conseil Municipal, de savoir combien d'immeubles appartenaient à la Ville, à Saint-Jacques, et d'en avoir la liste, vous me répondez en me disant « vous m'avez interrogé sur la consistance du patrimoine détenu par la Ville dans le quartier Saint-Jacques ». Déjà, je ne vous ai pas demandé ça. Et voilà ce que vous me répondez, « contrairement à ce qui est souvent indiqué, la Ville possède peu d'immeubles dans ce quartier, moins de 15 % ». Pardon, mais celui qui a écrit ça et celui qui a signé ça, en l'occurrence vous, il ne pouvait pas signer ça.

M. le Maire

D'abord, je fais ce que je veux.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non mais attendez, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire.

M. le Maire

Ensuite, je vous ai répondu, et vous êtes assez grand pour saisir la CADA pour avoir des informations supplémentaires.

M. Bruno NOUGAYREDE

Bien sûr, mais je vais le faire, n'ayez crainte.

M. le Maire

J'espère bien que vous allez le faire.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur le Maire, ça pose un problème de fond. Si vous considérez que le fait que la Mairie ne possède que 15 % des immeubles dans un quartier, c'est somme toute normal, j'aimerais que vous m'indiquiez les autres quartiers dans lesquels vous en possédez plus parce que c'est quand même assez inquiétant. Surtout, ça ne répond pas à la question qu'on vous a posée.

Quand on vous interroge pour savoir qui est le bénéficiaire... Monsieur le Maire, quand on vous interroge pour savoir qui est le bénéficiaire effectif de la société qui a acheté à Barcelone le local que nous avons vendu suite à la délibération du dernier Conseil Municipal, vous me répondez en me disant « voilà l'adresse mail de la société, vous pouvez aller voir le "qui sommes-nous" ».

M. le Maire

Et alors ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, vous êtes juriste, vous savez très bien que bénéficiaire effectif ça veut dire quelque chose, et j'imagine que vos services et les notaires de la Ville quand ils actent quelque chose, ils ne vont pas regarder qui est le propriétaire d'une société dans le « qui sommes-nous », ce n'est vraiment pas sérieux. Donc je crois vraiment qu'il y a une forme de mépris et je le regrette profondément parce que considérer que l'autre, même si on est en désaccord profond, considérer que son adversaire politique peut apporter quelque chose au débat, peut aider au débat, même s'il y a des désaccords, je trouve que ça fait partie de la grandeur de la démocratie et je pense qu'aujourd'hui, vous vous en privez et je le regrette profondément.

M. le Maire

Quand on donne des leçons, il faut tenter quand même de se les appliquer à soi-même.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'essaie. Je n'y arrive pas toujours mais j'essaie.

M. le Maire

Oui, ça, vous essayez. Mais je vais vous dire, je réponds à vos questions.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, vous ne répondez pas à mes questions.

M. le Maire

Si, si. Et quand je vous dis d'aller voir sur le site internet, en un clic vous savez à qui vous avez affaire.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, pardon, le « qui sommes-nous » d'un site, Monsieur le Maire, ça n'a rien à voir avec le capital d'une société, vous le savez très bien, vous êtes juriste quand même.

M. le Maire

Je ne vais pas faire les recherches pour vous quand même, non ? Bon. Ni vous donner les actes notariés.

M. Bruno NOUGAYREDE

La CADA va peut-être vous demander de le faire alors.

M. le Maire

Eh bien, on verra bien.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et puis, excusez-moi, je suis certain que vos services les ont déjà faites, les recherches.

M. le Maire

En parlant de mépris, Monsieur NOUGAYREDE, quand on est capable, à votre place soi-disant de droite, d'aller soutenir l'extrême gauche qui a traité notre Ville de fasciste, pour moi il n'y a plus de sujet, il n'y a plus rien.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous avez répété ça 2 fois mais je ne sais même pas de quoi vous parlez.

M. le Maire

Si, si. Moi, je sais de quoi je parle.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah bah j'aimerais savoir parce que moi, je ne sais pas. Explicitez.

M. le Maire

Si, vous avez soutenu l'extrême gauche contre qui nous faisons un procès parce qu'elle a traité la Ville de fasciste. Vous êtes le seul à avoir voté pour ces gens-là.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah, j'ai voté pour l'extrême gauche ? Vous êtes dans l'isoloir en plus, vous connaissez mon vote.

M. le Maire

Vous avez voté en Conseil Municipal le fait qu'on ne les poursuive pas, Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ainsi que tout le groupe d'opposition, je vous rappelle, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de souci.

M. Bruno NOUGAYREDE

On s'est tous abstenu parce qu'on part du principe que...

M. le Maire

Non, non, Madame BRUZI dit que non.

M. Bruno NOUGAYREDE

Si, si, Madame BRUZI dit que oui, il n'y a pas de problème, on s'est tous abstenu, Monsieur le Maire. Et je peux vous rassurer sur une chose Monsieur le Maire, on s'est toujours abstenu sur le même principe qui est toujours le même, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Je vais vous dire, vous ne me rassurez pas.

M. Bruno NOUGAYREDE

Nous considérons qu'un élu n'est pas là pour poursuivre en justice ses adversaires quels que soient ses adversaires.

M. le Maire

Vous ne me rassurez pas parce que Madame, la dame en question vous dresse une couronne de laurier.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je ne la connais pas mais je suis toujours ravi quand des gens, y compris les gens que je ne connais pas me dressent des couronnes de laurier, il n'y a pas de problème.

M. le Maire

Ne vous inquiétez pas, je sais très bien que vous la connaissez. Mais ce n'est pas grave.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous savez, souvent les couronnes de laurier ce sont des couronnes mortuaires, Monsieur le Maire, il faut faire attention à ça. Il faut être très prudent sur les lauriers.

M. le Maire

Ne vous inquiétez pas, les électeurs de droite, eux, sont au fait de ces choses-là et ils le seront encore plus à l'avenir.

Allez, on passe maintenant aux dossiers finances. Le Maire, ne pouvant assister au vote du compte administratif, il convient d'élire le président de séance pour les votes des points 1.01 à 1.07. De plus, afin de faciliter mes déplacements, les délibérations 2.01 et 5.04 seront présentées en suivant des comptes administratifs. J'excuse Madame BACH, qui a été victime d'un accident à Perpignan, un accident léger mais un accident quand même, et qui ne peut être là pour présenter ce compte administratif, et elle vous prie de l'en excuser.

Je vous propose donc de désigner Monsieur Charles PONS.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je quitte donc la salle et je laisse la parole à Monsieur PONS.

M. Charles PONS

Donc nous allons passer à la délibération 1.01. Je vais laisser la parole à Monsieur François DUSSAUBAT.

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2022

DOSSIER 1.01 – Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier (budget principal et budget annexe) – Exercice 2022

DOSSIER 1.02 – Compte administratif de la ville Perpignan (budget principal et budget annexe) – Exercice 2022

DOSSIER 1.03 – Compte administratif de la ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) – Affectation des résultats d'exploitation 2022

M. François DUSSAUBAT

Qui ne fait que remplacer Madame BACH. Je vais commencer, avant de faire la délibération 1.01, par une introduction qui concerne en fait les 3 premières délibérations, puisque les 3 premières concernent le compte administratif. Les 3 premières délibérations qui sont le compte de gestion, le compte administratif proprement dit et l'affectation des résultats pour l'année 2022.

Je voudrais d'abord saluer la présence de Monsieur Gérard LE BEHEREC de la DGFIP qui a préparé le compte de gestion, et en profiter pour le remercier pour le travail constructif et efficace réalisé en lien avec la ville de Perpignan.

Comme vous le savez, le compte administratif c'est le document comptable qui retrace les opérations qui se sont réellement déroulées sur l'exercice budgétaire 2022, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement et en investissement. Les chiffres clés que retrace le compte administratif 2022 sont les suivants : en fonctionnement, 173 millions d'euros en dépenses et 197 en recettes ; en investissement, 82 millions en dépenses et 86 en recettes. Il y a donc un autofinancement brut de 32 millions et un autofinancement net de près de 14 millions. Le taux d'épargne brut se situe donc à 16,5 % et le délai moyen du remboursement du stock de dette est à 6,17 années. L'année 2022 marque un retour à la normale pour les activités municipales qui avaient été très fortement impactées en 2020 et dans une moindre mesure en 2021 par la crise du Covid. En 2021, de nombreuses animations et événements avaient dû être encore annulés et ce n'est plus le cas en 2022.

En revanche, l'année 2022 est fortement affectée par l'inflation, phénomène qui va, on l'a déjà vu, malheureusement s'amplifier en 2023 avec notamment l'explosion des dépenses liées à l'énergie qui s'annoncent. Dès l'année 2022, les factures d'électricité, de carburant et de chauffage progressent de 1,3 million, soit une progression de 22 %. L'année 2022 est aussi l'année de l'ouverture de certaines structures de proximité, dans les quartiers notamment, pour la PM et le social, qui génèrent de nouvelles dépenses en fonctionnement. Concernant la sécurité, l'ouverture de 6 postes de police municipale, place Rigaud, Palmarium, la Cigale, la Gare, le Moulin à Vent et le Bas Vernet. Pour les maisons de quartier, 2 nouveaux espaces aux Baléares et aux Glycines ; 1 nouvel EVS à la gare ; et 3 espaces ados jeunesse au Moulin à Vent, à Saint-Jacques, et sur le boulevard Clémenceau.

Tous ces éléments expliquent l'essentiel de la progression des dépenses de fonctionnement que nous allons voir. Le compte administratif permet chaque année de suivre les indicateurs clés de la gestion municipale. Je vous propose donc d'examiner successivement l'évolution du résultat comptable, l'évolution de l'autofinancement brut et net, le délai moyen de remboursement du stock de dette et l'évolution du stock de dette.

Examinons d'abord le résultat comptable. Il s'établit donc à 24 millions, soit un niveau proche de celui de 2017. L'autofinancement net permet de financer des travaux d'investissement. Vous pouvez voir les évolutions de l'autofinancement brut, qui se situe à 31,7 millions ; du capital remboursé qui se situe à 18,2 millions ; et de l'autofinancement net, qui est la différence entre les deux, et qui se situe à 13,5 millions. Autre indicateur de gestion très important, le délai moyen de remboursement du stock de dette. Il s'agit du seul ratio pertinent pour analyser le poids de la dette. La norme impose un délai inférieur à 12 ans. Perpignan se situe donc cette année à 6,17 années, soit un très bon niveau, on est quasiment 2 fois en dessous de la norme. Le stock de dette continue à diminuer. Il se situe, pour le compte administratif 2022, à 195,4 millions. Voilà les indicateurs clés de la gestion.

Je vous propose à présent d'observer l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement significative. Les recettes de fonctionnement, tout d'abord la DGF et les dotations de l'État. L'économie de 11 milliards que l'État a réalisée en ponctionnant la DGF des collectivités territoriales a fait perdre près de 70 millions d'euros à Perpignan en 9 ans, par rapport à la DGF encaissée en 2013. Certes, la DSU, qui fonctionne en péréquation verticale, progresse du fait de la solidarité nationale avec les territoires pauvres, mais la progression de 1,3 % ne concerne que 15 % de nos recettes et elle semble dérisoire pour compenser l'inflation globale qui est de 6 % pour l'instant en glissement annuel. En outre, je rappelle que, comme vu dans le DOB, l'inflation estimée par la Banque Postale et communiquée par l'AMF, telle qu'elle impacte et concerne réellement les

collectivités territoriales, celle qu'on appelle le panier du Maire, elle ne se situe pas à 6 % mais à 7,2.

Le produit fiscal. Le produit fiscal est très dynamique. En 2022, la revalorisation des bases, qui a été décidée par l'État, a été de 3,4 %, ce qui explique en grande partie la progression du produit. Il se situe aujourd'hui à 98,8 millions. Autres recettes de fonctionnement importantes pour les collectivités, les droits de mutation. Il y a une bonne dynamique du secteur immobilier ces dernières années, avec une nouvelle année record en 2022, nous sommes donc cette année à 6,5 millions. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel, comme toujours, occupent le premier poste. Les charges de personnel se montent en 2022 à 98,7 millions. La masse salariale progresse notamment du fait des recrutements réalisés pour allouer des moyens supplémentaires à la police municipale et aux services de proximité, ce qui correspond aux priorités de notre mandat. Mais je rappelle, en outre, que le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % en 2022, ce qui représente une dépense totale annuelle de 2,8 millions, dont 1,4 million pour les 6 premiers mois de 2022. Par ailleurs, Monsieur le Maire a décidé d'instaurer les tickets restaurant pour le personnel municipal, ce qui représente pareil, 1,4 million.

L'investissement. 2022 est une nouvelle année record pour les travaux réalisés et payés. Vous avez dans le rapport le détail des principales opérations, on y trouve notamment les opérations structurantes comme le Campus Mailly, mais aussi des opérations de proximité, notamment celle du NPNRU.

En conclusion, voilà les éléments clés du compte administratif. Vous avez tous eu l'ensemble du rapport. Ces éléments démontrent que les indicateurs de gestion sont satisfaisants malgré le nouveau contexte inflationniste. Merci.

M. Charles PONS

Des questions s'il vous plaît.

M. Philippe CAPSIE

Première question, enfin une seule question, elle n'est pas vraiment de fond. On vient d'élire pour l'approbation de ce compte administratif un président, en l'occurrence vous, Monsieur PONS. Y a-t-il une raison particulière pour que cette délibération soit au final présentée par Monsieur DUSSAUBAT ? Y a-t-il une explication particulière pour la transmission de cette patate chaude ?

M. Charles PONS

Ah non, pas du tout, non, non. C'est juste Monsieur DUSSAUBAT qui se faisait un plaisir de vous présenter le compte administratif. Suite à la maladie de Madame BACH, c'est Monsieur DUSSAUBAT qui a pris le relais, rien d'extraordinaire.

M. Philippe CAPSIE

Merci.

M. François DUSSAUBAT

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe au vote.

M. Bruno NOUGAYREDE

On peut passer au vote du point 1.01 si vous voulez et je parlerai sur le 1.02, il n'y a pas de problème.

M. François DUSSAUBAT

On va prendre toutes les questions.

M. Bruno NOUGAYREDE

L'ensemble de mes questions vont surtout être des observations. Je ne sais pas si elles appellent des réponses parce qu'elles vont ressembler à ce que je dis régulièrement sur ce sujet-là depuis quelques années maintenant.

Sur le premier point quand même, nous voterons le point 1.01, non pas parce que nous approuvons le contenu de ce compte de gestion mais parce que nous considérons évidemment que Monsieur le Trésorier a fait son travail de manière efficace et que donc ce compte de gestion correspond parfaitement au compte administratif. Ce qui ne nous empêche pas de déplorer le contenu de ce compte administratif, mais c'est un autre sujet.

Vous avez une certaine satisfaction à présenter ces éléments, j'aimerais avoir la même, malheureusement je ne l'ai pas. Alors peut-être que c'est un pessimisme chez moi que je devrais soigner, mais je crois quand même qu'il y a des indicateurs qui ne sont pas très bons. Le reproche principal aujourd'hui qui est un petit peu fait, qui commence à circuler un petit peu dans les rues de Perpignan, c'est qu'il ne se passe pas grand, grand-chose. Fondamentalement, la ville de Perpignan ressemble beaucoup aujourd'hui à ce qu'elle était hier. Il y a beaucoup de choses qui sont plutôt dans la continuité de ce qui se faisait jusque-là, donc certains s'en félicitent, d'autres s'en attristent. Il y a un sujet sur lequel, me semble-t-il, vous avez introduit une véritable rupture, c'est la question de la gestion financière. Vous l'avez d'ailleurs assumé assez pleinement plusieurs fois, en disant que vous n'aviez pas une vision comptable et que vous n'étiez pas là pour ça et que vous étiez là pour servir les Perpignanais et que donc cela justifiait une vraie rupture dans cette gestion financière. C'est quelque chose que j'ai rarement entendu dans la bouche de ceux qui gèrent leur argent personnel. C'est quand même assez rare que quand on parle de son argent, on ne le gère pas de façon un peu comptable, de façon un peu réfléchi. Une image vaut toujours mieux qu'un long discours, et j'invite tous les Perpignanais qui vont regarder ce document qui sera mis en ligne rapidement, s'il ne l'est pas encore aujourd'hui, sur le site internet de la Ville à l'onglet finances, donc le compte administratif 2022, la note brève et synthétique de présentation, de regarder la page 9. Sur la page 9, on retrouve l'ensemble des indicateurs et on voit qu'il y a un changement évident de manière de gérer les finances, qui va plutôt dans une logique, on va dire de beaucoup plus de dépenses et de résultats qui sont assez différents de ceux qui étaient précédemment en place. Chaque année, les chiffres sont un peu moins bons que l'année précédente. Jusqu'où va-t-on aller ? C'est une véritable question. D'autant plus qu'il y a une ligne, vous l'avez dit dans des termes tout à fait exquis, Monsieur DUSSAUBAT, je vais le dire différemment de vous, quand on prend à la page 10 la ligne des impôts locaux, vous avez dit que les recettes fiscales étaient très dynamiques. Je vais le dire en d'autres termes. Entre 2022 et 2020, vous avez été chercher dans la poche des Perpignanais 10 millions d'euros supplémentaires. Je sais qu'en Commission des Finances vous m'avez expliqué que la manière dont l'INSEE faisait ses statistiques était sans doute sujette à caution, vous

me permettez quand même, malgré toute l'amitié que je peux avoir pour vous, de considérer que quand l'INSEE dit quelque chose, elle a quand même une histoire et une manière de dire les choses. Donc l'INSEE montre que la population à Perpignan diminue. Ce qui est effectivement un mauvais indicateur pour nous tous et qui doit nous pousser à nous remettre en question. Mais quand en même temps que la population diminue, on a 10 millions d'euros supplémentaires, vous comprenez bien qu'il y en a qui paient davantage. Et je ne vous parle pas de l'orage fiscal et de l'orage d'imposition que vont prendre les Perpignanais au mois d'octobre prochain quand ils recevront leur taxe foncière. Là-dessus, vous êtes assez cynique. On a été les seuls, à la Communauté Urbaine, lundi, à s'opposer à l'augmentation, au doublement de la taxe d'aménagement sur 2 secteurs, qui étaient la Fosseille et l'avenue de Prades. La taxe d'aménagement, qu'est-ce que c'est ? C'est quelque chose que vont payer les propriétaires fonciers qui vont vouloir aménager un terrain, ou que vont payer les gens qui vont acheter une maison dans ces secteurs-là. Et vous l'avez doublée. Sachant qu'on a un véritable problème dans ce pays, et je vous rejoins sur ce point-là, la suppression de la taxe d'habitation a conduit à ne faire payer les impôts qu'aux propriétaires. Et c'est un véritable problème. Mais vous en rajoutez. Votre vote à la Communauté Urbaine, vous en avez rajouté. Cette hausse vertigineuse des impôts, elle est dramatique. Aujourd'hui, beaucoup de gens vivent mal, vivent difficilement. Et quand je tempête contre les sondages à 40 000 €, quand je râle contre les audits, à mon sens, inutiles, quand je dis que c'est mon argent, non ce n'est pas mon argent, c'est l'argent de ceux qui n'ont rien. Et l'argent de ceux qui n'ont rien, on doit le préserver à tout prix.

Je vous remercie d'avoir corrigé une autre idée fautive sur laquelle vous surfez ordinairement, en tout cas sur laquelle le Maire, je suis désolé, il ne participe pas à ce débat, sur laquelle le Maire surfe assez régulièrement, c'est que l'État s'est totalement désengagé. Quand on regarde quand même à la page 19 de ce même document, on s'aperçoit qu'entre 2016 et 2022, l'État a quand même donné 2 millions d'euros de plus. On peut considérer que ce n'est pas assez, mais c'est à mon sens assez difficile de dire que l'État s'est totalement désengagé. Mais je vous reconnais de l'avoir présenté dans un des graphiques, donc je vous en remercie.

La véritable question pour moi, sur la question de l'inflation, je suis en désaccord profond avec vous parce que considérer, et heureusement que l'économie n'est pas gérée comme ça, considérer que le taux d'économie devrait systématiquement augmenter tous les salaires du niveau d'inflation, toutes les dépenses du niveau d'inflation, conduit inmanquablement à des catastrophes. Et aujourd'hui, heureusement que dans une entreprise, ou malheureusement, mais dans une entreprise, en période d'inflation, on serre, on essaie de dépenser moins, on essaie de faire attention. Et donc on ne peut pas considérer que parce que l'État ne donne pas autant que l'inflation, on a une difficulté dans une mairie.

Ces dépenses aujourd'hui, elles sont de divers ordres. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. C'est une accumulation de petites choses. Vous savez, c'est comme dans une entreprise, comme dans un ménage. Il y a les toutes petites choses, la première photocopie, et puis il y a les grosses choses. Je vais rappeler quand même pour moi 2 dépenses inutiles de cet argent des pauvres. Les 85 000 € pour acheter des pots de fleurs, qui ne servent à rien. Quand aujourd'hui on réalise des plaques en hommage à Samuel PATY avec des fautes d'orthographe et qu'on est obligé de les refaire. Mais Monsieur DUSSAUBAT, vous pouvez sourire. Mais si c'était votre argent, vous auriez le droit de sourire. (*hors micro : C'est honteux*) Monsieur PONS. Oui, tout à fait. Attendez Monsieur PONS, on sait très bien, Monsieur PONS, que quand on fait une faute et qu'on va refaire une plaque, on ne va pas être directement impactés, mais il y a des gens qui sont directement impactés, ceux qui paient les 10 000 millions

d'euros en plus sont impactés beaucoup plus lourdement. Donc vous devez là-dessus être irréprochables. Et je ne crois pas que vous le soyez aujourd'hui. Il y a un certain nombre d'études qui sont dépensées chaque année et qui ne sont, à mon avis, pas utiles. Il y a des questions à poser. Quand Monsieur le Maire a répondu l'autre jour, et j'avoue que j'étais assez estomaqué de la réponse, sur la question de la climatisation dans les écoles, puisqu'on parle de dépenses utiles. C'était une promesse de sa campagne. Monsieur le Maire a répondu que ça coûtait trop cher mais qu'il n'y avait pas de problème, on avait installé des ventilateurs dans toutes les écoles et qu'en plus, si on arrivait à faire des courants d'air, ça résolvait quand même en partie la question. J'ai trouvé cette réponse assez inqualifiable. Il y a des questions de priorité. Voyez-vous, quand je mets ça en parallèle des 600 000 € qu'on dépense, et par certains aspects c'est important aussi, je ne dis pas le contraire, mais il faut que les Perpignanais le sachent, des quasi 600 000 € qu'on dépense pour les illuminations de Noël, et qu'à côté on peut dire que la climatisation dans les écoles sera largement et facilement remplacée par un ventilateur, j'invite Monsieur le Maire et je vous invite tous par exemple à venir à l'école Jordi Barre. Vous découvrirez qu'à l'école Jordi Barre on ne peut faire de courants d'air, il n'y a qu'une porte dans chaque classe et il n'y a même pas d'ouvertures traversantes, donc c'est un peu compliqué. Et je vous invite à aller à l'école Jean Jaurès où ils n'ont même pas de rouleaux pour fixer du papier toilette dans les toilettes. Donc vous voyez que quelques fois, la question des priorités, elle se pose.

Aujourd'hui, autre point sur lequel on a déjà beaucoup débattu donc je ne vais pas y revenir, la hausse très importante du coût du personnel. Là encore, il y a des questions de priorité. Nous avons appris sur France Bleu Roussillon qu'il y avait 20 personnes de moins au service propreté. La propreté était un engagement majeur de cette municipalité. Et Monsieur le Maire répond au journaliste « ce n'est pas très grave, on arrive à faire beaucoup mieux avec beaucoup moins de moyens ». Pourquoi n'appliquons-nous pas ça alors, si c'est le cas, sur des services qui sont moins prioritaires ? Si on peut faire sur la propreté beaucoup mieux avec moins de moyens, faisons-le et faisons-le sur ce qui n'est pas prioritaire.

Vous regardez les opérations structurantes, à la page 21. Quand on regarde ces opérations structurantes, c'est quand même intéressant. Vous avez, première opération structurante, le Campus Mailly. Vous avez été au bout de ce projet lancé par l'ancienne municipalité, nous nous en réjouissons. Deuxième projet structurant, 4 millions d'euros quasiment pour les Dames de France, un achat immobilier. Ensuite, le Parc des Sports, 2 550 000 d'acquisition foncière. Ensuite, 2 millions d'euros d'acquisition foncière pour les Courriers Catalans. Là, on est sur des acquisitions foncières, les 3 projets structurants sont des acquisitions foncières.

M. François DUSSAUBAT

Ce sont des investissements.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ensuite, vous avez le Couvent Sainte-Claire, très bien, vous avez poursuivi. La Casa Xanxo, vous avez poursuivi, c'est parfait. La Maison Pluridisciplinaire de Santé, vous avez poursuivi, c'est très bien. Les Carmes, vous avez poursuivi, c'est parfait. Et la réhabilitation du stade Brutus, c'est parfait. Mais on peut quand même s'interroger pour savoir si cette dégradation forte des finances qui est observée ne va pas déboucher sur un vide. Il n'y a aucun projet nouveau là-dedans. On a des acquisitions foncières d'un côté, c'est l'investissement le plus bête que peut faire

une collectivité. Alors je ne dis pas qu'il est inutile, je dis qu'il peut porter du fruit à terme mais c'est l'investissement « facile » par excellence. Vous achetez à n'importe quel prix n'importe quoi et vous pouvez faire 60 millions d'euros, 100 millions d'euros par un investissement si les moyens sont là. Mais la véritable question, c'est quelles sont les opérations structurantes qui vont demain faire que cette dégradation des finances va quand même améliorer le quotidien des Perpignanais ? Et aujourd'hui, nous en doutons fortement. L'impression que nous avons, c'est que le bateau est quand même en partie sans pilote, sans pilote financier. Vous savez, l'autre jour j'ai été interrogé sur France Bleu Roussillon, savoir quelle note je mettais à Monsieur le Maire. J'ai répondu la moyenne, 5/10, parce que je considère que le travail quotidien du Maire est à la fois essentiel à la démocratie et est à la fois extrêmement compliqué dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui, et j'ai beaucoup de mal à porter un jugement plus sévère sur un maire que cette note à la moyenne. En revanche, si aujourd'hui la question m'est posée sur la gestion financière du Maire actuel de Perpignan, je mettrais une bien plus mauvaise note. Parce que sur cette question-là, je pense qu'il est très, très loin du compte et je pense qu'aujourd'hui nous avons des enjeux fondamentaux, des enjeux de transition climatique, des enjeux de transition démographique, des enjeux de transition économique, et que nous avons besoin, pour pouvoir satisfaire ces enjeux, d'avoir des finances saines, d'avoir des dépenses de fonctionnement les plus basses possibles pour avoir une capacité d'investissement. Nous savons que dans les prochaines années, les investissements ne seront plus ce que nous réalisons aujourd'hui, les choses vont diamétralement changer. Nous savons que la concurrence entre les villes moyennes va être de plus en plus grande. Et face à ça, il me semble aujourd'hui...

M. François DUSSAUBAT

On est au compte administratif, on n'est pas au DOB.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur DUSSAUBAT, je vous ai écouté avec beaucoup de respect, vous pouvez me laisser terminer. Il s'agit, Monsieur DUSSAUBAT, du respect dont j'ai parlé tout à l'heure et de l'absence de mépris qui est importante. Il me semble donc, et je vais m'arrêter là pour ne surtout pas vous lasser, je pense, fondamentalement aujourd'hui, qu'en l'état actuel des choses, la situation n'est pas bonne. Et je regrette vraiment que ce compte administratif ne nous aide pas à préparer l'avenir et à pouvoir donner à l'avenir des moyens à cette ville de Perpignan de changer d'échelle.

Donc vous l'avez compris, nous ne voterons pas ce compte administratif.

M. Charles PONS

L'inverse m'aurait étonné.

Avez-vous d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions ? Non, c'est bon ? Vas-y François.

M. François DUSSAUBAT

Je voulais dire quand même que ce n'est pas en répétant des formules qu'on les rend vraies. Vous avez parlé de très forte dégradation des finances, beaucoup plus de dépenses. Calmons-nous. Les dépenses augmentent de 4,8 % sur la section de

dépenses, avec une inflation à 6 %, on n'y est pas. (*hors micro*) De 4,8 % par rapport à l'an dernier. C'est tout. (*hors micro*) Ma réponse est là. Donc à un moment, on ne peut pas répéter des formules, la situation n'est pas celle-là. Les indicateurs restent bons. En revanche, vous parlez de la diminution de la population. La diminution de la population c'est une question, on en a déjà parlé en Commission des Finances, on ne va pas ravoire ce débat, mais le nombre pour le coup, et selon l'INSEE aussi, le nombre de foyers fiscaux augmente. Donc à un moment, effectivement, la base fiscale sur laquelle on s'applique augmente parce que le nombre de foyers fiscaux augmente. Moi, c'est tout ce que j'ai à dire, de toute manière il n'y avait pas de questions, vous avez fait un exposé sur...

M. Charles PONS

Des observations. Je voudrais juste, pour conclure le débat, rectifier 2-3 petites choses, notamment sur l'augmentation des impôts. Bien sûr, Monsieur le Maire de Perpignan n'a jamais augmenté sa part d'impôts, nous avons toujours gelé l'augmentation de sa part d'impôts. Il s'avère que le Gouvernement a fortement augmenté, en plus avec la fusion de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, ceci a amené à une augmentation.

Vous nous parlez, il ne se passe pas grand-chose, et vous le dites en plus à juste titre. La ville de Perpignan n'a jamais autant investi, c'est le record, personne n'a autant investi sur la ville de Perpignan. Alors vous me dites, « oui mais vous comprenez, vous achetez des terrains ». Oui, bien sûr, on achète des terrains, effectivement on achète des terrains, on achète les Dames de France pour loger l'Ecole 42. C'est complet, les Dames de France, on va vous l'annoncer au prochain Conseil Municipal, tous les espaces que nous avons pris, c'est déjà complet. On est même en train de se poser la question de racheter le Crédit Agricole.

Vous me parlez, vous avez acheté le terrain des Courriers Catalans, très bonne idée, excellente idée. On se bat avec Monsieur DARMANIN pour qu'on installe le nouvel hôtel de police. Excellent investissement, fantastique, et d'une pour les policiers, et deuxièmement pour justement enlever cette friche, c'est parfait. Vous me dites « vous avez acheté un terrain au Haut Vernet », excellente idée d'avoir acheté ce terrain au Haut Vernet, c'est pour l'entreprise Payote, pour qu'ils puissent construire leur entreprise, pour qu'ils puissent investir 2,5 millions d'euros pour que cette entreprise puisse se mettre là, pour qu'il y ait plus de 40 salariés. Donc effectivement, on est assez contents sur l'investissement d'avoir battu le record de tous les temps. Personne n'a autant investi que Monsieur le Maire de Perpignan.

Après, sur les salaires, vous nous dites « vous comprenez, il ne faut pas augmenter les salaires sur l'inflation, ce serait une catastrophe dans le privé ». Effectivement. Mais comme vous parlez depuis tout à l'heure des pauvres gens, comme vous dites, je reprends votre mot, des pauvres gens, ces pauvres qui gagnent, eux aussi ils sont bien contents qu'on leur augmente les salaires. Les fonctionnaires sont bien contents, les catégories C, qu'on leur augmente. Donc vous critiquez, enfin vous critiquez, vous vous servez de ces pauvres gens en leur disant « écoutez, il est hors de question qu'on mette l'inflation sur l'augmentation des salaires », ce n'est pas possible. On préfère augmenter, suivre les indications, effectivement ça nous augmente la masse salariale, et fortement, il ne faut pas se mentir, il n'y a pas de souci, mais en tout cas nous, on est très contents parce qu'on veut donner un coup de main à ces personnes-là.

Sur le reste, après je vous laisse maître de vos propos et je n'ai plus grand-chose à dire là-dessus. Merci beaucoup.

(*applaudissements*)

Madame LAUGARO veut dire quelque chose, veuillez m'excuser.

Mme Soraya LAUGARO

Monsieur NOUGAYREDE, vous avez parlé de la taxe d'aménagement majorée. Sachez que cette taxe, ce ne sont pas les administrés qui la paient mais les promoteurs. Si, si. Notamment c'est pour le redimensionnement des réseaux etc. Donc il vaut mieux que ce soit les promoteurs qui paient cette taxe plutôt que la Mairie et donc les contribuables.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vais répondre à ça. Evidemment que ce sont les promoteurs qui la paient en première intention. Evidemment que quand ensuite ils vendent le logement, ils répercutent le coût de la taxe sur la valeur du logement. Et je vous rappelle que... Si, Madame BRAVO, quand même, on ne va pas rigoler, entre nous, et il faut être sérieux là, pardon. Et le deuxième sujet, c'est que quand on lotit quelque part, on crée ad vitam æternam, en tout cas pendant un temps assez long, un certain nombre de recettes de taxe foncière, et que ces recettes de taxe foncière sont là pour justement financer des équipements. Ça, c'est quand même le génie français, on cherche toujours des taxes supplémentaires. Autant je peux vous suivre dans vos combats quand vous vous battez contre les taxes, mais là en l'occurrence, vous n'êtes pas cohérents par rapport à un certain nombre de choses que vous pouvez dire par ailleurs.

M. Charles PONS

Ah si, complètement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Là, vous avez créé une nouvelle taxe.

M. Charles PONS

Complètement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et pardon, quand Monsieur PONS, vous dites que Monsieur le Maire n'a jamais augmenté les impôts, ce que vous avez fait lundi à la Communauté Urbaine, vous avez augmenté un impôt sur Perpignan, qui est la taxe d'aménagement.

M. Charles PONS

Sur les promoteurs immobiliers effectivement, vous avez entièrement raison.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous savez très bien que les promoteurs immobiliers vont refacturer ça, Monsieur.

M. Charles PONS

Mais ça, ce n'est pas de ma faute qu'ils refacturent, inévitablement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous n'êtes quand même pas totalement idiots, vous savez évidemment que si vous l'augmentez, ils vont le payer, vous le savez parfaitement.

M. Charles PONS

Parce que si on baissait notamment cet impôt, ne vous inquiétez pas qu'ils auraient augmenté aussi les prix, ne vous inquiétez pas. Donc en plus, ça aurait fait un peu le double effet ciseaux. Mais bon, ce n'est pas grave.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et juste un point, Monsieur PONS, sur la question des agents. Je n'ai jamais dit une seule fois dans mon intervention que je m'opposais à l'augmentation de la rémunération des agents. Je me suis dit qu'on ne pouvait jamais...

M. Charles PONS

Salaire inflation.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur PONS, je n'ai jamais dit ça et vous le savez pertinemment. Je vous ai dit que sur le service propreté vous étiez manifestement capable de faire, en tout cas c'est ce que vous revendiquez, faire mieux avec moins. Je regrette, dans ces cas-là, que ce ne soit pas le cas sur d'autres services qui sont moins prioritaires que sur celui-là, qui ne me semblait pas être le premier sur lequel il fallait faire moins.

M. Charles PONS

C'est bon, d'accord.
Donc on va procéder au vote.
- Qui est contre ?
(hors micro)
Ah oui, pardon.

M. François DUSSAUBAT

On va procéder au vote mais compte par compte.
Pour l'approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2022, la 1.01,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.01 est adoptée à l'unanimité.

Pour le compte administratif de la ville de Perpignan pour l'exercice 2022, la délibération 1.02,

- Qui est contre ? Le groupe.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.02 est adoptée à la majorité.

Pour la 1.03, c'est pour l'affectation des résultats d'exploitation, la reprise,

- Qui est contre ? Le groupe
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.03 est adoptée à la majorité.

M. Charles PONS

Monsieur le Maire doit rentrer ?

M. François DUSSAUBAT

Non, on continue.

M. Charles PONS

Alors on continue.

DOSSIER 1.04 – Exercice 2022 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières et des droits réels immobiliers

M. Charles PONS

Chaque année, nous vous présentons le bilan des acquisitions et des cessions foncières que nous passons bien sûr une par une tout le long de l'année, et là vous avez le bilan et vous avez tous les biens que nous avons achetés ou vendus.

Avez-vous des questions ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'ai une question toute simple. Vous avez, sur la première page, une liste de cessions, vous avez ensuite un total. Si vous regardez très simplement, dans les 3-4 premières cessions, je n'ai plus en tête exactement mais vous en avez une à plus de 3 millions, une à plus de 2, et vous avez un total à 4 millions. Donc comment est calculé ce tableau ? Je n'ai rien compris.

M. Charles PONS

Effectivement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Donc je pense que vous ne pouvez pas voter ça.

M. Charles PONS

Non, non, effectivement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et je pense que vous avez en réalité quasiment 8 millions d'acquisitions immobilières. Le total, je l'ai fait, ça fait 7 777 000 et non pas 4 millions. Ou alors il y a une explication que je ne maîtrise pas.

M. Charles PONS

Non, effectivement, vous avez entièrement raison. Ça m'étonne que ceci m'échappe, mais bon. Surtout qu'on a les bons chiffres à côté, donc c'est juste le tableau Excel...

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais du coup la délibération est fautive et on ne peut pas voter cette délibération en l'état.

M. Charles PONS

D'abord, c'est un bilan d'activité, ce n'est pas... On peut le changer, le chiffre, si vous voulez.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, ça, on veut.

M. Charles PONS

On la repasse sur la fin si vous voulez. Je vous le refais calculer et on le repasse.

Donc nous allons continuer. On repassera cette délibération, la 1.04.

Nous allons passer maintenant à Frédéric GUILLAUMON sur la régie municipale du parking Arago.

Régie municipale du parking Arago

DOSSIER 1.05 – Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier – Exercice 2022

M. Frédéric GUILLAUMON

Mes chers collègues, cette délibération concerne les approbations et l'affectation du résultat d'exploitation du parking Arago. Ces 3 délibérations, 1.05, 1.06 et 1.07, sont étroitement liées.

Après s'être fait présenter le budget primitif de la régie municipale du parking Arago pour l'exercice 2022, intégrant les parkings Arago et Saint-Martin et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, et décrites ci-après, nous avons donc en résultat, un résultat de – 245 466,53 sur l'année 2021, c'est un résultat négatif que nous supportons depuis la crise du Covid. Pour l'année 2022, nous avons en dépenses 1 696 769,39 € et recettes 1 835 788,34 €, donc avec un résultat de – 106 447,58 € pour l'année 2022. Nous sommes dans une situation toujours déficitaire mais la barre se redresse considérablement.

Pour le point suivant, pour l'approbation de compte administratif.

DOSSIER 1.06 – Approbation du compte administratif – Exercice 2022

M. Frédéric GUILLAUMON

L'année 2022, bien que renouant avec une fréquentation importante des parcs en ouvrage, et notamment le parking Arago, est marquée par un déficit de 99 067,75 € issu de l'année 2021, marquée encore par les effets de la crise sanitaire et impactant la section d'exploitation.

A noter que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées pour cette année 2022 avec une évolution de 1 % des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année N-1. Les recettes de fonctionnement, recettes horaires et abonnés, ont progressé de plus de 18 % par rapport à l'année 2021.

Malgré ces bons signes, la régie municipale n'a pu compenser les pertes de 2021, et son compte d'exploitation présente un solde négatif de 106 447,58 € pour 2022 contre 245 466,53 € en 2021.

Aussi, nous soumettons aujourd'hui à votre examen le compte administratif 2022 de la régie municipale du parking Arago qui peut se résumer ainsi : en investissement, nous avons un résultat de 7 379,83 ; en fonctionnement, 99 067,75, ce qui nous conduit aux 106 447,58 précédemment énoncés.

DOSSIER 1.07 – Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2022

M. Frédéric GUILLAUMON

Tout ceci nous mène à l'affectation au budget primitif de ce déficit de 99 067,75 €. Je tiens quand même à vous préciser que sur les premiers mois de l'année 2023, notre progression de chiffre, je ne parle pas en fréquentation mais en chiffre, mais

c'est lié, est de 12 %. Si on retranche les 5 % d'augmentation des tarifs que l'on a votés fin d'année dernière sur tous les tarifs municipaux, il nous reste quand même 7 % de progression. Donc c'est encourageant et on devrait se trouver cette année, enfin ce n'est pas qu'on devrait, on va se trouver à l'équilibre, voire à l'excédent.

Y a-t-il des questions ?

M. Charles PONS

Allez-y Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Déjà la même chose sur le principe, et nous voterons évidemment le point 1.05 qui ne pose aucune difficulté, Monsieur le Trésorier a tout à fait correctement fait son travail.

Je ne vais pas vous répéter ce que j'ai déjà dit maintes fois, nous ne partageons pas votre politique de stationnement sur cette Ville, nous ne partageons pas la manière dont vous gérez aujourd'hui cette régie de parking. Je vous avais déjà invité à aller regarder largement la politique qui avait été menée par notamment le Maire de Cannes, David LISNARD dans sa ville, et vous verrez qu'on peut faire vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup mieux et beaucoup, beaucoup, beaucoup plus efficace en termes d'attractivité du centre-ville. A partir de là, nous ne voterons pas ce compte.

Et je rajoute un point, c'est qu'on a évoqué plusieurs fois des chiffres sur ces parkings, vous m'avez à chaque fois dit « vous allez les avoir, vous allez les avoir », on est le 1^{er} juillet, je n'ai toujours rien. Mais ça fait un petit peu partie quand même du mépris quelques fois que nous ressentons face aux questions que nous posons.

M. Frédéric GUILLAUMON

Ces chiffres, Monsieur NOUGAYREDE, vous allez les avoir. Vous allez avoir un tableau précis et actualisé. Mais ne vous inquiétez pas, les chiffres sont là, ils existent, vous les aurez.

Quant à votre appréciation sur notre politique... *(hors micro)* Oui, c'est une réponse que je vous fais tout simplement. Les chiffres sont là, la fréquentation augmente. Nous avons des chiffres qui sont assez bons, je dirais même très bons sur le stationnement de surface Indigo. Parce qu'avec la deuxième heure gratuite, on est sur les mêmes recettes de l'époque où vous, vous aviez toutes les heures payantes. Donc en considérant qu'on a un panier plus bas, on a les mêmes chiffres. Donc on a une fréquentation accrue, que vous le vouliez ou pas. Je ne sais pas où vous voyez le succès qui se passe à Cannes. En tout cas, notre régie est bien menée. On a eu l'effet Covid mais on va renouer maintenant avec le résultat. Oui mais vous pouvez montrer votre lassitude ou votre agacement, en tout cas les chiffres sont là, la fréquentation est là. *(hors micro)* Pardon ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous perdez de l'argent sur une régie avec des parkings amortis, et vous trouvez que c'est un exploit d'un point de vue économique ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais qui perd de l'argent ?

M. Charles PONS

Personne ne perd de l'argent.

M. Bruno NOUGAYREDE

La régie.

M. Frédéric GUILLAUMON

On ne perd pas d'argent, on verse 1,2 million à la Mairie par an.

M. Charles PONS

C'est un loyer d'1,2 million à la ville de Perpignan.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah ! Ça, c'est autre chose.

M. Frédéric GUILLAUMON

Si vous compreniez aussi bien les choses que vous le dites, vous n'auriez pas besoin de poser la question.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, je ne pose pas... Attendez, Monsieur GUILLAUMON, déjà, soyez honnête parce que vous venez de dire tout à l'heure quand même que les tarifs, vous avez une hausse de 12 %, les tarifs ayant augmenté de 5 %, ça veut dire que la fréquentation a augmenté de 7. Je ne voudrais pas vous donner de cours de maths élémentaires mais ça ne fait pas 7, Monsieur GUILLAUMON. Donc restons un peu sérieux.

M. Frédéric GUILLAUMON

On est très proches des 7.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça ne fait pas 7.

M. Frédéric GUILLAUMON

Si je retranche les 5 % d'augmentation, on est à 7.

M. Bruno NOUGAYREDE

Restons courtois, Monsieur GUILLAUMON.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais je le suis courtois, oh là ! Et certainement au moins autant que vous.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur GUILLAUMON, aujourd'hui, Monsieur GUILLAUMON, sur ces questions-là, nous n'avons pas le même avis que vous. Vous avez tout à fait le droit de défendre votre avis et votre politique et c'est normal que vous le fassiez. Nous avons, de notre côté, le sentiment que cette politique n'est pas efficace pour plein de raisons que nous aurons l'occasion d'exposer dans les prochaines années. Et les Perpignanais jugeront un jour ou l'autre, c'est tout.

M. Charles PONS

Exactement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Il n'y a pas besoin de se disputer là-dessus.

M. Charles PONS

Dans 36 mois, ne vous inquiétez pas.
On va passer au vote.

M. Frédéric GUILLAUMON

Les résultats sont là en tout cas.

M. Charles PONS

Allez, qui est contre ?

(hors micro)

M. Frédéric GUILLAUMON

Point par point.

C'est d'abord le 1.05, l'approbation des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2022.

M. Charles PONS

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.05 est adoptée à l'unanimité.

M. Frédéric GUILLAUMON

1.06, l'approbation du compte administratif, exercice 2022.

M. Charles PONS

- Qui est contre ? Le groupe d'opposition.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.06 est adoptée à la majorité.

M. Philippe CAPSIE

Vous dites que les chiffres sont là, les comptes sont bons, mais vous présentez quand même un déficit de 106 000 €, c'est ça qu'il faut quand même...

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais bien sûr, mais parce que c'est un choix comptable, Monsieur CAPSIE.

M. Philippe CAPSIE

C'est un choix comptable.

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est un choix comptable, c'est-à-dire qu'on reverse notre redevance à la Mairie, qui est à quelques dizaines, 1,2 million, qui rapproche 1,2 million. Donc c'est un choix comptable de créer du déficit artificiel. Mais vous voyez bien que la recette est d'1,8 million, si on ne reversait pas à la Mairie, on paierait l'IS, il nous resterait, les 1,2 million que l'on donne à la Mairie, on les récupérerait.

M. Philippe CAPSIE

D'accord, donc vous créez artificiellement un déficit.

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est purement comptable.

M. Charles PONS

Il y a un loyer qu'encaisse la ville de Perpignan, qui est très lourd, et donc à partir de là, ça crée un déficit, c'est aussi simple que ça. C'est vieux comme Hérode, et ce n'est pas la première fois ni la dernière fois que ce système comptable est fait.

Donc nous allons passer...

M. Bruno NOUGAYREDE

Et comment allez-vous faire quand cette compétence va être transférée à la Communauté Urbaine ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Ça, ça sera une autre question.

M. Charles PONS

Surtout qu'il y a 2 autres parkings qui, d'ici 6 ans, un peu plus, 10 ans, les DSP vont tomber. Donc là, il y aura de très belles recettes. Très, très belles recettes.

On continue le vote.

M. Frédéric GUILLAUMON

Maintenant sur le point 1.07, il s'agit de l'affectation du résultat d'exploitation, exercice 2022.

M. Charles PONS

- Qui est contre ? Le groupe d'opposition.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.07 est adoptée à la majorité.

Toujours Monsieur GUILLAUMON, le 2.01.

2 – MOBILITE – ENVIRONNEMENT

DOSSIER 2.01 – Aménagement d'une piste cyclable entre Perpignan et Canet-en-Roussillon – Convention avec le Conseil Départemental, les villes de Perpignan et Canet-en-Roussillon, Perpignan Méditerranée Métropole

M. Frédéric GUILLAUMON

Ce point concerne...

M. Charles PONS

Excusez-moi.

(hors micro)

M. Frédéric GUILLAUMON

Le 2.01, oui.

M. Charles PONS

On fait le 2.01. On fait le 2.01, donc justement sur cette délibération-là, Monsieur Louis ALIOT ne participe ni au débat ni au vote. Je le dis.

(hors micro)

M. Frédéric GUILLAUMON

Non, c'est parce qu'on va attendre que le Maire revienne.

M. Charles PONS

S'il vous plaît. Au début du Conseil, pour éviter que Monsieur le Maire rentre et sorte avec sa jambe, c'est pour ça que nous passons directement au 2.01, et après nous reviendrons sur le point 1.08. On l'avait expliqué au début du Conseil mais j'aurais dû vous le réexpliquer. Donc à toi, Frédéric.

M. Frédéric GUILLAUMON

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales développe son réseau structurant d'itinéraires cyclables et souhaite relier la ville de Perpignan à celle de Canet-en-Roussillon, en longeant la RD 617a.

La réalisation de ce projet se décompose en 4 sections dont 2 sur Perpignan, détaillées ci-dessous. La section 1 du giratoire Massilia, pôle d'échange multimodal de la CAF, à celui du Mas Llaro, pour retrouver la piste cyclable existante entre ce giratoire et celui du Mas Miraflor. La section 2, aménagement depuis le Mas Miraflor jusqu'à la limite de commune du chemin de Cabestany à Bompas, et sur Canet vers la rue de Liszt. Cet aménagement longe la RD 617 sur sa contre-allée déjà existante dénommée le Chemin des Terres Rousses.

Considérant que dans le cadre de cet exercice, le Département doit intervenir sur les territoires des communes de Perpignan et de Canet-en-Roussillon. Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique, lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L 2411-1, ceux-ci peuvent désigner par convention celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Considérant que cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes.

Considérant qu'en termes de financement, seule Perpignan Méditerranée est sollicitée financièrement à raison de 20 % des dépenses hors taxes, avec un maximum de 116 000 €. La Ville ne participe pas à l'investissement.

Considérant que la ville de Perpignan, après réalisation de cet aménagement deviendra propriétaire et intégrera cette piste dans son réseau cyclable.

Considérant que la convention a pour objet d'autoriser le Département maître d'ouvrage à réaliser les travaux d'aménagement de la liaison cyclable sur le territoire de Perpignan, et par extension Canet-en-Roussillon ; de fixer les modalités de financement de l'opération ; de fixer les modalités ultérieures de gestion des aménagements qui seront livrés ; et de préciser les obligations réciproques des parties pour la réalisation des travaux et pour la gestion ultérieure.

Il s'agit d'un vote identique avec une répartition identique de ce qu'on a déjà voté dans des Conseils précédents, c'est-à-dire pour les zones de co-voiturage qui

ont été faites par le Département. Nous assurons, nous, la Mairie, sur l'entretien de l'œuvre ; le Département est le maître d'œuvre ; et PMM participe au financement.

Y a-t-il des questions ?

M. Charles PONS

Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Oui, Monsieur GUILLAUMON, bonsoir, mes chers collègues. Je profite de cette délibération, donc je suis un peu navrée que Monsieur le Maire n'ait pas pu, il écouterait plus tard, pour poser une question que les Perpignanais se posent par rapport à la Saint-Jean. Comme vous êtes également Président de l'Office du Tourisme, c'est pour ça que j'en profite pour m'adresser à vous. Puisque notre introduction était très lourde d'actualité, et d'ailleurs je tiens à apporter mon soutien, notamment aux forces de police et sur l'ordre républicain, ce qu'a évoqué Monsieur le Maire tout à l'heure. Mais je reviens au local, sur Perpignan. Et vous savez que je ne peux intervenir sur la section n° 5 puisqu'il s'agit de culture. Donc là, je vais parler des pistes cyclables mais j'en profite pour poser une question à Monsieur GUILLAUMON, puisqu'il est Président de l'Office du Tourisme et que j'ai l'honneur de siéger dans cette assemblée.

Pourquoi avez-vous enlevé les 4 barres, la senyera, sur le haut de notre Castillet, lors de la Sant-Joan, la Festa Major des Pays Catalans et de Perpignan. Beaucoup de Perpignanais m'ont posé la question. C'est le drapeau en fait, le drapeau catalan, les 4 barres. Donc pourquoi, ce jour emblématique des Pays Catalans, le drapeau a été enlevé ? Très simplement et très sérieusement, hormis un putatif nettoyage, pourquoi l'avoir fait enlever ? Est-ce que c'est volontaire ? Est-ce que c'est politique ? Est-ce que c'est chatoyant ? Est-ce que c'est rayonnant ?

Et la dernière question que je voulais vous poser, Monsieur GUILLAUMON, c'est nos touristes, quand ils vont se prendre en photo devant notre cher Castillet, n'est-ce pas, emblématique au niveau de la Ville, ils vont rentrer chez eux en ramenant des images d'un célèbre glacier. Est-ce que vous trouvez ça pertinent ?

In fine, Perpignan est catalane, E-S-T, c'est du verbe être conjugué à la troisième personne du singulier, ok ? C'est un fait, personne, ni vous, ni Monsieur le Maire qui est Ariégeois, ni moi, ne pouvons rien n'y changer. Donc ça, c'est un fait. Je souhaitais le dire en introduction, mais l'introduction était tellement lourde d'actualité nationale que je n'ai pas voulu alourdir le débat, vous avez remarqué.

J'en viens à la délibération que vous venez de passer, Monsieur GUILLAUMON. Perpignan-Canet, réelle volonté politique depuis plus de 15 ans, puisqu'il y a 2 voies cyclables, il y a celle qui longe la RD 617 que vous venez d'énoncer, et il y a l'autre qui est dans le lit de la Têt. Donc il y a 4 sections, dont 2 sur Perpignan, et ici nous approuvons bien ce projet. Mais quid du rond-point du Mas Llaro ? Parce que si vous avez bien regardé les plans et la délib, en fait il n'y a pas de traitement cyclable à cet endroit. Donc les vélos, ils arrivent, ils volent et ils repartent. Donc expliquez-moi s'ils passent à droite ou s'ils passent à gauche. Je vous remercie.

M. Charles PONS

Juste je vais passer la parole à Monsieur GUILLAUMON. Vous nous faites chaque fois, Madame GOMBERT, des hors sujets, mais alors sur une délibération. La dernière

fois c'était sur l'eau, là on part carrément à gauche à droite. Il n'y a pas de souci, on va vous apporter les réponses, mais on est hors sujet complet, je préfère vous le dire.

Mme Chantal GOMBERT

Monsieur le Premier Adjoint, je viens d'expliquer que je n'ai pas voulu alourdir le débat en introduction, donc vous devriez me remercier que je n'ai pas rajouté une louche tout à l'heure, premièrement. Et deuxièmement, je viens de vous expliquer que vous savez très bien que je ne peux pas parler au niveau de la culture. Donc je ne vais pas parler, voilà.

M. Frédéric GUILLAUMON

Je vais vous répondre, Madame GOMBERT, en partie, parce que je donnerai la parole tout à l'heure pour le volet, pour votre première question, à ma collègue Florence MOLY.

Je vais vous répondre pour la piste cyclable et pour l'aménagement des ronds-points. Il est entendu que l'aménagement concerne les 2 ronds-points et il y aura des passages destinés aux vélos sur les 2 ronds-points que vous trouvez au Mas Llaro et celui des jardins Saint-Jacques. C'est naturellement prévu, on ne va pas s'arrêter au bord de la route, mettre le vélo sur l'épaule et traverser avec le vélo sur l'épaule. Le Département est ce qu'il est mais techniquement quand même, il sait aménager ses pistes cyclables. Donc soyez sans crainte, vous pourrez, quand ce sera aménagé, faire du vélo sans traverser avec le vélo sur le dos.

Pour la deuxième question qui concerne Amorino. Comme vous le savez, après l'été, le Mess a été victime d'un incendie tragique en centre-ville. Le commerçant qui a l'enseigne Amorino nous a demandé, au lendemain de l'incendie, de pouvoir installer provisoirement un kiosque de glace, le temps des travaux, de manière à ne pas perdre contact avec sa clientèle. Ce que nous avons immédiatement reçu et accepté, parce que malgré ce que vous pouvez en penser, nous sommes au chevet des commerçants, et quand on nous demande quelque chose d'aussi justifié que ça, on n'a pas tardé à répondre oui. Il est vrai qu'il y a peut-être une emprise devant le Castillet qui ne convient pas à tout le monde, mais il avait commandé, il reste toujours détenteur du bail, il est commerçant sur la place du Castillet, on lui a accordé cette présence. Donc dès que les choses avanceront, ce n'est pas définitif... (*hors micro*) Oui, l'emplacement, la condition était que ce soit validé par l'ABF, ça a été fait. Donc tout est conforme, je ne vois pas maintenant... Et puis résultat en plus, c'est que les clients ont répondu présent. En plus, ce kiosque fonctionne, donc je ne vois pas où est le problème. Et s'ils veulent photographier, on peut photographier de l'autre côté.

M. Charles PONS

Très bien. Merci beaucoup Monsieur GUILLAUMON. Madame MOLY, s'il vous plaît, pour une réponse et on va passer au vote quand même.

Mme Florence MOLY

Madame GOMBERT, je pense que l'incompatibilité pour le Castillet c'était parce que le choix cette année a été fait de faire escalader des personnes. Comme il y avait cet événement nouveau de cette escalade sur le Castillet, ce n'était pas

compatible avec l'installation des drapeaux. D'ailleurs, les escaladeurs avaient tous un drapeau catalan dans le dos. Donc je pense que l'esprit a été maintenu.

Mme Chantal GOMBERT

Excusez-moi, Madame MOLY, on a toujours escaladé le Castillet de la Sant-Joan avec... Moi, je vous propose de mettre les 2, vous mettez un drapeau français, ok, mais vous me gardez mon drapeau catalan sur le Castillet.

Mme Florence MOLY

D'accord.

M. David TRANCHECOSTE

Je voudrais ajouter que si vous avez assisté au magnifique spectacle, à la fin du spectacle il y a eu un drapeau catalan de plus de 10 mètres qui a été déployé. Donc il n'y a pas d'identité qui est annulée, Perpignan sait où elle est placée, on sait qu'il y a la Catalogne, et donc il n'y a aucun problème avec l'identité. D'ailleurs je ne vous ai pas vu avec les Géants, on a accueilli les enfants des Géants de Perpignan et c'est ouvert au public, accueillir la flamme. Le drapeau, on l'a quand même sur nos petits pin's, on les a sur les stylos, on n'a pas effacé un drapeau à Perpignan.

M. Charles PONS

Merci beaucoup. Monsieur PUIG, un dernier mot.

M. Georges PUIG

Je voudrais conclure, je vous rappelle que le Castillet a été construit à moitié par le roi d'Aragon Pierre IV le Cérémonieux, et l'autre moitié par Louis XI qui était le véritable héritier de l'Aragon, qui était roi de France donc parfaitement Français. Donc il serait normal de mettre le drapeau français sur le Castillet, et avec des fleurs de lys.

(applaudissements)

M. Charles PONS

Merci Monsieur PUIG.

Allez, on passe au vote.

- Qui est contre ? Parce qu'on était sur une piste cyclable. Non, ça suffit, Monsieur NOUGAYREDE. Après, tout à l'heure, si vous voulez.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est pour la piste cyclable, s'il vous plaît. Juste une question sur la piste cyclable. Pour pratiquer régulièrement cet itinéraire, le passage le plus dangereux et le plus problématique c'est clairement le rond-point du Mas Llaro. Qu'est-ce qui est prévu ? Parce que je n'ai pas compris dans le plan s'il y avait un aménagement qui était prévu à cet endroit-là, qui est l'endroit problématique.

M. Frédéric GUILLAUMON

L'aménagement est prévu sur les 2 ronds-points. Il y a le rond-point qui descend aux jardins Saint-Jacques et le rond-point du Mas Llaro, il y a 2 ronds-points dans cette zone. (*hors micro*) Il y aura un passage protégé sur le côté qui donnera suite pour rejoindre les 2 pistes cyclables. (*hors micro*) On ne va faire ni un tunnel ni un pont.

M. Bruno NOUGAYREDE

Donc il faudra continuer à traverser la route sur ce rond-point.

M. Frédéric GUILLAUMON

Par la force des choses.

M. Charles PONS

Allez, on va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.01 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer maintenant avec Monsieur Jean-Luc ANTONIAZZI, la 5.04.

DOSSIER 5.04 – CGEAC – Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle volet 2 – Attribution de subvention pour l'exercice 2023

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Mes chers collègues, bonjour.

M. Charles PONS

Attendez, attendez, 2 secondes. Nous passons la délibération 5.04. Ne participent ni au débat ni au vote Monsieur ALIOT, Monsieur BONET, Madame FOURQUET, Madame ROUZAUD DANIS, Madame MOLY, Monsieur DUSSAUBAT, Monsieur MAILLOLS, Monsieur Charles PONS, et quittent la salle. Et je passe la présidence à Monsieur DUSSAUBAT. Ah non ? Monsieur GUILLAUMON.

M. Frédéric GUILLAUMON

Mon cher Jean-Luc, je te laisse le micro.

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Merci beaucoup. Chers collègues, afin d'étendre le champ d'action de l'Education Artistique et Culturelle à l'ensemble des habitants de Perpignan, la ville de Perpignan veut l'étendre à tous les âges et tout au long de la vie en tenant compte des spécificités du territoire et de ses quartiers prioritaires notamment. Le Conseil Municipal a approuvé, en date du 24 septembre 2020, la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle pour 3 ans, donc 2020-2023, qu'on appelle la CGEAC, visant à renforcer et pérenniser la collaboration entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la DRAC, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, la ville de Perpignan, la Caisse des Ecoles et la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole.

Cette convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle comporte 2 volets. Le volet n° 1 est spécifiquement dédié aux enfants de 0 à 12 ans sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, tandis que le volet n° 2 élargit son action à tous les publics qui sont malheureusement éloignés de la culture pour des questions d'ordre physique, sociologique, psychologique ou encore bien sûr géographique.

Par délibération en date du 10 février 2023, le Conseil Municipal de Perpignan a approuvé le lancement d'un appel à projets de la CGEAC, volet 2, par lequel la Ville et l'Etat s'engagent conjointement dans le domaine de l'accompagnement de la jeunesse, de la médiation culturelle et bien sûr de la médiation patrimoniale. Le volet 2 est abondé financièrement et à parts égales par l'Etat et la ville de Perpignan à hauteur de 20 000 €.

La commission de sélection, qui réunissait l'Etat et la Ville, a fait l'ensemble des propositions et a retenu plusieurs associations. Ainsi, en 2023, la ville de Perpignan attribuera la somme de 3 500 € pour le projet porté par l'association Agit'hé pour son projet « Outils numériques et création artistique : un dialogue multi-sens », avec notamment le réseau important de nos bibliothèques de quartier ; 1 000 € pour le projet porté par l'association Art Libre pour son projet sur « Les Insulaires », en partenariat avec la médiathèque de Perpignan et en direction de personnes en difficulté ; 3 000 € pour le projet porté par l'association La Casa Musicale pour son projet « Le bus pour la paix », en partenariat avec les maisons de quartier de la Ville ; 1 000 € pour le projet porté par l'association Strass pour son projet « Passeur.ses de chant », en partenariat avec l'EAJ de Saint-Assisclé et de Mailloles, tout ça en direction des 11/17 ans ; et enfin, 1 000 € pour le projet porté par le Théâtre de l'Archipel Scène nationale de Perpignan pour son projet « L'envers du décor : le son et la lumière au service du spectacle », en partenariat avec les structures jeunes de la Ville. Au total, ces subventions au titre de la CGEAC, volet 2, représentent la somme de 9 500 €.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'attribution des subventions aux associations subventionnées, sélectionnées dans le cadre du volet 2 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant. Je vous remercie. On passe au vote.

M. Frédéric GUILLAUMON

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.04 est adoptée à l'unanimité.

M. Charles PONS

Excusez-moi, on va revenir sur la délibération... Donc on va passer au vote. Vous avez voté ? C'est parfait.

On revient sur la délibération sur les acquisitions foncières, comme ça Monsieur le Maire peut rentrer. Effectivement, vous avez entièrement raison, il y avait une erreur de calcul dans le tableau Excel. Donc je vous demande de passer... Attendez, excusez-moi, parce qu'il faut que je reprenne la délibération, je ne l'aie plus bien sûr. C'est la 1.04. Ce sont le bilan et les acquisitions et cessions immobilières. Sur le tableau, il ne faut pas lire 4 511 327,48 € mais bien 8 032 533,39. C'est exactement ce que je disais.

On passe au vote.

- Qui est contre ? Le groupe d'opposition.

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 1.04 est adoptée à la majorité.

M. le Maire

Nous reprenons au ? Au 1.08, Madame FESENBECK.

1 – FINANCES

DOSSIER 1.08 – Actualisation des tarifs de restauration scolaire et des accueils de loisirs – Septembre-décembre 2023

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Monsieur le Maire, chers collègues. Aujourd'hui, nous allons voter pour le tarif de la restauration scolaire des accueils périscolaires et de loisirs de septembre à décembre 2023. Chaque mois de juin, nous délibérons sur les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires et de loisirs.

Le 22 juin 2022, les tarifs avaient ainsi été fixés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022. En décembre 2022, nous avons maintenu lesdits tarifs jusqu'au 31 août 2023.

Nous devons donc fixer ce jour les tarifs de l'année scolaire 2023/2024. C'est ainsi qu'au 1^{er} septembre 2023, le Syndicat Mixte Pyrénées-Méditerranée, le SYM PM, facturera aux communes adhérentes un prix majoré de repas de 5 centimes, soit une hausse de 1,5 %.

Au vu de la dégradation du pouvoir d'achat des familles perpignanaises, nous vous proposons de ne pas répercuter cette augmentation estimée à 30 000 € par

an, soit 10 000 € pour le trimestre du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023. Ainsi, les grilles tarifaires de la restauration scolaire et des accueils périscolaires et de loisirs resteraient inchangées au 1^{er} septembre 2023.

Nous vous proposons donc d'approuver ces grilles tarifaires en cours et inchangées du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.08 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, Madame Patricia FOURQUET, pour la 1.09.

DOSSIER 1.09 – Délibération Modificative des tarifs des services publics communaux 2023 – Tarifs des sorties sur traceur

Mme Patricia FOURQUET

Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération concerne les modifications de régie d'encaissement et de tarifs concernant les impressions de documents originaux et de photocopies sur certains traceurs, c'est-à-dire sur certaines imprimantes. La suppression de la régie, qui était assurée par le Secrétariat Général, va être maintenant assurée par la régie des Archives Municipales. Sur la grille tarifaire 2023, votée le 15 décembre 2022, les tarifs de ces sorties d'originaux n'ayant pas été reportés, il convient de les ajouter à la tarification annuelle et d'y porter l'augmentation de 5 % qui fut appliquée à tous les tarifs, hormis les tarifs sociaux. Et vous avez les détails dans la délib.

Je vous demande de bien vouloir délibérer. Merci.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.09 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, Monsieur TRANCHECOSTE, la régie municipale du parking Arago. Messieurs GATAULT, Charles PONS, Frédéric GUILLAUMON, Isabelle BERTRAN, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 2.02 – Régie municipale du parking Arago – Location de vélo – Modification des statuts

M. David TRANCHECOSTE

Mes chers collègues, considérant que par délibération du 26 avril 2004, le Conseil Municipal a créé la régie municipale du parking Arago, qui a pour objet la gestion et l'exploitation du parking Arago et de son extension de surface. Considérant que depuis le 1^{er} avril 2016, la régie municipale du parking Arago a la gestion de 2 parcs de stationnement en ouvrage, les parkings Arago et Saint-Martin. Considérant qu'il convient de développer l'activité de la régie et sa spécificité en matière de stationnement et de mobilité, nous vous proposons d'élargir son champ d'action en le définissant comme un opérateur majeur de la mobilité et du déplacement sur l'ensemble du territoire de Perpignan.

Aussi, nous avons créé de nouveaux services visant à la location de vélos mécaniques, la location de vélos à assistance électrique, la location d'emplacements de stationnement sécurisés au sein du parking et sur le territoire de la ville de Perpignan, fourniture d'électricité via les bornes de recharge de véhicules électriques. Les services liés à la location de stationnement vélos seront disponibles via une plateforme numérique spécifiquement créée par et pour le compte de la régie Arago. Les tarifs de location de stationnement sont ceux votés lors de la délibération annuelle.

Je vais passer aux articles que nous avons changés. Donc « la régie a pour objet principal la gestion et l'exploitation commerciale du parking Arago, parc public de stationnement, ainsi que son extension de surface. A compter du 1^{er} avril 2016, elle assurera également la gestion et l'exploitation commerciale du parking Saint-Martin, parc public de stationnement. A titre complémentaire, la régie peut assurer la gestion et l'exploitation d'une activité commerciale liée à la location de vélos. Cette activité peut être étendue au gardiennage et à l'entretien de vélos dans et hors des parkings Arago et Saint-Martin ».

Le Conseil Municipal décide donc d'approuver les nouveaux statuts de la régie du parking Arago.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire

Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.02 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, Madame Marion BRAVO. Madame Chantal BRUZI ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle.

3 – HABITAT

DOSSIER 3.01 – Habitat – Copropriété Les Oiseaux – Approbation de la convention pré-opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Occitanie et la ville de Perpignan

Mme Marion BRAVO

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la copropriété dégradée Les Oiseaux est en étude pré-opérationnelle avant qu'un Plan de Sauvegarde ne soit mis en place.

La Ville et PMM ont voté un Droit de Préemption Urbain Renforcé, nous permettant d'étudier les DIA et les transactions s'y afférentes.

La Ville et PMM ont saisi l'EPFO, l'Établissement Public Foncier Occitanie, pour une intervention foncière sur la copropriété par l'acquisition de lots par voie de préemption et d'assurer ainsi le portage financier. Ces préemptions permettront de limiter les acquisitions par des marchands de sommeil à des prix très, très bas et de stabiliser donc les chutes de prix.

Il sera possible également que l'EPFO fasse des travaux de mise en conformité dans les lots acquis. L'engagement de l'EPFO se monte à 3 millions d'euros sur les 5 ans à venir. Et bien évidemment, cette action est mise en place en attendant les résultats de l'étude qui nous permettra de définir une stratégie pour redresser cette copropriété.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Monsieur CAPSIE.

M. Philippe CAPSIE

Si. Monsieur le Maire, merci. Vous connaissez ma réserve sur ces types d'intervention. Je ne suis évidemment pas de nature très favorable à voir une collectivité intervenir dans une copropriété de droit privé, même si elle est en difficulté. Je considère toujours qu'elle dispose d'autres moyens pour agir, mais certainement pas en acquérant des lots de copropriété, quand bien même elle serait en difficulté. C'est le principe, je le réaffirme même s'il n'engage que moi.

La deuxième chose, et c'est la question que je voudrais vous poser, je ne comprends pas, au niveau de la méthodologie, la façon de procéder. Vous avez commandé, à grand frais d'ailleurs, une étude pré-opérationnelle, vous nous dites dans ce projet de délibération que vous êtes dans l'attente du résultat de cette étude pré-opérationnelle, et vous lancez malgré tout l'opération en vue d'acquérir ce foncier par l'intermédiaire de cet Établissement Public. Alors que dans le même temps vous nous dites que vous avez renforcé le Droit de Préemption Urbain qui vous permettrait de toute façon d'acquérir, dans à peu près les mêmes conditions, ces fameux lots de copropriété. Donc c'est un interventionnisme municipal qui, sur le principe, moi, me heurte. Et dans les modalités et dans la méthodologie, je ne suis pas davantage rassuré.

Mme Marion BRAVO

Vous savez ce que c'est qu'un taux de rentabilité dans l'immobilier ? Vous savez comment il se calcule ? (*hors micro*) Le taux de rentabilité dans l'immobilier ?

M. Philippe CAPSIE

Ce n'est pas le problème d'une commune de se positionner sur le taux de rentabilité de l'immobilier privé, Madame.

Mme Marion BRAVO

Non, attendez. Actuellement, ces lots sont vendus à 20 000 €. S'ils sont loués à 500 €, ce qui est un loyer très bas, vous multipliez 500 € par 12, vous divisez par le prix d'acquisition, 20 000 €, ça vous donne un taux de rentabilité de 30 %, alors qu'un taux de rentabilité correct est de 4 à 5 %. Vous avez compris ? On a affaire à des marchands de sommeil qui achètent à très bas prix et qui jouent sur la misère des copropriétaires qui se sont ruinés, d'accord ? Et je vous précise quand même que les copropriétés dégradées sont portées par la Banque des Territoires, par donc la CDC, et c'est un programme qui va prendre beaucoup d'ampleur en France. Et nous, on est à l'avant-garde à Perpignan de la gestion des copropriétés dégradées. Alors nous redressons Les Oiseaux, nous redressons Bellevue, nous allons redresser les Baléares parce que c'est Maître SAMSON, administrateur judiciaire, qui gère depuis... Vous dites ça comme ça. Des copropriétaires ne peuvent plus payer les charges et les copropriétés sont ruinées. Ce qui veut dire qu'on ne peut plus faire de travaux dans les parties communes, et ça devient des zones de non-droit. Et quand on a un taux de rentabilité des marchands de sommeil à 30 %, c'est indécent, très indécent.

M. le Maire

On va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Abstention du groupe ou de Monsieur CAPSIE ? Abstention de Monsieur CAPSIE. Et de Chantal GOMBERT.
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 3.01 est adoptée à la majorité.

On passe au 3.02, Marion BRAVO.

DOSSIER 3.02 – Habitat – Logement social – Garantie d'emprunt au profit de 3F Occitanie – Contrat de réservation de logements 3FO/VILLE/PMM relatif à l'opération « Mas Rous 2 », avenue Léon Jean Grégory, pour la production de 36 logements locatifs à Perpignan

Mme Marion BRAVO

Par cette délibération, il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à 3F Occitanie pour la réalisation de 36 logements à Mas Rous qui se trouve à la porte d'Espagne, dans le cadre de la reconstitution de l'offre NPNRU. 50 % garantis par la Ville, 50 % garantis par PMM. Avec 4 logements réservés contingent Ville et 4 logements réservés PMM.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 3, Charles PONS, 3.03. Monsieur NOUGAYREDE et Madame BRAVO ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 3.03 – Habitat – Logement social – Garanties d'emprunt – Réitération de la garantie d'emprunt accordée à l'OPH-PM suite à sa fusion-absorption par la société Habitat Perpignan Méditerranée

M. Charles PONS

Ça va aller très vite, c'est une garantie d'emprunt, c'est une réitération de la garantie d'emprunt accordée à l'OPH-PM suite à la fusion et l'acquisition par la société Perpignan Méditerranée. Le truc très simple.

M. le Maire

Pas de questions ? Si, Madame DAHINE.

Mme Fatima DAHINE

J'ai une question, pas directement sur ce sujet mais concernant l'ESH PM. Nous apprenons dans la presse aujourd'hui que l'ESH PM s'engagerait sur un îlot, en l'occurrence l'îlot Paradis, pour une reconstruction. En revanche, sur un article de presse, sur un communiqué de presse du 22 mai, la Ville s'est engagée sur l'îlot Lucia à hauteur de 640 000 € pour la démolition et la sécurité de 6 maisons.

Est-ce que vous pouvez me confirmer ce montant ? Et est-ce que ce montant ne vous paraît pas disproportionné par rapport aux travaux qui ont été réalisés ?

M. Jean-Yves GATAULT

Jusqu'à présent, les travaux ne sont pas engagés...

Mme Fatima DAHINE

Je n'ai pas parlé de travaux, j'ai parlé de sécurisation et de démolition, c'est tout. Il n'y a pas de travaux sur cet îlot. Je vous ai posé la question sur le montant des 640 000 €...

M. le Maire

C'est le prix de la démolition.

Mme Fatima DAHINE

Sur les 640 000 € engagés par la Ville, est-ce que vous me confirmez ce montant ?

M. Jean-Yves GATAULT

Mais la démolition a été faite quand nous sommes arrivés. Nous n'avons pas fait de démolition...

M. le Maire

Si, la rue Llucia.

Mme Fatima DAHINE

Si, c'est ce que j'ai dit.

M. Jean-Yves GATAULT

Je croyais que vous parliez de Paradis.

Mme Fatima DAHINE

Non, non.

M. le Maire

La rue Llucia.

M. Jean-Yves GATAULT

Mais ce n'est pas l'ESH. Je n'ai pas suivi.

M. le Maire

Il y a deux questions, il y a l'îlot Paradis et la rue Llucia.

Mme Fatima DAHINE

Il y a 2 questions, j'ai scindé en deux, j'ai parlé de Lucia et après de l'îlot Paradis. Est-ce que vous me confirmez ce montant de 640 000 € et est-ce que ce montant ne vous paraît pas disproportionné par rapport à la démolition des 6 maisons ?

M. Jean-Yves GATAULT

Sur l'îlot Llucia, l'énorme problème que nous avons eu, j'en ai déjà parlé, c'est que quand nous avons été obligés de mettre fin au péril, il s'est avéré que tout ce qui était derrière, mitoyen, jusqu'à la rue des Potiers, s'est effondré. Et ça s'est même répercuté, et je l'avais déjà dénoncé, j'en avais parlé, jusqu'au 30 rue Llucia, qui est

beaucoup plus bas. Tout l'îlot a bougé. Donc il a fallu conforter d'une part, en remplacement des 36-38-40, il a fallu conforter derrière, et il a fallu renforcer entre cet îlot Lucia et l'îlot à côté, pour stabiliser l'îlot Lucia. L'autre aspect, les coûts très importants, et je suis d'accord il y a eu des coûts très importants c'est...

Mme Fatima DAHINE

640 000 €.

M. Jean-Yves GATAULT

Oui 640 000, parce que l'absence de fondations faisait que du côté de l'espace Carola, de la rue Carola, en haut, nous n'avions pas de bases, il n'y avait pas de bases pour soutenir tous les soutènements, donc les gros surcoûts sont liés d'une part au fait qu'il a fallu stabiliser lourdement la partie en haut, et il a fallu aussi, je ne sais pas si vous êtes allée sur le site, il a fallu construire des grands murs entre deux bâtiments pour empêcher la bascule du bâtiment.

Mme Fatima DAHINE

Donc le confortement.

M. Jean-Yves GATAULT

C'est ça. C'est un double confortement mais qui s'est avéré aussi important au fur et à mesure des travaux. Et effectivement, on arrive à ce total de 600 000 € pour la rue Lucia.

Mme Fatima DAHINE

Parfait.

M. le Maire

Souvenez-vous quand la maison était tombée, je crois que c'était rue des Farines, le confortement il avait coûté 400 000 € à l'époque. Pour une maison qui en valait 20 000 je crois. Donc on est sur des tarifs, malheureusement, très importants.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 4.01, Madame LAUGARO.

4 – URBANISME

DOSSIER 4.01 – Pouvoirs de police administrative du Maire – Mise en place d'astreintes financières pour les infractions au Code de l'Urbanisme

Mme Soraya LAUGARO

Mes chers collègues. La Ville souhaite renforcer son action en matière de sauvegarde du patrimoine bâti et de préservation de son paysage naturel et agricole, dans le prolongement de sa lutte contre la cabanisation.

En vertu de la loi Engagement et proximité, le Maire peut sanctionner les contrevenants en prononçant des astreintes administratives, une fois le procès-verbal d'infraction établi, indépendamment de la procédure pénale.

Par souci de transparence et d'équité, la commune propose le barème annexé.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 4.02, Monsieur Charles PONS.

DOSSIER 4.02 – Avis de la ville de Perpignan sur la création d'une ZAD sur le secteur Economique Saint-Charles

M. Charles PONS

C'est un avis de la ville de Perpignan sur la création d'une ZAD sur le secteur économique Saint-Charles.

Comme vous le savez, avec PMM et les acteurs de Saint-Charles et les acteurs de l'État et bien d'autres personnes, il y a eu plusieurs réunions pour l'avenir de Saint-Charles et pour développer Saint-Charles dans le futur. Saint-Charles se retrouve à l'heure actuelle face à une très grosse concurrence, qu'elle soit espagnole ou même sur la région de la Provence, où il commence à y avoir des HUB agroalimentaires.

C'est pour cela que nous avons travaillé sur une ZAD, créer une ZAD, pour justement sécuriser le foncier dans cette zone-là, éviter justement qu'il y ait d'autres entreprises, des ventes de murs, de locaux d'entreprise qui se fassent mais pour d'autres activités que l'activité réelle de Saint-Charles.

C'est pour ça qu'on vous donne cet avis, qui est passé sur PMM, et de toute manière que vous verrez repasser à plusieurs reprises car c'est un énorme projet qui est mis en place.

M. le Maire

Pas de questions ? Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Merci Monsieur le Maire. Si, effectivement, sécuriser le foncier dans cette zone, donc à l'ouest de Perpignan, est une bonne chose, ça m'amène à 2 questions. Quid des abattoirs ? Et quid de l'espace des Courriers Catalans ?

Vous m'aviez dit que vous m'écririez pour me donner des réponses, peut-être qu'il y a des nouveautés, vous pouvez nous en faire part s'il vous plaît ? Merci.

M. Charles PONS

Comme vous le savez sûrement, et j'en ai parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire de Perpignan travaille d'arrache-pied avec la police et Monsieur DARMANIN pour l'installation du nouvel hôtel de police au niveau des Courriers Catalans. Sur ce premier point, ce serait installer cet hôtel de police, ce serait extraordinaire.

Et je ne me souviens plus de la question... ah, des abattoirs. Ecoutez, les abattoirs, on va lancer le désamiantage, on n'a pas mal de propositions justement pour des nouvelles entreprises qui voudraient s'installer sur cet emplacement-là, en même temps faire un mix avec des locaux municipaux. Donc là, on va être sur la phase plutôt de désamiantage de ce bâtiment.

Mme Chantal GOMBERT

Donc l'idée de tiers-lieu est abandonnée complètement ?

M. Charles PONS

Complètement, c'est un projet qui ne nous intéressait pas du tout.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant aux dossiers Culture, Madame GOMBERT ne participe ni au débat ni au vote, elle doit quitter la salle du point 5.01 au point 5.10.

Et je crois qu'il y a 2 PowerPoints à commenter. Il n'y en a qu'un ? Un PowerPoint, pardon sur la médiathèque.

5 – CULTURE

M. André BONET

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais donc, comme promis, vous parler de ce projet de médiathèque et d'espace adolescence jeunesse, situé dans le

quartier du Vernet, rappeler le contexte. La Diagonale du Vernet couvre 59 hectares d'est en ouest dans le quartier du Vernet, occupant une grande partie du nord de la ville de Perpignan, soit environ 10 %. C'est un quartier prioritaire d'intérêt régional, très conséquent en superficie, et de nombreux enjeux ont été identifiés : les risques inondation, la présence d'une trame verte et bleue omniprésente le long des canaux qui le parcourent, des poches de population en zone pavillonnaire et des cités en difficulté émanant d'anciens grands ensembles des années 70. La structure urbaine manque de liens, mobilité, tourisme, balades, entre les différents quartiers que composent la Diagonale du Vernet, Haut Vernet et Moyen Vernet.

Dans le cadre du NPNRU, sur cette Diagonale, de nombreuses actions de concertation ont été réalisées à l'échelle du quartier : marches exploratoires, ateliers de jardinage, ateliers de co-conception sur carte ; sur le plan urbain, les canaux ont été intégrés au projet sur quelques parties de la Diagonale, notamment sur Vernet-Salanque à l'est.

La médiathèque du Vernet et l'espace adolescence jeunesse s'intégrera dans le paysage du Vernet. Devant être un moteur et illustrer la vision globale du projet de renouvellement urbain, cet équipement structurant sera présenté sur l'avenue Joffre, afin de reconstruire des liens humains et naturels au nord de Perpignan. C'est dans la réflexion sur cette implantation, l'aménagement et l'usage des espaces extérieurs libérés au nord et au travail du parvis sur l'avenue Joffre, face au lycée, et la traversée piétonne de l'avenue que le projet permettra une cohérence urbaine, sociale et culturelle. L'objectif final de création de la médiathèque et de l'espace adolescence jeunesse comme équipement du quartier est de créer des liens entre des individus ou des groupes d'individus aux intérêts souvent contradictoires, en les invitant à s'inventer une destinée commune, en identifiant des objectifs capables de transcender la somme des intérêts particuliers. Pour ce faire, le bâtiment aura une position en vitrine sur l'avenue Joffre, sera une construction multifaces ouverte à la fois sur le quartier, sur le lycée et sur le parc Pau Casals, sera architecturalement intégré à la Diagonale Verte, continuité écologique, permettra la continuité des circulations douces, offrira une haute qualité environnementale, aura un faible impact hydraulique.

Le concours d'architecture. Le cabinet d'architecture King Kong, dont le siège est à Bordeaux, est le lauréat du concours d'architecture auquel pas moins de 37 cabinets ont candidaté. Comme indiqué précédemment, le bâtiment hébergera une médiathèque d'une superficie utile de 1 076 m² répartis sur 2 niveaux, et un espace adolescence jeunesse d'une superficie utile de 135 m². La maîtrise d'ouvrage : l'enveloppe financière pour la construction est fixée à 3 252 000 € HT. Cette construction fera l'objet de demandes de subvention auprès de l'État, il existe plusieurs dispositifs, de la Région et du Conseil Départemental. Une médiathèque troisième lieu, la notion de troisième lieu appliquée à la médiathèque en fera tout autant un lieu de sociabilité qu'un lieu de découverte, d'apprentissage et de loisirs. La médiathèque est ouverte à tous, l'entrée et la fréquentation sont libres et l'objectif même de l'établissement est d'accueillir le plus grand nombre d'habitants du quartier, ou non. L'enjeu est donc de faire en sorte que chacun, quel que soit son âge, sa catégorie socio-professionnelle, ses attentes, trouve sa place dans ce lieu à tout moment. Les usages traditionnels des médiathèques, prêt et consultation des documents, se sont élargis et coexistent avec de nouvelles pratiques : ateliers, rencontres, convivialité. Cela peut générer des conflits d'usage que l'architecture du bâtiment et l'organisation des espaces devront permettre d'atténuer au maximum.

Pour répondre à ces objectifs, qui faisaient partie du cahier des charges du concours, la médiathèque sera un lieu ouvert de grands plateaux, il est important

que l'utilisateur ait une vision d'ensemble claire dès son arrivée de ce qui peut lui être proposé. Des circulations fluides, des déplacements dans le bâtiment doivent être facilités par des allées assez larges, des publics différents, classes, personnes âgées, etc., pouvant se croiser. Des zones identifiées et adaptées, des zones calmes, préservées du brouhaha, et d'autres plus bruyantes. Un lieu modulable : des espaces fermés et des espaces ouverts, certains espaces dédiés, auditorium, ateliers, devront être fermés, le reste demeurant très ouvert. Des cloisons vitrées et des cloisons mobiles, des espaces, salles de travail en groupe seront vitrées de façon à préserver la tranquillité des autres usagers tout en maintenant la transparence. Des cloisons mobiles pourront faciliter des usages différents selon les besoins. Du mobilier déplaçable, rien ne doit être figé. On doit pouvoir s'adapter à des utilisations différentes, permanentes ou ponctuelles, en déplaçant du mobilier sur roulettes, hormis les rayonnages le long des murs. Un lieu confortable et accueillant : l'acoustique, la qualité acoustique sera très importante compte tenu de la diversité des attentes et des usages du public, il ne s'agit pas d'avoir un silence de cathédrale dans l'ensemble du bâtiment mais de permettre une cohabitation harmonieuse où chacun pourra se sentir à l'aise. L'éclairage naturel ou artificiel concourra au confort ressenti des usagers, il devra également être adapté aux différentes utilisations : tables de travail, rayonnages, salons de lecture. Le choix des matériaux chaleureux et qualitatifs devra permettre de contribuer au confort et au plaisir de se trouver dans des lieux, en évitant si possible la facilité des solutions industrielles. Le mobilier, il faudra veiller à la cohérence et à l'harmonisation entre les matériaux, les couleurs, le design. La signalétique, claire, élégante et intuitive, elle devra respecter les recommandations en termes d'accessibilité, pour les malvoyants signalétique spécifique et les malentendants, boucle magnétique. La concertation : une première série de tables rondes a été organisée au début de l'année 2023, auxquelles, en présence de l'adjoint au Maire délégué au quartier nord, ont été conviés les usagers de la bibliothèque Barande, les associations, les enseignants et les maisons de quartier. Le 5 janvier, une table ronde culture et patrimoine dans le Vernet, comment valoriser la culture et le patrimoine du quartier dans la future médiathèque. Le 12 janvier, la bibliothèque verte, comment valoriser la dimension environnementale du quartier dans la future médiathèque. Autre concertation le 19 janvier, la bibliothèque mobile, comment la médiathèque peut-elle déployer ses actions sur le terrain hors les murs, au plus près des habitants. Autre concertation le 26 janvier, la bibliothèque participative, comment impliquer les habitants dans la co-construction de projets d'activité. Le 2 février, les jeunes publics en bibliothèque, comment accueillir les différents publics jeunesse dans la future médiathèque. Le 9 février, la lecture publique dans le Vernet, quelle complémentarité avec l'actuelle bibliothèque Barande, qui est à repenser mais à conserver et comment la médiathèque doit être un centre de ressources auprès des structures existantes, bibliothèque centre, de documentation dans les écoles, points de lecture dans les maisons de quartier, les associations œuvrant à l'alphabétisation et à la lutte contre l'illettrisme. Les équipes de bibliothécaires se réunissent en groupes de travail sur ces 6 sujets, auxquels s'ajoutent d'autres thématiques, les collections de documents, les services à proposer, les partenariats à construire, l'accessibilité, les outils à mettre en place, le numérique, la fracture numérique, la prévention, l'initiation, la microfolie.

Calendrier prévisionnel. De juin à fin août 2023, rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque, en concertation avec la DRAC Occitanie. Le projet présente un état des lieux, un diagnostic, les moyens humains et matériels devant être mis à la disposition, les orientations déclinées en projets d'actions par thématiques. Septembre 2023, demande d'approbation au Conseil Municipal de la demande de subvention auprès de la DRAC au titre du concours

particulier Bibliothèques, la dotation générale de décentralisation, première fraction construction, le taux maximum de subvention est de 40 % des dépenses éligibles. Octobre 2023, dépôt auprès de la DRAC du dossier de demande accompagné de la délibération. Novembre 2023, après réception de l'arrêté du Préfet de Région déclarant le dossier complet, possibilité de démarrer le chantier. Durée estimée du chantier, environ 15 mois. En 2024, dépôt de demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie, la constitution des collections, le mobilier, l'informatique, le numérique et la microfiche ; à l'ouverture, l'équipe comptera 6 agents dont 1 ou 2 bibliothécaires catégorie A en cours de recrutement.

Ce que je peux vous dire c'est que dans le quartier, il y a eu un véritable engouement et toutes ces réunions de concertation ont remporté un grand succès. Je vous remercie.

M. le Maire

Madame DAHINE.

Mme Fatima DAHINE

Merci Monsieur le Maire. Monsieur BONET, j'aurais une question à ce sujet, puisque vous dites que ce projet se fera sur le secteur nord, en l'occurrence vous avez parlé des œuvres sociales, de la culture. Et par rapport à cette transversalité, est-ce que les associations sportives de quartier ont été sollicitées ou pas ?

M. André BONET

Non, on n'a pas sollicité les associations sportives, il s'agit d'un établissement culturel, mais on peut éventuellement, pourquoi pas, prolonger la réflexion.

Mme Fatima DAHINE

Oui, avoir cette réelle transversalité, qui soit culturelle, sociale et sportive, sachant que les associations, et ça ne date pas d'aujourd'hui, qui sont en manque vraiment de lieu de vie, et donc peut-être les intégrer justement dans ces concertations et peut-être avoir quelque chose, puisque vous disiez que c'était assez modulable, donc voir un peu comment ils pourraient participer à ce lieu de vie. Je vous remercie.

M. André BONET

Ok, c'est noté.

M. le Maire

On passe maintenant au dossier 5.01, Monsieur BONET, l'Art prend l'air.

DOSSIER 5.01 – Appel à projet « L'Art prend l'air » – Edition 2024

M. André BONET

L'appel à projet l'Art prend l'air. Monsieur le Maire, mes chers collègues, après la réussite des 3 premières éditions, la Ville organise une quatrième saison de l'Art prend l'air qui se tiendra du 15 février au 26 mai 2024.

En 2024, l'événement se présentera en deux volets distincts mais reliés entre eux, avec deux appels à projet successifs. Un premier volet pour la réalisation de 10 œuvres éphémères en centre-ville, objet de la présente délibération. Un second volet pour la réalisation d'une fresque murale pérenne dans un quartier de la Ville. Dans ce second volet, un appel à projet sera soumis au Conseil Municipal de septembre, et lancé début octobre 2023.

Pour ces créations urbaines éphémères, la Ville rémunérera la prestation artistique à hauteur de 1 000 € par structure de 25 m². De plus, elle attribuera un défraiement à chaque artiste, forfaitaire, pour le matériel et les consommables d'un montant de 200 € par structure. Enfin, un défraiement voyage, repas, hébergement, sera également attribué d'un montant allant de 100 € pour les artistes demeurant dans les Pyrénées-Orientales à 300 € pour les artistes résidant en Occitanie.

C'est le lancement de ce premier appel à projet incluant la rémunération forfaitaire des artistes et la prise en charge forfaitaire de leurs frais matériels, repas, hébergement et voyage, qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de notre assemblée délibérante.

M. le Maire

Il y a des questions ? Oui, Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, je vous avais posé la question l'année dernière et je n'avais pas eu vraiment de réponse, donc je vais la renouveler cette année parce qu'elle me semble quand même importante. Vous mettez en place un remboursement forfaitaire de frais. Sur quelles bases juridiques vous vous appuyez pour mettre en place un remboursement forfaitaire de frais sur des personnes qui ne sont pas des fonctionnaires ou qui n'ont pas de contrat avec la Ville ? Première question.

Et deuxième question, quand on regarde la délibération, il est sous-entendu qu'on ne s'adresse qu'à des artistes résidant en Occitanie puisque les seuls défraiements qui sont proposés le sont pour des artistes qui résident ou dans les Pyrénées-Orientales ou en Occitanie. Est-ce à dire que le règlement interdit à un artiste qui ne résiderait pas en Occitanie de se présenter à ce concours ?

M. André BONET

Eh bien, il faudra l'élargir lors des prochaines années si on veut aller au-delà de l'Occitanie.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce n'est pas la question de, est-ce qu'on peut ouvrir un concours qui est réservé à des artistes résidant en Occitanie ? C'est une question.

M. André BONET

A ce moment-là, on modifie le règlement.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est pour ça que je vous pose la question moi.

M. André BONET

Ecoutez, on n'en est pas là, pour l'instant on reste sur le territoire des Pyrénées-Orientales et de l'Occitanie.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et vous vous appuyez sur quelle réglementation juridique pour faire ça ?

M. André BONET

Ah, ça ce sont les services qui l'ont vu avec le Secrétariat Général, donc on regardera plus précisément les éléments techniques, qu'on vous fera parvenir pour vous rassurer.

M. Bruno NOUGAYREDE

On va donc s'abstenir sans doute.

M. le Maire

L'exception culturelle locale, chère à Madame GOMBERT !

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça coûte très cher l'exception culturelle.

M. le Maire

Qui veut exclure les Ariégeois du royaume de Majorque !

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça s'est resté !

M. le Maire

Alors qu'Esclarmonde de FOIX était bien de Foix quand même.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ça, il faut demander à Monsieur PUIG, il aura sans doute une réponse !

M. le Maire

Pour quelqu'un qui vient d'Alsace, effectivement c'est loin !
Allez, passons.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 5.01 est adoptée à la majorité.

On passe au dossier 5.02.

DOSSIER 5.02 – Festival de musique sacrée 2024 – Le Festival – Le Off – Appel à projet musique – Pratique amateur 2024

M. André BONET

Le 5.02, c'est le Festival de musique sacrée, le Festival Off du festival, appel à projet pratique amateur 2024.

Le Festival de musique sacrée propose un appel à projet du festival baptisé Le Off, avec pour objectif de mettre en œuvre les conditions permettant l'accès et la contribution de chacun à l'art musical et à la culture. Cet appel à projet s'adresse aux artistes amateurs résidant à Perpignan dans les Pyrénées-Orientales, ayant une pratique musicale commune depuis au moins 2 ans.

Le projet proposé ne sera pas rémunéré mais bénéficiera d'une aide financière forfaitaire de 1 000 € pour les frais de location d'instruments, de partitions et des cachets d'artistes professionnels.

C'est le lancement de cet appel à projet musique Le Festival Off en faveur de la pratique amateur à la chapelle basse du Couvent des Minimes qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de notre assemblée délibérante.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 5.03, Monsieur CASAGRAN ne participe ni au débat ni au vote, et il doit quitter la salle.

DOSSIER 5.03 – Association FID & BD – Avenant 1 à la convention triennale d'objectifs – Années 2022-2023-2024

M. André BONET

Il s'agit donc du dossier du Festival International du Disque et de la Bande Dessinée, avenant 1 à la convention triennale d'objectifs des années 2022-2023-2024.

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil Municipal a adopté une convention triennale d'objectifs. Par cette convention, la Ville s'engage à verser annuellement à l'association une subvention lui permettant de poursuivre son programme et à organiser le Festival International du Disque et de la Bande Dessinée. Conformément à l'article de la convention relative à l'engagement de la Ville, la Ville s'engage à attribuer à l'association, au titre de l'exercice budgétaire 2023, une subvention d'un montant de 40 000 € lui permettant de mener à bien la réalisation de l'ensemble de la manifestation.

C'est cet avenant à la convention triennale d'objectifs entre la Ville et l'association pour l'année 2023 qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de notre assemblée délibérante.

M. le Maire

Des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 5.05, Monsieur Jean-Luc ANTONIAZZI. Messieurs BAUDRY, GOURIER et Laurence PIGNIER ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 5.05 – Musée d'Art Hyacinthe Rigaud : Demande de subvention auprès de l'Etat et de la région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour les musées (FRAR) pour la restauration des cahiers de George-Daniel DE MONFREID

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis très heureux de vous présenter cette délibération. Ça vaut pour les restaurations des carnets de George-Daniel DE MONFREID.

Vous savez tous que le musée Rigaud a aujourd'hui reçu une notoriété au niveau régional et surtout au niveau national, depuis quelques années, avec ce qui fait vivre un musée, c'est en un les expositions, et je vous invite, Perpignanais, Perpignanaïses, à visiter la superbe exposition que nous a préparée Madame Pascale PICARD conservatrice, sur GUINO-RENOIR que nous avons inaugurée la semaine dernière. C'est une exposition qui a reçu le label Exposition nationale ; 60 villes ont demandé au ministère de la Culture le label, 20 en France l'ont eu, dont 2 en Occitanie, Toulouse et bien sûr Perpignan.

Je reviens sur le musée Rigaud, l'exposition mais surtout ce qui fait vivre un musée, ce sont, Mesdames Messieurs, les acquisitions. Et depuis quelques temps, la ville de Perpignan a procédé à de nombreuses acquisitions et notamment ce que je vous présente aujourd'hui, les fameux carnets de George-Daniel DE MONFREID. Alors George-Daniel DE MONFREID, l'exposition a eu lieu l'année dernière, en 2022. C'est l'un des peintres les plus importants que l'on redécouvre grâce à Pascale PICARD,

avec cette exposition importante l'année dernière. George-Daniel DE MONFREID c'est l'ami intime de Paul GAUGUIN, et sachez tous qu'à 40 km de Perpignan, dans le petit village de Corneilla-de-Conflent, dans la fameuse Villa Saint-Clément où vivait George-Daniel DE MONFREID, il recevait, il a reçu tous les tableaux de GAUGUIN. Donc les tableaux de GAUGUIN, avant de partir au musée d'Orsay où vous les voyez aujourd'hui, étaient à la Villa Saint-Clément de Corneilla-de-Conflent. C'est là qu'il reçoit en 1905 MATISSE, et c'est là qu'il reçoit Etienne TERRUS, Aristide MAILLOL, etc.

Et pourquoi je vous parle de tout cela, parce que nous l'avons dans les carnets intimes de George-Daniel DE MONFREID dont la ville de Perpignan vient de faire l'année dernière l'acquisition. Il raconte, entre 1892 et sa mort, 1929, jusqu'à sa mort, il raconte sa vie au quotidien du lever jusqu'à son coucher. Et donc, on a toutes les rencontres qu'il a, toutes les visites qu'il reçoit à la Villa Saint-Clément, MAILLOL, MATISSE, etc., et tous les tableaux qu'il reçoit de GAUGUIN. Donc ces carnets intimes sont un trésor pour la ville de Perpignan et bien sûr pour le musée Rigaud.

Et donc je vous demande de délibérer sur la restauration, qui est pour tous ces carnets intimes, de l'ordre de 7 007 €, en demandant bien sûr des subventions à la DRAC, puisque nous avons évidemment, la DRAC a donné son accord à hauteur de 2 802 € pour la restauration de ces carnets de George-Daniel DE MONFREID, qui sont un véritable trésor pour la ville de Perpignan, qui sont conservés au musée Rigaud et que vous pouvez trouver en ligne puisque le musée Rigaud les a mis en ligne et là vous pouvez aller dans l'intimité de George-Daniel DE MONFREID, Aristide MAILLOL, Etienne TERRUS et bien sûr Paul GAUGUIN.

M. le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.05 est adoptée à l'unanimité.

André BONET pour le 5.06.

Et Messieurs BAUDRY, GOURIER, Laurence PIGNIER ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle, ce qu'ils ont déjà fait pour le dossier précédent.

DOSSIER 5.06 – Muséum d'histoire naturelle de Perpignan – Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et de la région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour la restauration de 4 statuettes égyptiennes

M. André BONET

Alors, nous en sommes au 5.06, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération concernant le Muséum d'histoire naturelle de Perpignan, demande de subvention auprès de l'État, la DRAC, et de la région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour la restauration de 4 statuettes égyptiennes.

Le dossier, présenté à la DRAC, le 28 mars 2023, en Commission Scientifique Régionale des musées de France, a reçu à l'unanimité un avis favorable. Le montant total de l'opération s'élève à la somme de 1 582 €.

Pour soutenir l'opération, nous proposons de soumettre aujourd'hui à l'avis de notre assemblée délibérante une demande de subvention à la DRAC et à la Région au titre du Fonds Régional d'Aide, pour une subvention globale de 1 264 €, soit 632 € pour chacun des financeurs.

M. le Maire

Des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 5.07.

DOSSIER 5.07 – Musée Casa Pairal – Gratuité de l'entrée à l'occasion des 60 ans du musée et de la manifestation Les Virades de l'Espoir 2023

M. André BONET

5.07, c'est le musée Casa Pairal, la gratuité de l'entrée à l'occasion des 60 ans du musée et de la manifestation Les Virades de l'Espoir 2023.

Le musée Casa Pairal fête ses 60 ans cette année. Depuis son ouverture, ce sont plus de 1 200 000 visiteurs qui ont franchi les portes du musée, récompensant ainsi par leur présence et leur enthousiasme le formidable travail mené par les différentes équipes scientifiques durant ces décennies.

A cette occasion, le musée Casa Pairal invite les habitants, petits et grands, à un long week-end haut en couleurs roussillonnaises et catalanes. Ainsi, afin d'y associer le plus grand nombre de visiteurs, il est proposé la gratuité d'accès au musée les 7, 8 et 9 juillet prochains.

Par ailleurs, l'association Vaincre la mucoviscidose organise le 24 septembre 2023 la première Virade à Perpignan, afin de sensibiliser les publics à cette maladie. Organisée chaque année depuis plus de 30 ans par les adhérents de l'association Vaincre la mucoviscidose, cette édition 2023 à Perpignan s'annonce exceptionnelle. Elle vise à sensibiliser la population aux dons en faveur de la recherche. L'événement vise également à associer la valorisation du patrimoine de Perpignan justifiant la demande de gratuité de l'accès au musée Casa Pairal le 24 septembre 2023.

C'est la gratuité d'entrée au musée Casa Pairal à l'occasion de ses 60 ans et des Virades de l'espoir qui est soumise aujourd'hui à l'approbation de notre assemblée délibérante.

M. le Maire

Il n'y a pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.07 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 5.08.

DOSSIER 5.08 – Adhésion au Guide Planet Terre Inconnue du musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle, Musée des monnaies et médailles Joseph Puig et du Centre d'art contemporain

M. André BONET

Le 5.08, il s'agit d'une adhésion au Guide Planet Terre Inconnue du musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle, Musée des monnaies et médailles Joseph Puig et du Centre d'art contemporain.

En partenariat avec le Fonds Mondial pour la Nature, l'Observatoire de Paris et plusieurs muséums, Planet Terre Inconnue publie Explore magazine qui vise à recommander des sites culturels de qualité à destination notamment d'enseignants dans le cadre de leurs sorties scolaires mais aussi à destination d'un large public familial pour leurs loisirs et séjours.

Une version gratuite de ce magazine est mise en ligne sur le site. Parmi les rubriques, l'une dédiée aux musées, parcs et expositions regroupe des sites référencés qui disposent chacun d'un encart au descriptif détaillé, illustré de plusieurs photos et la possibilité d'insérer des liens vidéo.

De plus, un espace agenda, ainsi qu'une bannière située sur la page d'accueil du site, permet à chacun de communiquer tout au long de l'année sur ses événements à venir.

Il est donc proposé aujourd'hui à l'assemblée délibérante d'approuver les frais d'adhésion d'un montant de 180 € TTC au titre de l'année 2023 et de pérenniser les années suivantes le renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle à ce guide.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe aux dossiers suivants, sur le Couvent des Minimes, 2 délibérations.

Couvent des Minimes

DOSSIER 5.09 – Approbation du règlement intérieur

M. André BONET

La première, Monsieur le Maire, délibération concerne l'approbation d'un règlement intérieur.

La ville de Perpignan, propriétaire et gestionnaire du Couvent des Minimes, y accueille régulièrement des manifestations officielles, événements culturels et socio-culturels organisés par la Ville et ses différents services ou par des organisateurs tiers non marchands. Les différents espaces du site peuvent être mis à disposition gracieusement, dans des conditions définies au moyen d'une convention de mise à disposition conclue entre la Ville et le preneur.

Au regard d'une demande grandissante de mise à disposition de ce site, et comme cela a pu être fait pour d'autres sites ou lieux culturels mis à disposition par la Ville, il convient de définir clairement un règlement intérieur qui n'existait pas, qui détermine les modalités, les responsabilités, les conditions de sécurité financière de cette mise à disposition.

C'est donc ce règlement intérieur du Couvent des Minimes, joint à la présente délibération, qui est aujourd'hui soumis à votre approbation.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.09 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 5.10.

DOSSIER 5.10 – Tarification prestation de nettoyage

M. André BONET

5.10, il s'agit de la grille tarifaire de prestation de nettoyage du Couvent des Minimes.

La Ville, en tant que propriétaire et gestionnaire du Couvent des Minimes, met à disposition à titre gracieux les différents espaces.

Afin de percevoir une participation aux frais de ménage réalisés par le prestataire de service et qui seront facturés aux preneurs, il convient d'approuver une grille tarifaire de prestation de ménage pour l'année 2023, détaillée dans la présente délibération pour chacun des espaces du Couvent des Minimes.

Cette grille tarifaire de prestation de nettoyage pour l'année 2023 est aujourd'hui soumise à votre approbation.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.10 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 5.11.

DOSSIER 5.11 – Edition 2023 des Rayonnantes – Gratification sous forme de bons d'achat octroyés aux danseuses et aux chroniqueuses de « Perpignan ça bouge »

M. Charles PONS

C'est la création d'une gratification sous forme de bons d'achat octroyés aux danseuses des Rayonnantes et aux chroniqueuses de « Perpignan ça bouge ».

Juste pour vous faire un petit point, nous avons encore cette année la chance d'avoir l'Opéra de Paris qui va se produire pendant le festival, pendant les Rayonnantes. Donc en première partie, nous aurons une quinzaine de danseuses d'une école de danse. Juste pour vous donner une petite information, l'année dernière quand l'Opéra de Paris est venu, il s'avère que juste après, est-ce que c'est l'air catalan ou pas, il y a eu 2 étoiles. Il y a eu 2 danseurs étoile, un danseur étoile et une danseuse étoile, qui ont eu la plus haute distinction dans le monde de la danse. Donc cette année, on est heureux de recevoir à nouveau l'Opéra de Paris, et après il y a aussi une gratification pour nos deux petites chroniqueuses, qui sont mignonnes comme tout, qui font des petites chroniques dans Perpignan ça bouge.

M. le Maire

Des questions ? Pas de questions. Monsieur CAPSIE.

M. Philippe CAPSIE

Merci Monsieur le Maire. Je n'ai rien contre les chroniqueuses ou les danseuses, mais sur le principe par contre de la gratification, je me posais quelques questions. La première, cette gratification, vous la proposez au visa de l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 84 qui est abrogée. Donc, je cherche un peu la base légale de cette gratification. Alors, j'ai cherché et j'ai trouvé que ça avait été codifié à l'article L731 du Code Général de la Fonction Publique, et ce qui me pose une difficulté, c'est que cette gratification, elle est possible mais elle est possible seulement pour les agents publics. Et un agent public, c'est soit un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, soit un personnel recruté par un contrat de droit public. Donc je me pose la question, très sincèrement et sans aucune arrière-pensée, de la légalité ou de la régularité de cette gratification pour des agents non publics, que vous vous proposez de créer.

M. François DUSSAUBAT

Effectivement, on a vu que c'était repris et que c'était effectivement codifié, mais il semblerait que la jurisprudence admette d'utiliser ces dispositions pour les collaborateurs occasionnels du service public.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Le groupe d'opposition s'abstient.
- Qui est pour ?

Adopté, merci.

La délibération n° 5.11 est adoptée à la majorité.

Et on passe aux dossiers sur le sport, Monsieur Sébastien MENARD pour le 6.01.

6 – SPORTS

DOSSIER 6.01 – Paris 2024 : Perpignan ville étape du parcours de la flamme olympique

M. Sébastien MENARD

Merci Monsieur le Maire. Première délibération, c'est une convention de partenariat entre la Ville et les organisateurs du relais de la flamme olympique qui, vous l'avez vu ces derniers jours, passera par le Département et par Perpignan.

C'est une convention qu'on doit signer pour l'organisation de cette manifestation.

M. le Maire

Madame GAVALDA.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Merci Monsieur le Maire. J'ai une question pour Monsieur MENARD mais puisque j'ai la parole, si vous le permettez, je souhaiterais vous poser une question par rapport à des propos qui ont été tenus tout à l'heure en votre absence. Monsieur PUIG nous a indiqué qu'il faudrait que sur le Castillet figure le drapeau français à la fleur de lys. Alors je souhaiterais que vous me rassuriez, me dire qu'il ne s'agit pas d'une annonce mais seulement d'un souhait de Monsieur PUIG.

M. le Maire

C'est son côté historien. Drapeau français à fleur de lys qui n'existe pas.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Très bien Monsieur le Maire. Merci.

M. le Maire

C'est le drapeau de la monarchie mais pas de la République Française.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

D'accord, merci.

M. Joseph PUIG

Je parlais de Louis XI, c'est Louis XI qui a construit le Castillet. Sous Louis XI, le drapeau, c'était à fleur de lys.

M. le Maire

De la monarchie, pas de la république. Allez-y.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Merci Monsieur le Maire. Pour Monsieur MENARD, Monsieur MENARD vous nous avez annoncé, vous, sur les réseaux sociaux, le passage de la flamme olympique dans les Pyrénées-Orientales et nous nous en réjouissons. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quelle sera la participation de la Ville ? Puisque nous avons cru comprendre que le passage se terminerait au Palais des Rois de Majorque. Nous avons vu aussi dans la presse que peu de villes, finalement, avaient accepté de recevoir cette flamme, eu égard au coût important de cette manifestation, si je ne me trompe pas, autour de 150 000 €. Est-ce que vous nous confirmez que c'est le Conseil Départemental qui assumera ce coût et donc quelle sera la participation de la Ville ? Je vous remercie.

M. Sébastien MENARD

Effectivement c'est une participation financière du Département, puisque ce sont les départements qui sont les partenaires du relais. Le coût, je crois que c'est 180 000 €. Ensuite, il y a des départements qui ont fait le choix de ne pas accueillir la flamme, pour des raisons financières, puisqu'en fait le prix de l'accueil de la flamme c'est un tarif fixe. Donc c'est tout le monde qui doit payer 180 000. Alors dans des départements où on a une économie, où il y a des budgets, c'est faisable mais dans certains départements, notamment au centre de la France, c'est plus compliqué de dépenser 180 000 € pour organiser ça.

Pour la Ville, il n'y a pas de coût financier direct, c'est plutôt de la logistique, c'est la mise en place d'animations, d'activités le long du parcours. Ça, on va commencer à y travailler à la rentrée mais il n'y a pas de dépenses particulières de la Ville.

M. le Maire

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant sur le stade Sbroglia.

DOSSIER 6.02 – Stade Sbroglia – Travaux de réhabilitation du terrain synthétique – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024

M. Sébastien MENARD

C'est une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024, pour les travaux de réhabilitation du terrain synthétique du stade Sbroglia.

C'est la pelouse synthétique du stade qui a été installée en 2008, elle est hors d'usage. Les contrôles que l'on doit faire tous les 2 ans, aujourd'hui ça ne passe plus. Et donc on est obligé de le changer et donc on va commencer les travaux le 11 juillet, si je ne me trompe pas.

Et là c'est une demande de subvention puisque le projet est estimé à 700 000 €, un peu moins de 700 000 €. En sachant qu'il y a 3 ans, le même projet c'était à peu près 500 000.

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ma question, elle est un peu plus générale que sur ce sujet-là, mais où je la pose maintenant ou après le vote si vous voulez.

M. le Maire

Maintenant.

M. Bruno NOUGAYREDE

Maintenant. Juste un point, je voulais vous rappeler l'échange que vous aviez eu avec Chantal BRUZI lors du dernier Conseil, qui je crois est relaté à la page 86 du compte-rendu, dans laquelle vous parliez de la subvention du Foyer Laïque du Haut-Vernet, dans laquelle vous lui disiez ce sera...

M. Sébastien MENARD

Du coup, on en parlera à la fin, on finit les subventions et on parlera...

M. Bruno NOUGAYREDE

D'accord, donc vous en parlerez, vous nous direz où ça en est. Ok merci, pardon. J'imagine !

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.02 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant sur le championnat du Monde de Bike Polo.

DOSSIER 6.03 – Championnat du Monde de Bike Polo – Association Perpignan Convention de partenariat pour l'organisation du 23 au 26 août 2023

M. Sébastien MENARD

C'est la convention de partenariat entre la Ville et l'association Perpignan, pour l'organisation du championnat du Monde de Bike Polo, du 23 au 26 août 2023.

Il y avait quelques années, ils avaient organisé le championnat d'Europe qui s'était bien passé, donc là c'est l'étape supérieure, et on propose une subvention de 3 000 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.03 est adoptée à l'unanimité.

Le dossier 6.04.

DOSSIER 6.04 – SASP Perpignan Saint-Estève Méditerranée – Convention de partenariat relative aux Missions d'Intérêt Général – Saison sportive 2023

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et la SASP Perpignan Saint-Estève Méditerranée, donc les Dragons Catalans. C'est la convention pour les MIG de la saison et on maintient le même niveau, c'est-à-dire 45 000 € pour la saison 2023.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 6.05.

DOSSIER 6.05 – SASP USAP – Convention de partenariat relative aux Missions d'Intérêt Général – Saison sportive 2022/2023 – Avenant n° 1

M. Sébastien MENARD

C'est la convention de partenariat entre la Ville et la SASP USAP et c'est un avenant par rapport aux MIG de la saison dernière. Il y a un certain nombre d'actions qui ont eu lieu, que cette année, elles ont eu un peu de retard, et donc c'est l'avenant qui permet de régulariser et de payer les prestations. C'est un avenant de 10 000 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.05 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant.

Convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 entre la ville de Perpignan et :

DOSSIER 6.06 – Association USCM Gymnastique

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association USCM Gymnastique.

C'est la subvention de fonctionnement classique et on propose une subvention de 3 000 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 6.07.

DOSSIER 6.07 – Association Roller Derby

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat et l'association Roller Derby pour la saison 2022-2023, et on propose une subvention de 800 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.07 est adoptée à l'unanimité.

Dossier 6.08.

DOSSIER 6.08 – Association Rugby Moulin à Vent Perpignan

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'association Rugby Moulin à Vent, pour la saison 2022-2023, et on propose une subvention de 6 000 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 6.09.

DOSSIER 6.09 – Association Gymnastique Rythmique Perpignan

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Gymnastique Rythmique Perpignan, pour la saison 2022-2023, et on propose une subvention de 8 000 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.09 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 6.10.

DOSSIER 6.10 – Amicale Sportive Triathlon Catalan

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la Ville et l'Amicale Sportive Triathlon Catalan pour l'année 2023, et on propose une subvention de 2 500 €.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.10 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 6.11.

DOSSIER 6.11 – Association Les Grizzlys Catalans – Avenant n° 1

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Grizzlys Catalans, c'est un avenant. En fait, on modifie le bonus qu'on avait prévu de 5 000 € pour une qualification en finale. En fait, on la coupe en deux, il y a 2 500 pour la demie, ou les quarts, et ensuite 2 500 pour une finale.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.11 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 6.12 – Association Saint-Estève – XIII Catalan

M. Sébastien MENARD

Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Saint-Estève XIII Catalan pour la saison 2022-2023.

Sur les papiers, je ne sais pas lesquels vous avez, le montant noté devrait être 120 000 mais là c'est marqué 110. Donc on maintient, c'est bien 120 000, c'est la subvention habituelle. On a fait le changement au dernier moment parce qu'on s'en est aperçu mais peut-être que les dossiers n'ont pas été mis à jour.

M. le Maire

Madame DAHINE.

Mme Fatima DAHINE

Oui, je reviens vers vous concernant ma question habituelle sur les travaux concernant le stade Gilbert Brutus, concernant la tribune. Je pense que je dois m'adresser à Monsieur le Maire pour ce genre de question. Donc est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Est-ce que vous avez travaillé sur ce projet ? Est-ce que vous avez avancé, est-ce qu'il y a une date au niveau des travaux ?

M. le Maire

Non. On a avancé sur le projet, il y a eu des réunions de concertation avec la Région et le Département. Ils ont le dossier en mains, on attend.

Mme Fatima DAHINE

Donc en l'occurrence, vous n'avez pas de réponse, ni de la Région, ni, enfin la Région s'était engagée sur la participation et le Département aussi.

M. le Maire

Oui, ils se sont engagés mais apparemment, moins que prévu.

Mme Fatima DAHINE

Moins que prévu c'est-à-dire ? Moins qu'à notre époque sur l'engagement ?

M. le Maire

La règle des un tiers, aujourd'hui...

Mme Fatima DAHINE

N'est plus à l'ordre du jour ?

M. le Maire

Si, enfin elle est corrigée à la marge, et donc je vous dis, on a eu la réunion de concertation, de discussion, etc., on attend maintenant la proposition de la Région.

Mme Fatima DAHINE

Parfait.

M. le Maire

Mais on a bien senti un certain nombre de réticences, enfin de réticences... de réserves de la Région et du Département sur le sport professionnel désormais.

Mme Fatima DAHINE

De leur engagement financier sur le sport professionnel ?

M. le Maire

Oui, et notamment sur le réceptif, qui pose un certain nombre de sujets. Donc, mais tout est aujourd'hui, le projet est sur la table, et on attend maintenant qu'on nous dise combien ils vont nous donner, en tout cas mettre...

Mme Fatima DAHINE

Participer.

M. le Maire

... participer sur le projet. Mais tout a été fait et ils ont le dossier en mains.

Mme Fatima DAHINE

D'accord. Ça veut dire que le projet est arrêté donc.

M. le Maire

Non, non, le projet n'est pas arrêté. La réunion...

Mme Fatima DAHINE

Enfin, vous avez un chiffrage là-dessus Monsieur le Maire ?

M. le Maire

... la réunion, le chiffrage c'est 15 millions. Donc on attend de savoir combien la Région et le Département vont mettre sur la table pour financer ces 15 millions.

Mme Fatima DAHINE

Parfait.

M. le Maire

Et idem pour l'USAP, d'ailleurs, 15 millions aussi. Enfin pour Aimé Giral.

Mme Fatima DAHINE

Pour Aimé Giral, oui. Mais Aimé Giral... oui, d'accord. Parce que par rapport au réceptif, Aimé Giral c'est fait, donc la question ne se pose pas.

M. le Maire

Pas tout à fait.

M. Sébastien MENARD

Le problème principal c'est que les collectivités ont plus de mal à financer des travaux pour des réceptifs, c'est-à-dire des lieux qui génèrent des recettes pour les clubs et pas des structures, enfin la structure du stade, c'est ça qui est un peu gênant.

Mme Fatima DAHINE

Ce qui est très cohérent.

M. le Maire

Donc nous attendons... Encore une fois les dossiers ont été menés, il y a les plans, un certain nombre de choses, les décisions, et maintenant on attend de savoir la hauteur de la participation de ces deux collectivités.

Mme Fatima DAHINE

De ces collectivités. Parfait, je vous remercie.

M. le Maire

Nous passons au dossier, non on a voté pour Saint-Estève ou pas ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.12 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant,

M. Sébastien MENARD

Louis ?

M. le Maire

Oui pardon.

Mme Chantal BRUZI

J'ai une question à poser à Monsieur MENARD, c'est la dernière, parce qu'on aurait peut-être dû la poser en premier. C'est qu'effectivement en page 86 du PV, il y a Monsieur MENARD qui me répond sur la subvention du Foyer Laïque du Haut Vernet que je ne m'inquiète pas et qu'il manquait une pièce et que cette délibération serait votée au prochain Conseil. Je m'en étais réjouie et malheureusement, on vient de passer toutes les délibérations, elle n'y est pas. Vous m'aviez indiqué qu'ils étaient sur une année civile et là, l'année, je dirais, est écoulée et c'est la première fois qu'ils n'ont pas de subvention sur cette année écoulée. Donc est-ce que vous pouvez m'en dire plus ?

M. Sébastien MENARD

Eh bien, on leur a demandé des documents complémentaires...

Mme Chantal BRUZI

Pas depuis la dernière fois.

M. Sébastien MENARD

Si.

Mme Chantal BRUZI

La dernière demande, elle datait d'avant le précédent Conseil. Et ils y ont répondu avant le précédent Conseil.

M. Sébastien MENARD

On a reçu le dernier document 3 jours après la date limite de l'enregistrement des dossiers à l'ordre du jour. C'est-à-dire il y a une semaine.

Mme Chantal BRUZI

Du dossier du 10 mai.

M. Sébastien MENARD

Non, c'est-à-dire il y a une semaine ou deux.

Mme Chantal BRUZI

Non, parce qu'a priori la dernière, il faut faire le point, franchement, je vous le dis Monsieur le Maire parce que c'est un sujet, on sait que c'est à la fois un sujet politique, un sujet sensible, mais il y a quand même...

M. Sébastien MENARD

Non, ce n'est pas un sujet, j'ai vérifié...

Mme Chantal BRUZI

... 200 ou 300 familles quand même derrière. Donc si on a une association qui passe une année sans subvention de fonctionnement alors qu'elle en a toujours eu, on a un vrai sujet quand même !

M. Sébastien MENARD

Je vais répondre. Quand vous avez posé la question, je me suis renseigné. Il y a eu une première vague de documents qui avaient été demandés, le club a fourni des documents mais il manquait un dernier document. Le dernier document, de mémoire, je crois que c'est le budget prévisionnel. Sans le budget prévisionnel, on ne peut pas étudier le dossier. Donc quand on donne le dossier complet, hors temps, hors délais ou à la dernière minute, on n'a pas le temps de le traiter. Donc le dossier, il passera à la rentrée, là on aura le temps de l'étudier. Après, si Benoît veut avoir des informations sur le traitement de son dossier, il n'a qu'à m'appeler. Parce que c'est plus facile de balancer des saloperies sur les agents dans la presse que d'appeler la Direction. Non mais je le dis parce que... il passe par vous pour avoir des informations mais si Benoît veut avoir des informations sur le traitement de son dossier, il peut m'appeler. J'ai des téléphones, j'ai des réseaux, il peut m'appeler. Donc sur le dossier, il passera, il n'y a pas de problèmes ; la subvention ne baissera pas, sauf changement de dernière minute mais la subvention ne baissera pas, il l'aura la prochaine fois aux dossiers. Mais c'est la même règle pour tout le monde, il faut déposer les dossiers dans les délais, et complets. Le problème c'est que cette année, on a plein de dossiers qui sont passés, j'ai le club de Brave Arts, qui a déposé son dossier complet il y a une semaine et demi. Donc on ne peut pas le passer, sauf qu'eux c'est plus compliqué parce qu'ils sont en année sportive. Donc je ne sais pas si on pourra les passer, comment et tout ça.

Donc là le Foyer, il y a un problème de papier qui manquait, ça va se régler. Maintenant, il faut quand même que les clubs pensent à déposer les dossiers complets de suite. On ne peut pas déposer un dossier où il manque la moitié des trucs.

Mme Chantal BRUZI

Sur ça Monsieur MENARD, on est entièrement d'accord. Donc si c'est ça le sujet, je vous demande de le vérifier.

M. Sébastien MENARD

C'est comme ça, je n'ai pas les papiers là mais j'ai le détail et les dates au bureau.

Mme Chantal BRUZI

Là pour le coup je dirai à Benoît CASTANEDO de vous appeler, mais pour le coup ce n'est pas lui qui m'a appelée là. C'est que moi, je me souvenais que vous m'aviez répondu ça, donc évidemment quand j'ai reçu l'ordre du jour j'ai regardé si la subvention du Foyer Laïque y était. Et j'ai demandé confirmation s'il l'avait eue ou pas et il m'a juste répondu « non, pas encore ». D'accord ? Alors je vous le dis, on le vérifiera mais merci de vérifier qu'il y a bien eu une demande complémentaire après le 10 mai. Merci. Et je compte sur vous.

M. Sébastien MENARD

Oui, je l'ai vérifié, je l'ai vu moi-même sur le logiciel. Et je peux vous dire que la première demande c'était compte de résultat, il y avait plein de documents, et le dernier c'était le budget prévisionnel, qu'on a reçu après la date limite. Donc il n'y a pas de problèmes particuliers.

Mme Chantal BRUZI

Donc on sera vigilants pour le Conseil de septembre Monsieur le Maire.

M. Sébastien MENARD

Après, je voudrais juste en profiter pour annoncer, féliciter Dany qui s'est qualifié pour les Jeux Olympiques, c'est quand même pas mal. Je pense qu'on peut l'applaudir peut-être.

(applaudissements)

Et cette saison, il y a eu beaucoup de titres pour les clubs, donc on a eu pas mal de beaux titres, je voulais juste souhaiter bonne chance à Mathis qui part aux championnats du Monde U17 de pentathlon en Egypte dans 2 semaines. Il est déjà champion d'Europe, il pourrait peut-être faire le doublé.

M. le Maire

Merci.

On passe au dossier 7.01, Madame Christelle MARTINEZ.

7 – PROXIMITE – DOMAINE PUBLIC – SUBVENTIONS

DOSSIER 7.01 – 2^{ème} édition du jeu-concours des balcons et extérieurs républicains « Perpignan en bleu-blanc-rouge » – Approbation du règlement

Mme Christelle MARTINEZ

Mes chers collègues. Pour la deuxième année consécutive et dans le cadre de la promotion des valeurs du socle républicain et à l'occasion de la fête nationale, la ville de Perpignan souhaite impliquer les habitants de tous les quartiers dans une

démarche citoyenne, en organisant un jeu concours des balcons et extérieurs républicains, dénommé « Perpignan en bleu-blanc-rouge ».

Ce jeu concours est ouvert à tous les particuliers domiciliés sur la commune, le principe étant que les embellissements réalisés soient visibles de la voie publique. Les participants décorent leurs balcons, terrasses, jardins ou parvis d'éléments décoratifs réalisés autour de la symbolique du 14 juillet et des trois couleurs de notre drapeau national. Ce jeu concours est doté de 6 prix constitués de bons d'achat à utiliser auprès de commerces du centre-ville de Perpignan.

Les différents candidats seront départagés par un jury constitué de 8 adjoints au Maire, sur la base de critères qualitatifs définis dans le règlement du jeu concours. La cérémonie de remise des prix se déroulant le 14 juillet 2023 à l'Hôtel de Ville en présence des participants de tous les quartiers.

Je demande donc d'autoriser l'organisation de la deuxième édition du concours ; d'approuver son règlement joint en annexe.

M. le Maire

Madame GAVALDA.

Mme Christine GAVALDA-MOULENAT

Merci Monsieur le Maire. Nous souhaiterions, pour pouvoir le voter, que le règlement de ce jeu concours soit complété. En effet, l'article premier de ce règlement prévoit que les élus siégeant au Conseil Municipal de Perpignan ne sont pas autorisés à y participer, ce qui est logique. Nous souhaiterions que cela soit complété pour indiquer que leurs ascendants et leurs descendants ne peuvent pas y participer. Pour éviter que ne se reproduise ce qui s'est produit l'année dernière à l'occasion du quiz organisé par la Ville développement durable, à savoir que le gros lot soit remporté par la fille d'une de vos adjointes, ce qui avait ému de nombreux habitants et ce qui avait jeté l'opprobre sur ce concours et sur les élus du Conseil Municipal. Alors, nous savons que le hasard fait parfois bien les choses, mais le rôle du politique c'est aussi d'en limiter les impacts. Je vous remercie.

M. le Maire

On passe au vote.

- Qui est contre ? L'opposition.
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

La délibération n° 7.01 est adoptée à la majorité.

On passe au Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon, Monsieur RAYNAL.

DOSSIER 7.02 – Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR) – Convention de partenariat

M. Gérard RAYNAL

Monsieur le Maire, merci. Chers collègues, c'est bon on m'entend ?

M. le Maire

On vous entend très bien !

M. Gérard RAYNAL

Il s'agit d'une convention entre la ville de Perpignan et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon, CIVR.

Cette convention a pour objectifs le développement et la promotion des vins du Roussillon sur la commune de Perpignan, au travers de l'organisation d'événements intitulés « Vins en Ville » pour l'année 2023.

La mairie de Perpignan et le CIVR s'engagent à accompagner la viticulture du Roussillon dans la promotion et le rayonnement de ses vins, et de soutenir son développement dans le cadre de cet axe fort partagé par les deux institutions. Concrètement, il s'agit de promouvoir les vins du Roussillon au travers de l'organisation d'événements de communication grand public intitulés « Vins en Ville ».

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Perpignan et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon.

M. le Maire

Il n'y a pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe à Monsieur GUILLAUMON et le marché Cassanyes.

DOSSIER 7.03 – Marché Cassanyes – Mesures d'accompagnement des commerçants – Modification de l'organisation du marché, exonération de redevance

M. Frédéric GUILLAUMON

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le marché de plein vent sur la place Cassanyes, lieu de liens socio-économiques, a été restructuré sur les principes d'égalité de traitement, de proportionnalité des mesures et de simplicité. Cette restructuration sur plusieurs axes a nécessité une période d'adaptation pour les intervenants.

Cependant, les commerçants non sédentaires du marché et leur syndicat nous ont sollicités pour un point d'étape sur les orientations prises quant à l'organisation du marché. Ils souhaitent une aide exceptionnelle de la Ville pour amortir leurs charges qui ont considérablement augmenté. La situation économique actuelle, avec l'inflation, la crise énergétique et le coût de la vie, leur crée des difficultés

financières. Ces aléas mettent à mal leur fonctionnement et par ricochet la viabilité de leur activité ainsi que la pérennité du marché.

Ce constat des agents placiers sur le terrain est confirmé par le Syndicat des Commerçants des Marchés de France Pays Catalan et Limitrophe. Ce dernier, par un courrier du 17 février 2023, sollicite une aide de la Ville pour les commerçants abonnés, par une exonération mensuelle exceptionnelle de redevance.

Des réunions publiques de concertation et de co-construction se sont tenues les 15 et 22 mai 2023. Les commerçants ont sollicité, encore une fois, la Ville pour un accompagnement face aux difficultés actuelles sur ce marché.

Il a ainsi été acté : leur souhait d'être titulaires de leur emplacement, et non abonnés ; leur souhait de s'acquitter de la redevance par jour de marché et non par mois ; la mise en place d'un nombre de jours de présence hebdomadaire obligatoire sur le marché, présence jusqu'à maintenant lissée sur l'année.

Et concernant leur demande d'une aide exceptionnelle, il est important de noter que l'occupation temporaire du domaine public doit être réputée soumise au principe général de droit de non-gratuité, sauf en cas d'intérêt général.

En effet, le marché Cassanyes est unique dans la zone de quartier prioritaire centre-ville, QPV, lieu de cohésion sociale et de commerces de première nécessité. Il relève de l'intérêt général pour la Ville en sa qualité de marché de proximité pour les populations les plus démunies de ce quartier. Sa popularité, sa proximité et les prix abordables pratiqués en font un lien important pour lutter contre la paupérisation des habitants.

Cette aide mensuelle exceptionnelle concernerait 105 commerçants actuels abonnés. Cette exonération d'une redevance mensuelle serait pour un montant de 23 458 €, soit une moyenne de 223,41 € par abonné. Ainsi, le règlement du marché sera modifié en conséquence.

Je vous propose donc d'approuver le changement de l'abonnement mensuel en titulaires d'emplacements journaliers ; d'approuver le paiement journalier et non mensuel de la redevance ; d'approuver la mise en place du nombre de jours de présence hebdomadaire obligatoire sur le marché ; d'approuver cette exonération exceptionnelle de mois de redevance pour les 105 commerçants actuels abonnés ; et d'approuver le montant de 23 458 €, soit une moyenne de 223,41 € par abonné ; d'approuver les modifications dans le règlement du marché de plein vent sur la place Cassanyes ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles en la matière.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Des questions ? Madame MARTIN.

Mme Laurence MARTIN

Je me permets de revenir sur la délibération 3.01 du 30 mars dernier, puisque nous avons évoqué ce sujet ensemble, et j'ai repris un peu le contenu de notre échange, et dedans vous expliquiez très tranquillement que « les recettes que nous faisons sont à l'image de la fréquentation des commerçants ; que le projet de restructuration a porté ses fruits ; on est à 20 % de plus de recettes, sur un tarif au mètre », enfin vous étiez assez satisfait de la façon dont était reconfiguré le marché. Tout à l'heure, on a parlé du parking Arago, vous dites que les résultats sont là. Le 30 mars dernier, vous nous expliquiez que pour la place Cassanyes les résultats sont là et à chaque fois, on

rétropédale, on revient en arrière, donc on est toujours un peu entre deux eaux et on ne sait pas d'un Conseil à l'autre ce qui va être dit et où est la réalité entre tout ça.

Et après, moi je voudrais revenir sur un sujet que j'ai, vous me permettez de terminer, qui est plus général mais qui est sur le sens de la parole politique et son importance. Tout à l'heure, Monsieur le Maire a commencé le Conseil en évoquant le drame de Nanterre, qui est un drame tragique. Mais en l'entendant, ça m'a fait l'écho du drame d'Annecy, où en fait là Monsieur le Maire condamnait toute cette extrême gauche qui s'empare du sujet, toutes ces violences et qu'on condamne aussi et on soutient les forces de l'ordre. Mais le 8 juin dernier, en fait Monsieur le Maire, il ne s'est rien passé mais au bout, enfin après ce drame, mais au bout de quelques instants vous vous êtes permis un tweet condamnant cet homme d'islamiste, de terroriste.

Donc vous nous demandez à tous d'être prudents et de ne pas faire de récupération politique, quel que soit le parti, on vous demandera de faire la même chose pour l'extrême droite.

M. le Maire

Je n'ai rien compris !

Mme Laurence MARTIN

Vous avez commencé le Conseil en vous indignant sur l'enflammement de l'extrême gauche sur ce qui se passe en ce moment à Nanterre. D'accord ? Et en condamnant ça, d'accord ? Donc en condamnant cette récupération politique. C'est un drame, il y a eu des morts, c'était le 26 juin.

Le 8 juin dernier, à Annecy, il y a eu un déséquilibré qui a commis des actes terribles dans ce parc à Annecy, et juste après les actes, au moment où l'information a commencé à monter, vous vous êtes permis un tweet en condamnant cet homme d'islamiste, de terroriste, alors qu'on n'avait aucune information sur qui était cet homme.

Donc quand vous condamnez l'extrême gauche, nous on vous demande en tant que membre de l'extrême droite, de ne pas agir de la même façon.

Donc je reviens toujours à...

M. le Maire

Nous, on vous demande en tant que membre de l'extrême droite, vous faites bien de le dire, je ne savais pas que vous étiez de l'extrême droite !

Mme Laurence MARTIN

Non, vous.

M. le Maire

Non c'est vous, vous venez de dire l'inverse.

Mme Laurence MARTIN

Ah non ! Non, non, ça tout le monde le sait, il n'y a pas de discussion là-dessus. Enfin, tout ça pour, on est partis d'un petit sujet, on arrive sur un gros sujet mais moi, ce qui est important, c'est le sens et la valeur de la parole politique et publique.

M. le Maire

Ce qui est important, ce qui est important c'est que vous mélangiez cette affaire du marché Cassanyes...

Mme Laurence MARTIN

Ah non !

M. le Maire

... avec cette affaire-là.

Mme Laurence MARTIN

Non, parce que vous m'avez empêchée de parler en introduction, donc j'avais quand même envie de le dire, c'est tout. Alors, ça vous dérange peut-être, c'est vrai que c'est un peu gênant, je comprends.

M. le Maire

Alors ça ne me dérange absolument pas.

Mme Laurence MARTIN

A votre place, je le serais quand même.

M. le Maire

Et je me suis expliqué à la radio, quand vous avez 200 faits qui sont dus à des islamismes, avec des islamistes avec précisément les mêmes modes opératoires, au 201^{ème} vous êtes amené à penser que...

Mme Laurence MARTIN

Eh bien non.

M. le Maire

J'ai retiré le tweet tout simplement. Je n'ai pas de comptes à vous rendre, je ne suis pas d'extrême droite et vous feriez bien de regarder parmi vos amis les gens de la véritable extrême droite que vous avez. Merci.

Allez, on va passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Abstention du groupe ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

Dossier 7.04, Monsieur GUILLAUMON. Ah vous ne vous abstenez pas, c'est Madame MARTIN juste alors. Non plus. (*hors micro*) D'accord.

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.03 est adoptée à l'unanimité.

J'ai bien remarqué que vous étiez beaucoup plus sensible à ce que fait l'extrême gauche qu'au reste. Ce n'est pas grave. On passe au dossier suivant, le 7.04.

DOSSIER 7.04 – Autorisation d'occupation du domaine public – Chalets évènementiels avec un branchement de 9 kWh : changement de tarification

M. Frédéric GUILLAUMON

Le point suivant concerne l'autorisation du domaine public des chalets évènementiels avec branchement de 9kWh.

La ville de Perpignan organise chaque année deux animations phare : le marché de Noël et la manifestation Têt en fête. Ces animations conviviales et qualitatives constituent un moment fort de partage sur leur secteur, notamment pendant ces deux périodes de l'année particulièrement appréciées.

Concernant les chalets de 9 kWh équipés pour les utilisations alimentaires avec cuisson, une mise aux normes d'hygiène a été nécessaire à la demande des services de l'État. Les environnements des deux sites ont été aménagés en conséquence, système d'évacuation des eaux usées, points électriques.

Aussi, la crise énergétique nous amène à anticiper le coût énergétique d'utilisation de ce type de chalets pour le marché de Noël et l'animation Têt en fête.

Pour pérenniser ces animations, il a été décidé de réajuster la redevance liée à ces activités alimentaires en modifiant les tarifs. Une nouvelle tarification concernant la redevance des chalets évènementiels équipés d'un dispositif électrique à 9 kWh vous est proposée. L'ancienne tarification était de 3 213 € sur le chalet de 4 par 2, avec un supplément de branchement électrique à 535,50 €. La nouvelle tarification sera de 4 500 €, donc une augmentation, on va de 3 750 à 4 500 €, pour essayer d'équilibrer ce surcoût.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 7.05.

DOSSIER 7.05 - Réglementation relative à l'occupation du domaine public communal – Mise en place d'une nouvelle tarification

M. Frédéric GUILLAUMON

Le 7.05 concerne la réglementation relative à l'occupation du domaine public communal.

En application des codes de la Voirie routière, de la Route, des Collectivités Territoriales et du Code Général des Propriétés des Personnes publiques, toute occupation du domaine public nécessite une autorisation précaire et révocable qui donne lieu au paiement d'une redevance.

Pour le domaine public communal de Perpignan, les services de la voirie délivrent plus de 6 000 autorisations par an. Considérant que jusqu'à présent seule une grille tarifaire actualisée et validée chaque année par le Conseil Municipal définissait les tarifs de cette occupation ; considérant les dernières évolutions du Code Général des Propriétés des Personnes publiques, article L2125-1 notamment, et qu'il convient de définir les règles administratives, techniques et financières relatives à cette occupation, il est proposé au Conseil Municipal de valider un règlement d'occupation du domaine public et une nouvelle grille tarifaire mise en adéquation avec ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal décide donc d'approuver ce règlement et cette grille tarifaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 7.06, et Madame COSTA-FESENBECK, Danielle PUJOL, Christelle MARTINEZ ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 7.06 – Association Médiance 66 – Convention de partenariat pour permettre à la Ville d'apporter un soutien financier à l'association nécessaire à la réussite de son action – Exercice 2023

M. Charles PONS

C'est la convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Médiance 66. Je ne vous présente pas Médiance 66, vous la connaissez tous. Ce sont 2 subventions, une subvention de 26 600 € au titre du contrat ville, et une autre subvention de 6 000 € au titre du droit commun.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 7.07. Monsieur PONS, Madame SABATINI, Monsieur BONET, Monsieur GUILLAUMON, Madame SERRA ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Et c'est Monsieur DUSSAUBAT qui présente le dossier.

DOSSIER 7.07 – Attribution de subventions à des associations au titre de l'exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

Le 6 juin 2023, la Commission des subventions s'est réunie. Elle a attribué un certain nombre de subventions, dont le tableau vous est joint, pour un montant total de 65 400 €.

M. le Maire

Une question ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, moi j'avais une question, il y a une association qui s'appelle Le Fil à Métisser dont on a un peu entendu parler ces temps derniers, qui était financée, qui manifestement perd un peu les financements qu'elle avait, qui étaient liés au contrat de ville, qui n'est pas dans cette liste Monsieur DUSSAUBAT. Et je voudrais savoir si vous comptez prendre ce sujet à cœur ou pas, c'est une association qui œuvre beaucoup sur Saint-Jacques et sur le Nouveau Logis, une association de professionnels de santé.

M. François DUSSAUBAT

Ecoutez, là ça n'a pas de rapport. Ce n'est pas de ma compétence.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vous demande juste, au nom de cette association, si vous pensez que vous allez prendre en main ce sujet, qui est un sujet douloureux pour eux, association qui perd des financements et qui donc a besoin de voir avec la Ville s'il y a des choses à faire.

M. François DUSSAUBAT

Ecoutez, ce sera étudié.

M. Bruno NOUGAYREDE

Elle était financée jusqu'à présent par le contrat de ville, il y avait 8 000 € par an qui ne sont plus, a priori, prévus.

M. François DUSSAUBAT

On regardera.

M. le Maire

C'est une affaire complexe puisque l'État s'est désengagé et l'Agglo à moitié.

Mme Christine ROUZAUD DANIS

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, cette structure, cette association depuis des années intervenait et l'année dernière nous avons voté, en 2021, nous avons voté une subvention de 20 000 €, avec justement un contrat et avec des exigences à la fois méthodologiques parce que c'est l'argent public, et qu'on est tous là pour voir, et notamment Monsieur NOUGAYREDE vous avez montré en début de Conseil Municipal l'intérêt et l'exigence qu'on porte tout un chacun ici présent à que devient l'argent public, notre argent. Alors, justement dans ce projet, dans ce qu'ils nous ont proposé l'année dernière, on avait exigé, tout comme l'ARS qui les subventionnait pendant des années, tout comme la Préfecture dans le cadre du contrat de ville, qu'il y ait enfin des critères d'évaluation pour justement à la fois évaluer la pertinence du projet, la méthodologie et surtout les objectifs, est-ce qu'ils sont atteints ?

Alors, en ce qui concerne la santé publique, parce que j'ai été, écoutez on a 20 000 € qui ont été donnés et depuis juillet 2022 j'attends toujours l'évaluation. Je n'ai aucune évaluation, aucun critère, et de savoir où est passé l'argent. Par rapport, tout au long de l'action, je n'ai pas vu vraiment le retour sur investissement de l'argent public. Par contre, on en est convenu avec Madame MARTINEZ, avec Madame Danielle PUJOL, avec la déléguée du Préfet, avec la responsable de l'ARS du pôle de ces actions, que le travail qu'ils faisaient auprès de la DAE, vraiment ça, ça fonctionnait. Aujourd'hui, financer à cette hauteur-là pour quelques personnes, aller vers, ok, on ne peut pas travailler du sur-mesure une personne, ce n'est pas possible financièrement. Donc, il y a eu d'autres approches et j'en parlerai dans la délibération que je vais vous présenter ultérieurement, et donc ça a été convenu qu'il y avait à la fois un manque de transparence et de clarté dans l'évaluation et dans les critères de succès pour pérenniser leur action. Et puis il y a eu d'autres problèmes. C'est-à-dire que l'argent public finançait, et ça a été soutenu, ça a été présenté par la déléguée du Préfet, que l'argent public était aussi affecté pour financer des réseaux, le fameux réseau Xarxa. Or, ce n'est pas possible, de l'argent public, de payer des libéraux 250 € pour une rencontre de réseau. Donc entre ce qui nous a été avancé par la Préfecture, les exigences communes de l'ARS, de la Préfecture et nous, nos exigences de savoir, que font-ils de l'argent public, moi en tout cas au niveau de la santé publique, par rapport au coût que cela représentait, je n'ai pas voulu continuer. J'ai préféré avoir d'autres actions plus pertinentes, avec des critères de transparence, où demain je peux vraiment, s'il y a un contrôle, ou même vis-à-vis de la population, d'être totalement transparent.

Après, vous savez, quand on est un peu, il y a une survie, c'est vrai que souvent il y a des assos qui demandent de l'argent pour payer des salaires, mais ça je ne peux pas rentrer dedans, moi je suis garant de l'utilisation de l'argent public parce que le Maire me l'a demandé et parce que ce sont aussi mes valeurs. Donc il y a des projets aujourd'hui plus adaptés, plus pertinents et qui touchent plus de monde avec moins de moyens, donc j'ai préféré avoir une autre orientation, et avec une exigence méthodologique.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vous remercie de la clarté de votre réponse.

M. le Maire

Merci Christine. On n'a pas voté là ? Si ? Il faut faire voter.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.07 est adoptée à l'unanimité.

8 – SECURITE

DOSSIER 8.01 – Acquisition et installation de 4 caméras de vidéoprotection : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023)

M. le Maire

On passe maintenant au dossier suivant, sur l'acquisition et l'installation de 4 caméras de vidéosurveillance dans 2 endroits stratégiques où tout le monde croyait pourtant qu'elles étaient présentes alors qu'il n'y en a pas. En l'occurrence, le centre de rétention administratif et le centre pénitentiaire de Perpignan.

Vous avez les sommes, et je suis heureux de vous dire que l'État participera à 50 % de ces sommes-là. Il y a des équipements qui le concernent particulièrement.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, Monsieur BAUDRY, le 8.02.

DOSSIER 8.02 – DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) – Approbation

M. Xavier BAUDRY

Oui chers collègues bonsoir. Comme vous le savez, la ville de Perpignan est exposée à plusieurs risques majeurs, les risques majeurs étant le croisement d'un aléa, phénomène naturel ou industriel, et d'un enjeu, d'une ville, d'une personne, une infrastructure plus ou moins vulnérable.

Cette situation nécessite l'information des administrés en élaborant et en mettant à leur disposition un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document existe déjà, il a été élaboré en 2017 ; il convient d'en actualiser le contenu et il sera annexé au Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire vous invite donc à consulter attentivement ce document, pour être acteur de votre sécurité et de celle de vos proches.

Il vous est donc demandé d'adopter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, du moins sa mise à jour. Je vous remercie.

M. le Maire

Il y a quelqu'un ? Qui a demandé la parole ? Pardon, excusez-moi j'ai cru entendre une voix !

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, sur la petite enfance et c'est Monsieur PONS qui présentera ces dossiers.

M. Charles PONS

Ah non, Laurence.

M. le Maire

Il faut le micro.

9 – PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE

DOSSIER 9.01 – Association Solidarité Pyrénées – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention – Année 2023

Mme Laurence PIGNIER

Mes chers collègues, l'association Solidarité Pyrénées est un acteur local du champ de la petite enfance.

M. le Maire

On n'entend pas Laurence.

Mme Laurence PIGNIER

On ne m'entend pas ?

M. le Maire

Là maintenant on t'entend.

Mme Laurence PIGNIER

On recommence ne vous embêtez pas. L'association Solidarité Pyrénées est un acteur local du champ de la petite enfance. Elle assure l'accueil de jeunes enfants à la crèche La Toupie, à la micro-crèche La Barbotine, et met en place des ateliers enfants-parents sur la structure Bulles de Part'âges.

Compte tenu du caractère exemplaire de cette intervention, il est proposé de soutenir l'action de l'association par l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 000 € pour l'année 2023, à travers une convention de partenariat formalisant les engagements respectifs de l'association et de la Ville.

Cette convention détaille les 3 points sur lesquels porte le soutien de la Ville : pour la crèche la Toupie, l'aide financière correspond à un montant de 8 000 € ; pour la micro-crèche La Barbotine, l'aide financière correspond à un montant de 3 500 € ; pour l'action de soutien à la parentalité Bulles de Part'âges, l'aide financière correspond à un montant de 1 500 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-dessus énoncés ; d'attribuer à l'association Solidarité Pyrénées la subvention du montant susvisé pour la réalisation des actions correspondantes ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que toutes les pièces utiles en la matière.

M. le Maire

Merci Laurence.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.01 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 9.02.

DOSSIER 9.02 – Association Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance – Attribution d'une subvention – Année 2023

Mme Laurence PIGNIER

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. L'association Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance, constituée de professionnels de la petite enfance de grande qualité, accueille des jeunes enfants sur la crèche Les Patufets, et notamment des enfants en situation de handicap.

La micro-crèche Les Patufets concourt à la diversification de l'offre d'accueil de la petite enfance sur la Ville.

C'est pourquoi il est proposé d'attribuer une aide financière d'un montant de 3 500 € à cette association pour le fonctionnement de la micro-crèche Les Patufets sur l'année 2023, sur la base de 350 € par place et par an, sur le même principe qui prévaut pour le soutien de la Ville aux Maisons d'Assistants Maternels.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance la subvention du montant susvisé pour le fonctionnement de la micro-crèche Les Patufets sur l'année 2023 ; et d'autoriser le Maire et son représentant à signer tous les éléments.

M. le Maire

Il y a des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.02 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 9.03.

DOSSIER 9.03 – Associations gestionnaires de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention – Année 2023

Mme Laurence PIGNIER

C'est toujours à moi. Par délibération du 3 novembre 2011, puis du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le soutien aux associations gestionnaires de Maisons d'Assistants Maternels, MAM, afin de favoriser le développement de l'offre d'accueil sur le territoire de la commune. Ce soutien se formalise à travers une convention annuelle qui prévoit une aide financière de 350 € par place et par an.

Cette année, 10 associations, dont les dossiers rentrent dans le cadre fixé, ont sollicité le soutien de la Ville. C'est pourquoi, il est proposé de leur attribuer, pour l'année 2023, au regard des agréments accordés les subventions suivantes : 2 450 € à l'association « Dans ma Bulle », pour un agrément de 7 places ; 5 600 € à l'association « MEJE 66 », pour un agrément de 16 places ; 2 800 € à l'association « Chez Petit Pouce » pour un agrément de 8 places ; 3 850 € à l'association « Les Petits Lutins » pour un agrément de 11 places ; 4 200 € à l'association « Manaida » pour un agrément de 12 places ; 2 800 € à l'association « Les Petits Schtroumpfs » pour un agrément de 8 places ; 4 200 € à l'association « Les Petites Girafes » pour un agrément de 12 places ; 4 200 € à l'association « Mamina » pour un agrément de 12 places ; 4 200 € à l'association « Les Explorateurs » pour un agrément de

12 places ; et 3 850 € à l'association « Les Chérubins » pour un agrément de 11 places.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion des conventions annuelles et le versement pour 2023 d'une subvention à chacune des 10 associations susvisées, gestionnaires de MAM.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 9.04. Monsieur Charles PONS, Anaïs SABATINI ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. La Mission Locale Jeunes.

DOSSIER 9.04 – Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et la Mission Locale Jeunes des P.O. – Année 2023/2024

Mme Christelle MARTINEZ

Mes chers collègues, je vous demande de renouveler la convention de partenariat entre la ville de Perpignan et la Mission Locale Jeunes pour l'année 2023/2024. C'est tout !

M. le Maire

C'est assez simple !

(applaudissements)

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.04 est adoptée à l'unanimité.

On passe au suivant, sur le 9.05, le transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques.

DOSSIER 9.05 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Moi je vais être un peu plus longue !

Cette délibération porte sur le transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques. Comme vous le savez, la ville de Perpignan sollicite la participation financière des communes pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques et dont les familles sont résidentes de ces communes.

L'accord entre les communes doit préciser les modalités administratives et techniques de participation aux frais d'enseignement des écoles publiques. Nous avons deux forfaits par élève, l'un en maternelle et l'autre en élémentaire, correspondant aux frais engagés pour l'accueil de ces enfants.

Les forfaits correspondent aux dépenses de fonctionnement du dernier compte administratif, soit celui de 2022. Cette révision se monte à 1 460 € pour les maternelles et 545 € pour les élémentaires.

Il vous est donc demandé d'approuver ces montants pour l'année scolaire 2023/2024. Merci.

M. le Maire

Des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au domaine de la santé, Madame Christine ROUZAUD-DANIS.

10 – SANTE

DOSSIER 10.01 – Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers – Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales – Convention de partenariat de projet de recherche-action

Mme Christine ROUZAUD-DANIS

Un grand merci. Monsieur le Maire mes chers collègues. Alors dans le prolongement justement de ma précédente intervention, je serai bien plus longue que Madame Christelle MARTINEZ, je vous invite peut-être à vous dégager de tout ce qui est écrit, ce sera un peu long mais que vous restiez un peu dans l'esprit de ce que je voudrais vous amener à mesurer.

Un projet de recherche-action, c'est rare dans une mairie, dans une ville, et on a pu réussir dans un projet de recherche-action, ce qui est différent de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée parce qu'il y a une action. L'action, nous l'avons votée le mois dernier, je vous avais parlé justement dans l'axe 6 du Contrat Local de Santé 3, et notamment avec la demande dans le cadre du NPNRU, d'il y a quelques années, de l'existence d'un point santé au Tingat. Et quand forts des 49 % de médecins généralistes qui ont plus de 60 ans, compte tenu de la constitution de nos QPV, de l'éloignement au premier recours des soins d'une grande partie de la population, je me suis permise, je dis, je parce qu'en tant que

chef de projet et en tant que chercheur, d'imaginer un dispositif qui puisse associer à la fois une action de santé qui ne nous coûte rien du tout, qui fédère nos partenaires, à savoir le Centre Hospitalier, notamment la directrice de l'école d'IMFSI, et qui sera la directrice également de l'école de kinésithérapeutes, et puis la CPAM, avec bien sûr la bénédiction, je reprends le terme que j'ai employé l'autre fois avec le Directeur Général de l'ARS Occitanie Monsieur JAFFRE. Qu'est-ce que ce projet de recherche-action, couplé avec l'action que nous menons pour les 7 mois prochains au Tingat ? Alors, regardez un peu le PowerPoint, je vais essayer d'être là plus rapide, mais essayez de comprendre. Donc on l'a appelé projet Point Santé. C'est pour ça que j'ai appelé le mot « Point Santé ». Ce ne sont pas des centres, des consultations, on ne parle pas de patients mais de consultants ; de personnes qui sont, notamment au Tingat, la maison de quartier Tingat, donc on travaille avec Madame FERNANDINHO, la directrice des maisons de quartier, avec l'élue Madame Christelle MARTINEZ, pour valoriser ces structures et que par rapport à ce que je dénonçais tout à l'heure par rapport à l'inefficacité ou en tout cas très réduite par rapport au coût d'investissement de l'argent public, comment faire pour justement aller vers ; là on est carrément allé dans les maisons de quartier, au plus près de la population, pour leur amener un point santé.

Diapo suivante s'il vous plaît.

Alors voilà, ça on lit vite. Ce qui est très intéressant, c'est que qu'est-ce que l'intérêt de ce projet de recherche-action ? Nous avons, dans le corps infirmier, nous avons des infirmières et on a vu déjà d'autres populations soignantes, pendant le confinement et par rapport à la Covid-21, qu'elles sont montées en compétence parce qu'on avait des besoins. Aujourd'hui, il y a l'infirmière de pratique avancée qui est une spécialité d'infirmière mais qui représente 2 ans de plus, qui doit être financée souvent sur les deniers de la personne, qui a déjà un vécu d'infirmière ; ça demande de reprendre des études soit à Toulouse soit à Montpellier et pendant ce temps-là, elle n'est plus opérationnelle. Alors déjà on a des pénuries d'infirmières à l'hôpital, dans les centres, et pour un retour sur investissement pour un salaire le delta est très peu. Alors qu'on a chaque année des promotions d'infirmiers et d'infirmières qui, compte tenu, en travaillant avec la directrice de l'école d'infirmière, et connaissant bien ce champ-là puisque j'étais enseignante également dans les écoles d'infirmière, je dis on n'utilise pas assez leurs compétences. Ce projet permettra, si on arrive à démontrer l'efficacité, ou devant compléter la formation initiale des infirmières soit en formation initiale soit en formation continue, justement d'utiliser leurs compétences, les infirmières toujours encadrées, mais dans le cadre de la prévention primaire, dans le cadre des consultations de santé que propose la CPAM, que nous pourrions proposer dans nos QPV, de faire un état des lieux de la population qui permettra de repérer, facilitant le repérage, l'adressage à des spécialistes ou à nos médecins généralistes, mais de dégrossir des personnes qui n'ont jamais consulté, qui n'ont jamais vu. Et donc, ça c'est important de pouvoir, est-ce qu'aujourd'hui la formation initiale permettrait d'utiliser des compétences infirmières sans pour cela financer des pratiques avancées qui seront isolées de leur activité professionnelle pendant 2 ans, qui ne seront pas valorisées énormément financièrement mais qui auront d'autres missions, mais d'utiliser dans le champ de la prévention primaire les infirmières.

Alors, pourquoi je suis soutenue et qu'aujourd'hui on vote cette convention tripartite, c'est-à-dire la CPAM, qui nous met à disposition, diapo suivante, qui nous met à disposition, ça c'est l'équipe de recherche, qui nous met à, diapo suivante, donc l'équipe, c'est 7 mois, avec des publications scientifiques, universitaires bien sûr. Pendant ces 7 mois, ça intéresse énormément le ministère de la Santé. Il se trouve que parallèlement, il y a à peu près 3 semaines, ont été convoquées toutes

les directions des IMFSI de France, en se posant cette question que nous nous sommes posée déjà il y a quelques mois, qui a permis de mettre en place ce projet : est-ce qu'on ne peut pas utiliser cette réserve d'infirmières pour justement dégrossir et aider notre population ?

L'avantage, on a 2 points : Saint-Mathieu, dans la maison de quartier Saint-Mathieu, la CPAM nous a même payé la peinture, nous a mis à disposition 2 médecins, 2 infirmières, 2 secrétaires médicales, du matériel. L'IMFSI nous met 2 cadres de santé, pour superviser la méthodologie au niveau déontologique. La Mairie met bien sûr le temps du coordinateur qui m'assiste, Monsieur Franck DAVRINCHE ; met aussi en place les personnes des maisons de quartier, le temps aussi de la directrice des maisons de quartier.

On peut passer à la diapo suivante. On passe, je vous ai fait un résumé. On passe.

Comment ça s'est créé ? Je vous montrerai rapidement un concept qu'on a élaboré, ce qu'on appelle un guide de consultation. Après entretien avec plusieurs médecins généralistes, on a vu comment se faisait une consultation médicale. Qu'est-ce qu'on fait ? On va travailler en double aveugle. Dans un premier temps, on continue les diapos pour aller plus vite. On continue encore. On continue encore de nouveau. J'essaie de rattraper Madame Christelle MARTINEZ sur la rapidité ! La prochaine diapo, non gardez encore votre attention parce que c'est très important, puisque ce travail de recherche-action a été, est remarqué et on serait la première ville expérimentale pour toute la France, par rapport à justement ça qui pourra nourrir les réflexions à la fois universitaires, à la fois des IMFSI et à la fois des ARS et le ministère de la Santé.

Le concept c'est de créer un guide de consultation qui sera infirmières et médical. Deux salles différentes. Premier temps c'est la secrétaire médicale qui va demander des données, qui seront anonymisées, et qui seront intégrées dans le SAGES 2 de la CPAM, je vous le montrerai rapidement après. L'infirmière va devoir avoir toute une méthodologie, l'infirmier ou l'infirmière, pour, au niveau de l'anamnèse et puis après au niveau de l'examen clinique. Elle/il fera la synthèse qui est un peu, on dit diagnostic infirmier mais pour ne pas déranger les médecins et le corps médical, on parlera de synthèse infirmière. Juste après, elle transmettra le même guide de consultation qu'on a élaboré, que je vais vous montrer très rapidement, chez le médecin qui fera sur la même méthodologie ses observations cliniques à travers son anamnèse et son examen clinique et fera une synthèse médicale. On remarquera si l'infirmière, avec les compétences dont elle dispose par sa formation initiale, a repéré les principales fonctions ou les dysfonctionnements au niveau du patient, si les synthèses se superposent ou s'il faut dans la formation initiale renforcer telle ou telle approche ou telle ou telle fonction, respiratoire, cardiaque, ou développer un peu plus d'examens cliniques.

On passe diapo suivante.

Il y a juste une modification, il n'y aura ni l'âge, ni la date de naissance par rapport au RGPD. Tout le reste a été validé par l'ARS, par les IMFSI et par nos services. On continue. Ça, c'est le premier temps de la consultation, l'anamnèse, la personne se raconte. C'est un consultant, ce n'est pas un patient qui vient dans nos centres de santé. On continue. Tout ça, ça a été le travail d'élaboration pour recueillir les données qui seront bien sûr stockées. Et vous voyez, après l'examen clinique et l'anamnèse, vous voyez la synthèse.

Donc la confrontation en double aveugle de la synthèse infirmière et de la synthèse médicale nous permettra de dire oui ou non, on peut aujourd'hui s'appuyer dans la prévention et permettre aussi à la population in situ dans nos QPV, qui sont vraiment paupérisés à tous les points, de pouvoir intervenir plus précisément avec des pionniers, une vigie, que sont les infirmières.

On continue. Est utilisé ce qu'on appelle le score EPICES qui permet de mesurer la pauvreté et la précarité. Alors, ce n'est pas ce score EPICES là qui va être utilisé, qui est utilisé aujourd'hui sport santé par rapport à une action que nous faisons, mais nous utilisons le score EPICES de la CPAM, notre partenaire, qui aujourd'hui est un score EPICES, nous c'est à 46,8 ou à 48 et on déclare qu'il y a précarité ; la CPAM va plus loin, c'est dès qu'il y a 30 il y a précarité. Et vous voyez bien que toutes les données et tout le travail avec l'équipe de recherche, de dépouiller nous permettra d'affiner nos actions en santé, nos actions dans les maisons de quartier, nos actions dans notre politique globale et nos axes du CLS pour adapter les besoins.

Voilà un peu le score EPICES qui est très important de la précarité, et je reste à votre disposition, il est tard et j'ai fait déjà trop vite. Mais l'avantage, retenez que c'est très rare, que sur un projet, dans une ville, qu'il y ait association de l'ARS au niveau régional, de l'hôpital et qui va renseigner au niveau national notre observation, les questionnements qui se font. Merci.

M. le Maire

Merci Christine. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur NOUGAYREDE ? Non.
(rires)

M. Bruno NOUGAYREDE

C'était extrêmement clair, donc je n'ai pas de questions.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au Foncier, Monsieur PONS, le 11.01.

11 – FONCIER

DOSSIER 11.01 – PNRQAD – 40 avenue de Grande Bretagne – Cession d'un immeuble à la SCI CENTRE CIUTAT

M. Charles PONS

Ce sont des cessions d'immeubles au 40 avenue de Grande Bretagne, pour un montant de 120 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire

Monsieur PARRAT ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 11.02.

DOSSIER 11.02 – PNRQAD – 30 rue Cabrit – Cession d'un immeuble à la SCI TRUSPE

M. Charles PONS

Pareil pour le 30 rue Cabrit, cession d'un immeuble pour un montant de 85 000 €. Là, il y a une question. (*hors micro*) Pas de question ? Ah ce n'est pas la peine, d'accord.

Après, nous avons une convention de servitude...

M. le Maire

Attends, on n'a pas fait voter !

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.02 est adoptée à l'unanimité.

Le 11.03.

DOSSIER 11.03 – 4 rue Amiral Barrera – Convention de servitude et de mise à disposition au profit d'ENEDIS

M. Charles PONS

Nous avons une convention de servitude avec ENEDIS, c'est pour l'immeuble qui est situé rue Amiral Barrera, c'est le parking Excelsior.

M. le Maire

Une question ? Non plus.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.03 est adoptée à l'unanimité.

Pour le 11.04, Madame BRAVO et Monsieur NOUGAYREDE ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Monsieur PONS, la rue des Mercadiers.

DOSSIER 11.04 – 21 rue des Mercadiers – Résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique avec l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée

M. Charles PONS

C'est une résiliation à l'amiable et anticipée d'un bail emphytéotique avec l'ESH Perpignan Habitat.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 11.05, l'acquisition de terrains à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Occitanie, la SAFER, Monsieur RAYNAL.

DOSSIER 11.05 – Acquisition de terrains à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Occitanie (SAFER)

M. Gérard RAYNAL

Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'acquisition de parcelles à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Occitanie, SAFER.

Dans le cadre du projet agri-urbain durable sur son territoire, la Ville veut maintenir la vocation agricole des zones agricoles en restant vigilante aux risques de cabanisation et de spéculation foncière, de faciliter l'implantation de nouveaux agriculteurs, d'aider à la mise en œuvre des circuits courts et de systèmes innovants, et de soutenir la production locale.

Pour atteindre ces objectifs, par délibération du 10 novembre 2022, elle a conventionné avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Occitanie, la SAFER donc, titulaire du droit de préemption sur les terrains agricoles et les espaces naturels, afin d'être informée du marché foncier sur le territoire de Perpignan, et de pouvoir, le cas échéant demander l'intervention de la SAFER pour le compte et en soutien des projets de la Ville.

Dans ce cadre, la SAFER a acquis les terrains agricoles situés à Perpignan et les propose à la rétrocession à la Ville.

Considérant l'intérêt de ces terrains pour la mise en œuvre du projet agri-urbain, il vous est proposé les acquisitions foncières suivantes : parcelle cadastrée à Perpignan section DN291, d'une superficie de 2 501 m², sise au lieu-dit Saint-Génis des Tanyères, pour un prix de 11 640 € ; la parcelle cadastrée à Perpignan section

DN337, d'une superficie de 2 747 m², sise au lieu-dit Saint-Génis des Tanyères, ce ne sera pas très long, ne vous tracassez pas ; la parcelle cadastrée à Perpignan section DN426, d'une superficie de 1 000 m², sise au lieu-dit Saint-Génis des Tanyères, prix 15 600 € – il en reste deux – la parcelle cadastrée à Perpignan section HV250, d'une superficie de 1 820 m², sise au lieu-dit Chemin du Sel du Sud, prix 4 980 € ; la parcelle cadastrée à Perpignan section HM42, d'une superficie de 7 427 m², sise au lieu-dit Font Coberta Est, excusez-moi du catalan, prix 24 720 €.

En conséquence, nous proposons au Conseil Municipal d'approuver les acquisitions foncières ci-dessus ; d'approuver les termes de la promesse unilatérale d'achat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Occitanie ; d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat ; et d'inscrire la dépense au budget communal.

Des questions ?

M. le Maire

Monsieur PARRAT.

M. Pierre PARRAT

Oui, nous voterons bien entendu cette délibération, mais j'ai une question à vous poser. Qui a fixé les valeurs de ces parcelles ?

M. Gérard RAYNAL

La SAFER. C'est en fonction du prix moyen que la SAFER décide des prix. C'est la SAFER, ce n'est pas nous.

M. Pierre PARRAT

J'entends bien mais c'est un vendeur la SAFER. Est-ce que nous, collectivité territoriale, ne sommes pas dans l'obligation de demander l'avis du service des Domaines ?

M. Gérard RAYNAL

C'est la SAFER et les Domaines, mais je crois que Soraya en saura un peu plus là-dessus.

M. Pierre PARRAT

Ah mais ce n'est pas la même chose. Enfin, bon.

M. Gérard RAYNAL

Bien sûr, il y a le prix des Domaines qui rentre en ligne de compte mais c'est la SAFER qui, en général, c'est le prix moyen du territoire.

M. Pierre PARRAT

Donc si le prix des Domaines entre en compte, on devrait avoir une évaluation.

M. Gérard RAYNAL

Ça arrive très souvent.

M. Pierre PARRAT

Et on n'en a pas là.

M. Gérard RAYNAL

Non mais là c'est le prix après révision de prix. Il y a très souvent des révisions de prix, que les gens acceptent ou n'acceptent pas.

M. Pierre PARRAT

Oui mais nous sommes une collectivité territoriale, donc nous sommes soumis à une réglementation particulière, c'est tout.

M. Gérard RAYNAL

Oui. D'autres questions ?

M. Charles PONS

Non, effectivement, d'abord c'est une très belle délibération parce que mine de rien, Monsieur Gérard RAYNAL a réussi à lui seul à lutter contre la cabanisation sur la ville de Perpignan. Et il s'avère que nous avons de moins en moins de demandes justement de ventes de terrain, ils préfèrent se retourner sur les autres communes et je vais proposer justement à Gérard d'essayer de le proposer pour PMM. Parce que les autres communes, inévitablement, limitrophes à Perpignan vont subir, comme on a réussi à chasser ces gens-là, vont malheureusement évidemment subir aussi ce problème, qu'ils subissent déjà aussi.

En ce qui concerne le prix des acquisitions, effectivement France Domaine est consulté mais ce n'est pas joint sur la délibération. Mais nous consultons France Domaine, tout en sachant que le prix au m² agricole tourne autour de 3 € là-dessus, c'est entre 3 et 5 € selon la qualité de la terre qu'il y a dessus.

M. Gérard RAYNAL

Je voudrais rectifier un peu les choses, je n'ai pas lutté contre la cabanisation tout seul. Il faut dire que l'urbanisme est là et fait un travail extraordinaire pour lutter contre la cabanisation. Et d'ailleurs, effectivement, c'est un grand succès puisque depuis 3 mois, on n'a plus aucune proposition de vente. Donc les notaires ont fait leur boulot, nous on a fait le nôtre, et les futurs acquéreurs savent que ce n'est pas à Perpignan qu'ils doivent venir.

M. François DUSSAUBAT

En fait, le mécanisme n'est pas celui-là, c'est que la SAFER ayant préempté, la SAFER a demandé déjà normalement la révision de prix au juge. Et c'est le juge, mais qui dans la préemption, a fixé le prix, et nous la revente se fait au prix d'acquisition fixé par le juge.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant aux dossiers suivants sur les hommages publics. Monsieur BONET.

12 – HOMMAGES PUBLICS

DOSSIER 12.01 – Dénomination Maison de Santé rue Foch en « Maison de Santé Jeanne Danjou »

M. André BONET

Monsieur le Maire, chers collègues, je reviens donc sur la dénomination de la Maison de Santé de la rue Foch, on l'a évoquée tout à l'heure.

C'était la Commission des Hommages du 8 février 2023 qui a proposé de dénommer la Maison de Santé de la rue Foch, Maison de Santé Jeanne Danjou. Tout le monde connaît et a connu Jeanne DANJOU, c'était avant tout la gentillesse et la générosité incarnées ; elle était appréciée de toutes et de tous. Elle a terminé sa vie en recevant la Grand Croix de la Légion d'Honneur. C'est donc une fierté pour les Perpignanais que cette Maison de Santé puisse désormais lui rendre hommage à travers le nom qui est apposé sur sa façade.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.01 est adoptée à l'unanimité.

Le 12.02.

DOSSIER 12.02 – Dénomination de la Maison des Associations Las Cobas en « Maison des Associations Jean-Jacques Prolongeau »

M. André BONET

Le 12.02, il s'agit cette fois-ci de la dénomination de la Maison des Associations Las Cobas qui porterait donc le nom de Maison des Associations Jean-Jacques Prolongeau. C'est le nom que nous vous proposons.

Il a été validé à la Commission des Hommages du 8 février 2023. Cela rend hommage donc à Jean-Jacques PROLONGEAU, né en 1917, mort en 1994 ; il était céramiste et peintre. De 1935 à 37 à l'école des Beaux-Arts de Bordeaux, Jean-Jacques PROLONGEAU étudie la céramique.

Démobilisé en 40, il s'installe à Perpignan pour réaliser des peintures murales commandées par la Ville et des portraits à l'huile. En parallèle, il termine sa formation de céramiste. Suite au décès de DUFY en 53, Jean-Jacques PROLONGEAU travaille avec le peintre sétois François DESNOYER, tout en réalisant une œuvre personnelle de céramique.

En 1960, il est nommé directeur de l'école nationale des Arts Décoratifs de Limoges. Retraité, il retournera en 1980 à Perpignan.

C'est donc ce nom que nous souhaitons donner à cette Maison des Associations dans le quartier de Las Cobas, chère à notre collègue Patricia FOURQUET.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 12.03.

DOSSIER 12.03 – Dénominations de nouvelles voies de lotissement Quartier Est – Rectification délibération du 10 mai 2023

M. André BONET

Alors, il s'agit cette fois-ci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de dénominations de nouvelles voies de lotissement du Quartier Est.

Conformément à la proposition de la Commission des Hommages Publics qui s'est réunie donc en février dernier, les noms proposés pour ces voies ont pour thème des noms de cépages et de raisins.

Ce sont désormais 3 dénominations suivantes qui sont proposées à votre approbation : chemin du Grenache, chemin de la Syrah, et chemin du Macabeu.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.03 est adoptée à l'unanimité.

Et on passe au dernier dossier de la soirée, Monsieur François DUSSAUBAT.

13 – RESSOURCES HUMAINES

DOSSIER 13.01 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs de la ville de Perpignan

M. François DUSSAUBAT

Quel honneur de conclure après avoir ouvert !

Allez, donc il s'agit tout simplement de la modification du tableau des effectifs. Nous avons, pour la plupart d'entre nous, déjà entendu lundi l'ensemble du cadre réglementaire du tableau des effectifs, je ne vais pas être aussi exhaustif qu'on a pu l'être lundi. Vous avez donc les pièces en annexe.

Pas de remarques particulières. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Monsieur CAPSIE.

M. Philippe CAPSIE

Merci Monsieur DUSSAUBAT. Pour peut-être terminer par là où on avait commencé, Monsieur BORT, directeur de Cabinet, donc on comprend qu'il est aujourd'hui en arrêt maladie, et ça se respecte, on ne le commentera pas évidemment. Mais comme quand on n'a pas trop d'informations on en cherche, et je lisais donc dans le journal d'informations locales le 23 juin que les deux conflits, c'est-à-dire celui du directeur de Cabinet mais aussi celui lié à la démission de Madame CAILLIEZ, seraient, je cite : « c'est un secret de Polichinelle, lié aux tensions entre le directeur de Cabinet et le Directeur du service communication ». Alors ça, ça me ramène à quelques mois en arrière, Monsieur DUSSAUBAT, où je vous avais alors interrogé sur la question un peu qui fâche, s'agissant de la vacance d'emploi de ce poste de directeur de communication au sein de notre Ville, et vous m'aviez répondu « c'est toujours en cours ». Alors, si je vous repose la question vous me répondrez encore « c'est toujours en cours », mais moi je vous avais expliqué que curieusement, alors que ce poste est occupé par voie de vacance ou par intérim depuis septembre 2021, vous m'aviez dit « c'est toujours en cours et l'avis de poste est toujours publié ». Je vous avais dit « non, cet avis de poste a été dépublié ».

M. François DUSSAUBAT

Eh bien il l'a été cette semaine, republié. Ces jours-ci.

M. Philippe CAPSIE

Je voulais alors vous confirmer que j'ai bien le justificatif de la dépublication de ce poste...

M. François DUSSAUBAT

Non, je vous avais déjà...

M. Philippe CAPSIE

Attendez,

M. François DUSSAUBAT

Non, non, je vous avais déjà répondu que l'avis de poste n'a pas été dépublié, qu'il était arrivé à son échéance. Donc soyons précis. Allez-y.

M. Philippe CAPSIE

Merci. Alors moi je peux vous confirmer que j'ai sous les yeux la démonstration de ce que j'affirme puisqu'il y a bien eu, sur le site de la Ville, la mention « poste dépublié ». C'était au mois de septembre 2021, après la nomination de Madame LOPEZ aux fonctions de chef de service par intérim. Donc, vous m'avez dit quelque chose qui était approximatif.

M. François DUSSAUBAT

Non !

M. Philippe CAPSIE

Si ! Donc je voulais...

M. François DUSSAUBAT

Non. Il y a eu un jury vacant mais... (*hors micro : laissez-le terminer !*) Allez-y.

M. Philippe CAPSIE

Alors, j'ai les comptes rendus des débats. Je les ai sous les yeux.

M. François DUSSAUBAT

Ce que j'ai dit était juste.

M. Philippe CAPSIE

Vous m'aviez indiqué : « Aujourd'hui Madame LOPEZ est directrice par intérim du service de communication de la ville de Perpignan ». Vous aviez enchaîné, que le poste, j'avais demandé si le poste était toujours ouvert et s'il était vacant, vous m'aviez dit « oui, elle est directrice par intérim du service de communication ». Je vous avais posé ensuite la question de savoir si le poste avait été dépublié et vous aviez répondu à ce moment-là « c'était une fin de publication et on n'a pas retiré l'avis de publication ».

M. François DUSSAUBAT

Tout à fait.

M. Philippe CAPSIE

Moi je vous confirme que l'offre d'emploi était considérée comme expirée mais plus exactement, on a une mention expresse de ce que cette offre d'emploi...

M. François DUSSAUBAT

... est expirée.

M. Philippe CAPSIE

Vient d'être, non, dépubliée.

M. François DUSSAUBAT

Vous venez de le dire ! Enfin, allons-y.

M. Philippe CAPSIE

Mais, vous me donnez votre adresse mail, je vous transfère immédiatement la mention, qui est une mention officielle, sous le logo de la ville Perpignan la Rayonnante, directeur de la communication, cette offre vient d'être dépubliée.

M. François DUSSAUBAT

Oui, parce qu'il y a la fin de la vacance d'emploi.

M. Philippe CAPSIE

Alors, vous l'expliquerez comme vous voudrez, moi ce que je voudrais juste savoir c'est où nous en sommes des modalités de recrutement de ce directeur de la communication, surtout qu'il semble y avoir des difficultés entre le directeur de communication par intérim et le directeur de Cabinet du Maire. Voilà ce que je voudrais que vous perciez définitivement.

M. François DUSSAUBAT

C'est bon ? Alors, vous êtes d'une mauvaise foi absolument épouvantable quand même. Il y a eu une vacance de poste, à la fin de cette vacance de poste, l'avis est automatiquement dépublié, parce que la vacance de poste est terminée. Au moment de cette fin de publication, il y a eu un jury. Ce jury a été infructueux. Madame LOPEZ a été nommée directrice par intérim. Nous avons relancé le process il y a quelques temps, une annonce a été republiée, il y aura un jury. Pour l'instant, il y a une personne qui assure l'intérim, qui l'assure très bien et c'est tout. Mais vous comprenez bien qu'à la fin d'une publication pour une vacance de poste et quand il y a un jury, l'annonce est retirée. Alors, peut-être qu'ils appellent ça dépublication, mais on n'a pas retiré une publication alors que la vacance de poste était en cours. Ce n'est pas possible. Alors, le mot dépublication apparaît peut-être mais vous avez bien conscience que ce n'est pas ce qui s'est passé. Il y a eu une vacance de poste, une DVE ; à la fin, l'annonce est automatiquement retirée. Il y a eu un jury, qui a été infructueux malheureusement. Et une personne a été nommée par intérim. Le process est relancé.

M. Charles PONS

Et juste pour intervenir, juste un petit mot, c'est parce que c'est par méconnaissance de la structure municipale, un directeur de Cabinet ne peut avoir aucune relation avec un directeur ou directrice de la communication. La Chambre Régionale des Comptes, il y a fort longtemps de ça, enfin pas si fort longtemps de ça, le... (*hors micro*) Merci, c'est gentil, vous êtes charmant, avait déjà condamné ce genre de procédé. Donc il n'y a aucune relation entre un directeur de Cabinet, ou une directrice de Cabinet, et un directeur de la communication ou une directrice de la communication. Donc c'est pour ça que ce que vous lisez ou ce que vous entendez, faites attention, en prenez, en laissez, mais surtout la fiche de poste elle est faite comme ça, il n'y a aucune relation là-dessus entre les deux postes, c'est tout.

M. François DUSSAUBAT

Sur le tableau des effectifs, y a-t-il des questions qui ont un rapport avec le tableau des effectifs ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 13.01 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire

La séance est levée !

Notre Conseil Municipal est terminé.

La séance est levée à 20h54.

TABLES DES MATIERES

1 – FINANCES	19
COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2022	19
DOSSIER 1.01 – Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier (budget principal et budget annexe) – Exercice 2022	19
DOSSIER 1.02 – Compte administratif de la ville Perpignan (budget principal et budget annexe) – Exercice 2022	19
DOSSIER 1.03 – Compte administratif de la ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) – Affectation des résultats d'exploitation 2022	19
DOSSIER 1.04 – Exercice 2022 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières et des droits réels immobiliers	29
Régie municipale du parking Arago	30
DOSSIER 1.05 – Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier – Exercice 2022	30
DOSSIER 1.06 – Approbation du compte administratif – Exercice 2022	31
DOSSIER 1.07 – Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2022	31
2 – MOBILITE – ENVIRONNEMENT	36
DOSSIER 2.01 – Aménagement d'une piste cyclable entre Perpignan et Canet-en-Roussillon – Convention avec le Conseil Départemental, les villes de Perpignan et Canet-en-Roussillon, Perpignan Méditerranée Métropole	36
DOSSIER 5.04 – CGEAC – Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle volet 2 – Attribution de subvention pour l'exercice 2023	41
DOSSIER 1.08 – Actualisation des tarifs de restauration scolaire et des accueils de loisirs – Septembre-décembre 2023	43
DOSSIER 1.09 – Délibération Modificative des tarifs des services publics communaux 2023 – Tarifs des sorties sur traceur	44
DOSSIER 2.02 – Régie municipale du parking Arago – Location de vélo – Modification des statuts	45
3 – HABITAT	46
DOSSIER 3.01 – Habitat – Copropriété Les Oiseaux – Approbation de la convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier Occitanie et la ville de Perpignan	46
DOSSIER 3.02 – Habitat – Logement social – Garantie d'emprunt au profit de 3F Occitanie – Contrat de réservation de logements 3FO/VILLE/PMM relatif à l'opération « Mas Rous 2 », avenue Léon Jean Grégory, pour la production de 36 logements locatifs à Perpignan	47
DOSSIER 3.03 – Habitat – Logement social – Garanties d'emprunt – Réitération de la garantie d'emprunt accordée à l'OPH-PM suite à sa fusion-absorption par la société Habitat Perpignan Méditerranée	48
4 – URBANISME	51
DOSSIER 4.01 – Pouvoirs de police administrative du Maire – Mise en place d'astreintes financières pour les infractions au Code de l'Urbanisme	51
DOSSIER 4.02 – Avis de la ville de Perpignan sur la création d'une ZAD sur le secteur Economique Saint-Charles	51
5 – CULTURE	52
DOSSIER 5.01 – Appel à projet « L'Art prend l'air » – Edition 2024	55
DOSSIER 5.02 – Festival de musique sacrée 2024 – Le Festival – Le Off – Appel à projet musique – Pratique amateur 2024	58
DOSSIER 5.03 – Association FID & BD – Avenant 1 à la convention triennale d'objectifs – Années 2022-2023-2024	58
DOSSIER 5.05 – Musée d'Art Hyacinthe Rigaud : Demande de subvention auprès de l'Etat et de la région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration	

pour les musées (FRAR) pour la restauration des cahiers de George-Daniel DE MONFREID	59
DOSSIER 5.06 – Muséum d'histoire naturelle de Perpignan – Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et de la région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour la restauration de 4 statuettes égyptiennes	60
DOSSIER 5.07 – Musée Casa Pairal – Gratuité de l'entrée à l'occasion des 60 ans du musée et de la manifestation Les Virades de l'Espoir 2023	61
DOSSIER 5.08 – Adhésion au Guide Planet Terre Inconnue du musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle, Musée des monnaies et médailles Joseph Puig et du Centre d'art contemporain.....	62
Couvent des Minimes	62
DOSSIER 5.09 – Approbation du règlement intérieur	63
DOSSIER 5.10 – Tarification prestation de nettoyage.....	63
On passe au dossier 5.11.....	64
DOSSIER 5.11 – Edition 2023 des Rayonnantes – Gratification sous forme de bons d'achat octroyés aux danseuses et aux chroniqueuses de « Perpignan ça bouge »	64
6 – SPORTS.....	65
DOSSIER 6.01 – Paris 2024 : Perpignan ville étape du parcours de la flamme olympique.....	65
DOSSIER 6.02 – Stade Sbroglia – Travaux de réhabilitation du terrain synthétique – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024.....	67
DOSSIER 6.03 – Championnat du Monde de Bike Polo – Association Perpignan Convention de partenariat pour l'organisation du 23 au 26 août 2023.....	68
DOSSIER 6.04 – SASP Perpignan Saint-Estève Méditerranée – Convention de partenariat relative aux Missions d'Intérêt Général – Saison sportive 2023	68
DOSSIER 6.05 – SASP USAP – Convention de partenariat relative aux Missions d'Intérêt Général – Saison sportive 2022/2023 – Avenant n° 1	69
Convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 entre la ville de Perpignan et :	69
DOSSIER 6.06 – Association USCM Gymnastique.....	69
DOSSIER 6.07 – Association Roller Derby	70
DOSSIER 6.08 – Association Rugby Moulin à Vent Perpignan.....	70
DOSSIER 6.09 – Association Gymnastique Rythmique Perpignan	70
DOSSIER 6.10 – Amicale Sportive Triathlon Catalan	71
DOSSIER 6.11 – Association Les Grizzlys Catalans – Avenant n° 1	71
DOSSIER 6.12 – Association Saint-Estève – XIII Catalan	72
7 – PROXIMITE – DOMAINE PUBLIC – SUBVENTIONS.....	77
DOSSIER 7.01 – 2 ^{ème} édition du jeu-concours des balcons et extérieurs républicains « Perpignan en bleu-blanc-rouge » – Approbation du règlement	77
DOSSIER 7.02 – Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR) – Convention de partenariat.....	78
DOSSIER 7.03 – Marché Cassanyes – Mesures d'accompagnement des commerçants – Modification de l'organisation du marché, exonération de redevance.....	79
DOSSIER 7.04 – Autorisation d'occupation du domaine public – Chalets évènementiels avec un branchement de 9 kWh : changement de tarification	83
DOSSIER 7.05 - Réglementation relative à l'occupation du domaine public communal – Mise en place d'une nouvelle tarification	84

DOSSIER 7.06 – Association Médiance 66 – Convention de partenariat pour permettre à la Ville d'apporter un soutien financier à l'association nécessaire à la réussite de son action – Exercice 2023	84
DOSSIER 7.07 – Attribution de subventions à des associations au titre de l'exercice 2023	85
8 – SECURITE	87
DOSSIER 8.01 – Acquisition et installation de 4 caméras de vidéoprotection : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023).....	87
DOSSIER 8.02 – DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) – Approbation.....	88
9 – PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE	88
DOSSIER 9.01 – Association Solidarité Pyrénées – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention – Année 2023	88
DOSSIER 9.02 – Association Union Sociale des Professionnels de la Petite Enfance – Attribution d'une subvention – Année 2023	89
DOSSIER 9.03 – Associations gestionnaires de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention – Année 2023.....	90
DOSSIER 9.04 – Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et la Mission Locale Jeunes des P.O. – Année 2023/2024.....	91
DOSSIER 9.05 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques	91
10 – SANTE	92
DOSSIER 10.01 – Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers – Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales – Convention de partenariat de projet de recherche-action.....	92
11 – FONCIER	95
DOSSIER 11.01 – PNRQAD – 40 avenue de Grande Bretagne – Cession d'un immeuble à la SCI CENTRE CIUTAT.....	95
DOSSIER 11.02 – PNRQAD – 30 rue Cabrit – Cession d'un immeuble à la SCI TRUSPE	96
DOSSIER 11.03 – 4 rue Amiral Barrera – Convention de servitude et de mise à disposition au profit d'ENEDIS	96
DOSSIER 11.04 – 21 rue des Mercadiers – Résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique avec l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée	97
DOSSIER 11.05 – Acquisition de terrains à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Occitanie (SAFER)	97
12 – HOMMAGES PUBLICS	100
DOSSIER 12.01 – Dénomination Maison de Santé rue Foch en « Maison de Santé Jeanne Danjou »	100
DOSSIER 12.02 – Dénomination de la Maison des Associations Las Cobas en « Maison des Associations Jean-Jacques Prolongeau »	100
DOSSIER 12.03 – Dénominations de nouvelles voies de lotissement Quartier Est – Rectification délibération du 10 mai 2023.....	101
13 – RESSOURCES HUMAINES	102
DOSSIER 13.01 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs de la ville de Perpignan	102